

# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 31 DÉCEMBRE 2025



GROUPE ADP

# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 31 DÉCEMBRE 2025

|            |                                                             |          |
|------------|-------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1.1</b> | <b>COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 31 DÉCEMBRE 2025</b> | <b>2</b> |
|            | CHIFFRES CLÉS                                               | 2        |
|            | GLOSSAIRE                                                   | 3        |
| 1.1.1      | COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ                                | 4        |
| 1.1.2      | ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL                                     | 4        |
| 1.1.3      | ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE                   | 5        |
| 1.1.4      | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS                   | 6        |
| 1.1.5      | TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS        | 7        |
| 1.1.6      | NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS               | 8        |

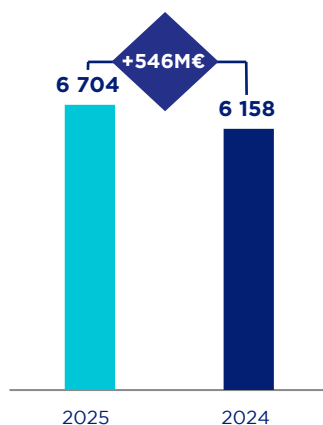
## 1.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CHIFFRES CLÉS

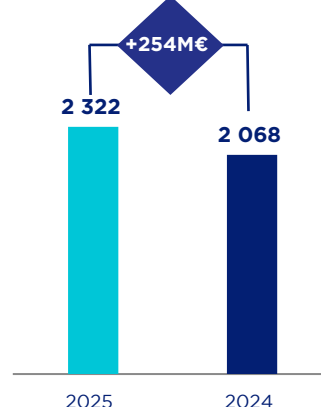
| (en millions d'euros)                                                                        | Notes | 2025           | 2024           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                                    | 4     | <b>6 704</b>   | <b>6 158</b>   |
| <b>EBITDA courant</b>                                                                        |       | <b>2 322</b>   | <b>2 068</b>   |
| <i>Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires</i>                                             |       | 34,6%          | 33,6%          |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                                         |       | <b>1 154</b>   | <b>985</b>     |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                 |       | <b>1 160</b>   | <b>994</b>     |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                                                           |       | <b>382</b>     | <b>342</b>     |
| <b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>                                 |       | <b>2 227</b>   | <b>1 946</b>   |
| <b>Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)</b> | 12    | <b>(12)</b>    | <b>(384)</b>   |
| <b>Investissements corporels, incorporels et de placement</b>                                | 12    | <b>(1 265)</b> | <b>(1 089)</b> |

| (en millions d'euros)                                      | Notes | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|------------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                    | 7     | <b>5 407</b>  | <b>5 512</b>  |
| <b>Endettement financier net</b>                           | 9     | <b>8 625</b>  | <b>8 572</b>  |
| <b>Endettement financier net ajusté</b>                    |       | <b>8 057</b>  | <b>8 050</b>  |
| <i>Gearing</i>                                             |       | 160%          | 156%          |
| <i>Gearing ajusté</i>                                      |       | 149%          | 146%          |
| <i>Ratio Dette financière nette/EBITDA courant</i>         |       | 3,71          | 4,15          |
| <i>Ratio Dette financière nette ajustée/EBITDA courant</i> |       | 3,47          | 3,89          |

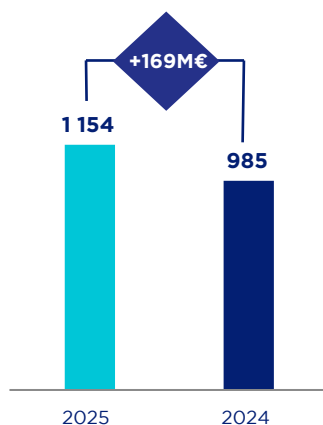
#### CHIFFRES D'AFFAIRES



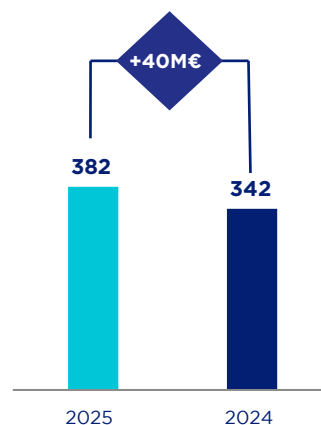
#### EBITDA COURANT



#### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT



#### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE





## GLOSSAIRE

- ◆ **Le chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA courant** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA courant, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels (hors écart d'acquisition), de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles, ainsi que du résultat de cession d'actifs du secteur immobilier.
- ◆ **La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint. Cette ligne du compte de résultat inclut également les résultats de cession des titres de sociétés mises en équivalence ainsi que les réévaluations à la juste valeur des quotes-parts conservées en cas de perte d'influence notable.
- ◆ **Le résultat opérationnel** est constitué du résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de dépréciation d'écart d'acquisition, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **Le résultat net des activités non-poursuivies**, conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes dont le groupe s'est séparé (arrêt d'activité) ou qui sont qualifiées d'activités abandonnées.
- ◆ **La capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **Les investissements corporels** correspondent à l'acquisition ou à la construction d'actifs corporels dont le groupe s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un an et respectant les deux critères suivants : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et leur coût peut être évalué de manière fiable.
- ◆ **Les investissements incorporels** correspondent à l'acquisition d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, contrôlés par l'entité et porteurs d'avantages économiques futurs.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les participations ne donnant pas le contrôle).
- ◆ **Le ratio dette financière nette/EBITDA courant** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/EBITDA courant, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA courant.
- ◆ **L'endettement financier net ajusté (ou dette financière nette ajustée)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier net diminué des justes valeurs d'instruments dérivés consentis à des tiers et dont l'exercice ne représente pas une sortie de trésorerie.
- ◆ **Le gearing ajusté** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net ajusté/Capitaux propres (y compris les participations ne donnant pas le contrôle).
- ◆ **Le ratio dette financière nette ajustée/EBITDA courant** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net ajusté/EBITDA courant.
- ◆ **Les participations ne donnant pas le contrôle** sont les intérêts minoritaires des filiales. En tant qu'éléments des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux propres part du Groupe. Au niveau du compte de résultat, le résultat net est partagé entre le résultat net part du groupe et le résultat net des participations ne donnant pas le contrôle.
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux **actifs courants** (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux passifs courants regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.



## 1.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en millions d'euros)                                                                              | Notes    | 2025         | 2024         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|--------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                                          | <b>4</b> | <b>6 704</b> | <b>6 158</b> |
| Autres produits opérationnels courants                                                             | 4        | 56           | 73           |
| Achats consommés                                                                                   | 4        | (953)        | (920)        |
| Charges de personnel                                                                               | 5        | (1 392)      | (1 259)      |
| Autres charges opérationnelles courantes                                                           | 4        | (2 105)      | (2 031)      |
| Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises                           | 4 & 8    | 12           | 47           |
| <b>EBITDA courant</b>                                                                              |          | <b>2 322</b> | <b>2 068</b> |
| Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires                                                          |          | 34,6 %       | 33,6 %       |
| Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises | 6        | (1 003)      | (791)        |
| Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence                                        | 4        | (165)        | (292)        |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                                               |          | <b>1 154</b> | <b>985</b>   |
| Autres produits et charges opérationnels non courants                                              | 10       | 6            | 9            |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                       |          | <b>1 160</b> | <b>994</b>   |
| Produits financiers                                                                                |          | 326          | 443          |
| Charges financières                                                                                |          | (663)        | (595)        |
| <b>Résultat financier</b>                                                                          | <b>9</b> | <b>(337)</b> | <b>(152)</b> |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                                                        |          | <b>823</b>   | <b>842</b>   |
| Impôts sur les résultats                                                                           | 11       | (398)        | (326)        |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                                                      |          | <b>425</b>   | <b>516</b>   |
| <b>Résultat net</b>                                                                                |          | <b>426</b>   | <b>516</b>   |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                                                                 |          | <b>382</b>   | <b>342</b>   |
| Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle                                    |          | 44           | 174          |
| <b>Résultat net par action part du Groupe</b>                                                      |          |              |              |
| Résultat de base par action (en euros)                                                             | 7        | 3,86         | 3,45         |
| Résultat dilué par action (en euros)                                                               | 7        | 3,86         | 3,45         |
| <b>Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe</b>                            |          |              |              |
| Résultat de base par action (en euros)                                                             | 7        | 3,86         | 3,45         |
| Résultat dilué par action (en euros)                                                               | 7        | 3,86         | 3,45         |

## 1.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

| (en millions d'euros)                                                                                  | Notes | 2025         | 2024       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------|------------|
| <b>Résultat net</b>                                                                                    |       | <b>426</b>   | <b>516</b> |
| <b>Autres éléments de résultat global pour la période :</b>                                            |       |              |            |
| Écarts de conversion                                                                                   | 7.1   | (238)        | 78         |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entités intégrées globalement                 | 7.1   | 4            | 5          |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entreprises associées, nets d'impôt           | 7.1   | 14           | 13         |
| Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net |       | (6)          | (10)       |
| Impôt sur éléments ci-dessus                                                                           |       | 12           | (4)        |
| Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt                          |       | 1            | (16)       |
| <b>Éléments recyclables en résultat</b>                                                                |       | <b>(213)</b> | <b>66</b>  |
| Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement     |       | 6            | (8)        |
| Impôt sur éléments ci-dessus                                                                           |       | (2)          | 2          |
| Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées             |       | 9            | (3)        |
| <b>Éléments non recyclables en résultat</b>                                                            |       | <b>13</b>    | <b>(9)</b> |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL POUR LA PÉRIODE</b>                                                           |       | <b>226</b>   | <b>573</b> |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle *                                                   |       | 1            | 188        |
| Part du Groupe                                                                                         |       | 225          | 385        |

\* La variation de la part des participations ne donnant pas le contrôle correspond principalement à la variation du résultat de TAV Airports et AIG (cf. note 7.2).

## 1.1.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### Actifs

| (en millions d'euros)                                    | Notes | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|----------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles                            | 6     | 3 493         | 3 214         |
| Immobilisations corporelles                              | 6     | 9 375         | 9 299         |
| Immeubles de placement                                   | 6     | 763           | 693           |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 4     | 1 128         | 1 426         |
| Autres actifs financiers non courants                    | 9     | 1 696         | 1 688         |
| Actifs d'impôt différé                                   | 11    | 97            | 73            |
| <b>Actifs non courants</b>                               |       | <b>16 552</b> | <b>16 392</b> |
| Stocks                                                   | 4     | 148           | 137           |
| Clients et comptes rattachés                             | 4     | 1 122         | 1 049         |
| Autres créances et charges constatées d'avance           | 4     | 366           | 379           |
| Autres actifs financiers courants                        | 9     | 151           | 234           |
| Actifs d'impôt exigible                                  | 11    | 36            | 30            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                  | 12    | 1 892         | 1 958         |
| <b>Actifs courants</b>                                   |       | <b>3 715</b>  | <b>3 787</b>  |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>                                  |       | <b>20 267</b> | <b>20 179</b> |

### Capitaux propres et passifs

| (en millions d'euros)                        | Notes    | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|----------------------------------------------|----------|---------------|---------------|
| Capital                                      |          | 297           | 297           |
| Primes liées au capital                      |          | 543           | 543           |
| Actions propres                              |          | (2)           | (28)          |
| Résultats non distribués                     |          | 3 889         | 3 813         |
| Autres éléments de capitaux propres          |          | (380)         | (210)         |
| <b>Capitaux propres - part du Groupe</b>     |          | <b>4 346</b>  | <b>4 415</b>  |
| Participations ne donnant pas le contrôle    |          | 1 060         | 1 097         |
| <b>Total des capitaux propres</b>            | <b>7</b> | <b>5 407</b>  | <b>5 512</b>  |
| Emprunts et dettes financières à long terme  | 9        | 8 728         | 8 887         |
| Provisions pour engagements sociaux          | 5        | 394           | 397           |
| Autres provisions non courantes              | 8        | 37            | 51            |
| Passifs d'impôt différé                      | 11       | 521           | 519           |
| Autres passifs non courants                  | 8        | 1 023         | 812           |
| <b>Passifs non courants</b>                  |          | <b>10 703</b> | <b>10 666</b> |
| Fournisseurs et comptes rattachés            | 4        | 812           | 790           |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 4        | 1 419         | 1 355         |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 9        | 1 859         | 1 785         |
| Provisions pour engagements sociaux          | 5        | 33            | 39            |
| Autres provisions courantes                  | 8        | 21            | 17            |
| Passifs d'impôt exigible                     | 11       | 13            | 16            |
| <b>Passifs courants</b>                      |          | <b>4 157</b>  | <b>4 001</b>  |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> |          | <b>20 267</b> | <b>20 179</b> |

## 1.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros)                                                                 | Notes     | 2025           | 2024           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------|----------------|
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                          |           | <b>1 160</b>   | <b>994</b>     |
| Charges (produits) sans effet sur la trésorerie                                       | 12        | 1 116          | 959            |
| Charges financières nettes hors coût de l'endettement                                 |           | (49)           | (7)            |
| <b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>                          |           | <b>2 227</b>   | <b>1 946</b>   |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>                                      | <b>12</b> | <b>(219)</b>   | <b>(139)</b>   |
| Impôts sur le résultat payés                                                          |           | (370)          | (283)          |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>                     |           | <b>1 638</b>   | <b>1 524</b>   |
| Investissements corporels, incorporels et de placement                                | 12        | (1 265)        | (1 089)        |
| Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations                    |           | 47             | (80)           |
| Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise) | 12        | (12)           | (384)          |
| Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations                | 12        | -              | (18)           |
| Variation des autres actifs financiers                                                |           | 86             | (36)           |
| Cessions d'immobilisations corporelles                                                |           | 35             | 13             |
| Cessions de participations non consolidées                                            | 12        | 5              | 32             |
| Dividendes reçus                                                                      | 12        | 93             | 101            |
| <b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>                |           | <b>(1 011)</b> | <b>(1 461)</b> |
| Encaissements provenant des emprunts à long terme                                     | 9         | 1 106          | 1 111          |
| Remboursement des emprunts à long terme                                               | 9         | (1 222)        | (939)          |
| Remboursements des dettes de location                                                 |           | (30)           | (28)           |
| Subventions reçues au cours de la période                                             |           | 4              | 8              |
| Emission d'actions ou autres instruments de capitaux propres                          |           | (7)            | -              |
| Acquisitions/cessions nettes d'actions propres                                        |           | (2)            | -              |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère                                 | 7         | (296)          | (377)          |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales     |           | (9)            | (25)           |
| Variation des autres passifs financiers                                               |           | -              | (24)           |
| Intérêts payés                                                                        |           | (295)          | (298)          |
| Intérêts reçus                                                                        |           | 86             | 114            |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>                      |           | <b>(665)</b>   | <b>(458)</b>   |
| Incidences des variations de cours des devises                                        |           | (29)           | 9              |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                         |           | <b>(67)</b>    | <b>(386)</b>   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période                   |           | 1 955          | 2 341          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période                    | 12        | 1 888          | 1 955          |
| <i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>                                   |           | <i>1 892</i>   | <i>1 958</i>   |
| <i>Dont Concours bancaires courants</i>                                               |           | <i>(4)</i>     | <i>(3)</i>     |

Les flux de trésorerie de la période comprennent :

- ♦ **flux d'investissement** : 1 218 millions d'euros d'investissements corporels et incorporels (y compris fournisseurs d'immobilisations) et 12 millions d'euros d'investissements financiers ;
- ♦ **flux de financement** : 296 millions de distribution de dividendes versés aux actionnaires d'ADP SA.



## 1.1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros)                       | Nombre<br>d'actions | Capital    | Primes<br>liées au<br>capital | Actions<br>propres | Résultats<br>non<br>distribués | Autres<br>éléments<br>du résultat<br>global | Part<br>Groupe | Participations<br>ne donnant<br>pas le<br>contrôle | Total        |
|---------------------------------------------|---------------------|------------|-------------------------------|--------------------|--------------------------------|---------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------|--------------|
| <b>Situation au 01/01/2024</b>              | <b>98 960 602</b>   | <b>297</b> | <b>543</b>                    | <b>(30)</b>        | <b>3 806</b>                   | <b>(253)</b>                                | <b>4 363</b>   | <b>934</b>                                         | <b>5 297</b> |
| Résultat net                                |                     | -          | -                             | -                  | 342                            | -                                           | 342            | 174                                                | 516          |
| Autres éléments de capitaux propres         |                     | -          | -                             | -                  | -                              | 43                                          | 43             | 14                                                 | 57           |
| <b>Résultat global - 2024</b>               |                     | <b>-</b>   | <b>-</b>                      | <b>-</b>           | <b>342</b>                     | <b>43</b>                                   | <b>385</b>     | <b>188</b>                                         | <b>573</b>   |
| Mouvements sur actions propres              |                     | -          | -                             | 2                  | -                              | -                                           | 2              | -                                                  | 2            |
| Dividendes                                  |                     | -          | -                             | -                  | (377)                          | -                                           | (377)          | (25)                                               | (402)        |
| Variation de périmètre et autres mouvements |                     | -          | -                             | -                  | 43                             | -                                           | 43             | -                                                  | 43           |
| <b>Situation au 31/12/2024</b>              | <b>98 960 602</b>   | <b>297</b> | <b>543</b>                    | <b>(28)</b>        | <b>3 813</b>                   | <b>(210)</b>                                | <b>4 415</b>   | <b>1 097</b>                                       | <b>5 512</b> |
| Résultat net                                |                     | -          | -                             | -                  | 382                            | -                                           | 382            | 44                                                 | 426          |
| Autres éléments de capitaux propres         |                     | -          | -                             | -                  | -                              | (157)                                       | (157)          | (43)                                               | (200)        |
| <b>Résultat global - 2025</b>               |                     | <b>-</b>   | <b>-</b>                      | <b>-</b>           | <b>382</b>                     | <b>(157)</b>                                | <b>225</b>     | <b>1</b>                                           | <b>226</b>   |
| Mouvements sur actions propres              |                     | -          | -                             | 26                 | -                              | -                                           | 26             | -                                                  | 26           |
| Dividendes                                  |                     | -          | -                             | -                  | (296)                          | -                                           | (296)          | (9)                                                | (305)        |
| Variation de périmètre et autres mouvements |                     | -          | -                             | -                  | (10)                           | (13)                                        | (23)           | (29)                                               | (52)         |
| <b>Situation au 31/12/2025</b>              | <b>98 960 602</b>   | <b>297</b> | <b>543</b>                    | <b>(2)</b>         | <b>3 889</b>                   | <b>(380)</b>                                | <b>4 346</b>   | <b>1 060</b>                                       | <b>5 407</b> |

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.

En 2024, les variations de périmètre correspondaient principalement aux transactions avec les minoritaires de 50% d'Extimé Travel Essentials pour 22 millions d'euros et à l'acquisition par GAL de 11% supplémentaires de sa filiale GHIAL, concessionnaire de l'aéroport de Hyderabad en Inde pour 21 millions d'euros.

1.1.6    NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

|               |                                                             |    |                |                                                       |    |
|---------------|-------------------------------------------------------------|----|----------------|-------------------------------------------------------|----|
| <b>NOTE 1</b> | Principes généraux                                          | 8  | <b>NOTE 10</b> | Autres produits et charges opérationnels              | 67 |
| <b>NOTE 2</b> | Faits marquants                                             | 12 | <b>NOTE 11</b> | Impôts sur les résultats                              | 67 |
| <b>NOTE 3</b> | Périmètre de consolidation                                  | 14 | <b>NOTE 12</b> | Trésorerie et flux de trésorerie                      | 70 |
| <b>NOTE 4</b> | Éléments courants de l'activité opérationnelle              | 17 | <b>NOTE 13</b> | Informations relatives aux parties liées              | 74 |
| <b>NOTE 5</b> | Avantages au personnel                                      | 31 | <b>NOTE 14</b> | Engagements hors bilan                                | 76 |
| <b>NOTE 6</b> | Immobilisations incorporelles, corporelles et de placements | 36 | <b>NOTE 15</b> | Passifs éventuels                                     | 79 |
| <b>NOTE 7</b> | Capitaux propres et résultat par action                     | 48 | <b>NOTE 16</b> | Événements postérieurs à la clôture                   | 79 |
| <b>NOTE 8</b> | Autres provisions et autres passifs non courants            | 50 | <b>NOTE 17</b> | Honoraires des commissaires aux comptes               | 80 |
| <b>NOTE 9</b> | Informations relatives à la gestion des risques financiers  | 52 | <b>NOTE 18</b> | Périmètre de consolidation et sociétés non consolidés | 81 |

NOTE 1    PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1    Bases de préparation des comptes

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 février 2026. Ces comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 21 mai 2026.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 31 décembre, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date. S'agissant des états financiers de GMR Airports clôturés au 31 mars, conformément à IAS 28.33-34, le groupe retient la situation au 30 septembre et prend en compte les effets significatifs entre cette date et le 31 décembre.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et jugements sont réalisés sur la base de l'expérience passée, d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- ◆ l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement (cf. note 6) et des autres actifs non courants notamment les participations mises en équivalence (cf. note 4.9) ;
- ◆ l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- ◆ la qualification et l'évaluation des avantages au personnel (régimes de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi) (cf. note 5) ;
- ◆ l'information donnée en annexe sur la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3.2) ;
- ◆ l'évaluation des provisions pour risques et litiges (cf. note 8) ;
- ◆ l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés (cf. note 11) ;
- ◆ l'évaluation des obligations convertibles (FCCBs – *Foreign Currency Convertible Bond*) souscrites par ADP SA et les options d'achat et de vente y afférant ;
- ◆ l'évaluation des créances d'exploitation et financières ainsi que les produits constatés d'avance (cf. notes 4.4, 8.2 & 9.6) ;
- ◆ l'évaluation du revenu lié à la sécurité aéroportuaire déterminée sur la base d'une clé de répartition analytique (cf. note 4.2).

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du groupe a fait usage de jugement lorsque certaines problématiques comptables ne sont pas traitées de manière précise par les normes ou interprétations en vigueur. Le groupe a exercé son jugement notamment pour :

- ◆ analyser et apprécier la nature du contrôle (cf. note 3.1) ;
- ◆ déterminer si des accords contiennent des contrats de location (cf. note 6.2.1).

## 1.2 Politique environnementale

Le groupe déploie une politique environnementale dont les marqueurs sont une ambition au-delà du périmètre de responsabilité directe, un élargissement au-delà de l'impact en exploitation (cycle de vie) et une logique inclusive avec les territoires. Cette politique environnementale porte sur 23 aéroports du Groupe ADP à travers le monde.

Les quatre axes stratégiques de cette politique sont les suivants :

- ◆ tendre vers des opérations à impact zéro sur l'environnement, en visant par exemple la neutralité carbone avec compensation d'ici à 2030 pour l'ensemble des aéroports signataires ou bien en réduisant l'empreinte biodiversité sur notre chaîne de valeur ;
- ◆ participer activement à la transition environnementale dans le secteur de l'aviation et proposer notamment des solutions côté piste. Par exemple, les aéroports franciliens disposent d'ores et déjà de l'arrivée des carburants alternatifs durables sur son territoire, et le Groupe ADP agit pour leur plus grand déploiement et s'engage dans le développement de l'aviation à hydrogène pour permettre l'avènement d'une aviation décarbonée pour le milieu du siècle ;
- ◆ promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales : en favorisant les circuits courts, en encourageant l'économie circulaire et en développant la production des ressources sur site (réseau de chaleur géothermique, panneaux solaires, valorisation des matériaux de construction, etc.) ;
- ◆ réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement des activités aéroportuaires (conception sobre, construction et rénovation bas carbone d'infrastructures et de bâtiments).

Le groupe tient d'ores et déjà compte de ces objectifs environnementaux pour définir les investissements à venir ainsi que pour établir les estimations significatives et jugements ci-avant présentés dans l'établissement des états financiers.

Les équipes du Groupe ADP ont été pleinement mobilisées pour mettre en œuvre « 2025 Pioneers » la feuille de route stratégique 2022-2025 pour construire un modèle aéroportuaire durable. Dans ce cadre l'ambition du groupe est de construire le socle d'un nouveau modèle aéroportuaire orienté vers la durabilité et la performance, en phase avec les attentes sociétales et environnementales. La trajectoire et les objectifs financiers et extra-financiers fixés à horizon 2025 traduisent l'attention portée à la création de valeur pour toutes les parties-prenantes.

Ainsi dans un esprit de responsabilité, le Groupe ADP a conscience qu'il exploite des installations qui peuvent porter atteinte à l'air, aux sols et à l'eau en France et à l'étranger si leur exploitation et leurs rejets ne sont pas maîtrisées. Pour y faire face, le groupe respecte les exigences réglementaires et modernise en permanence ses installations industrielles telles que les centrales de production d'énergie, les réseaux de distribution et de collecte, et les centres de traitement des eaux avant leur rejet dans le milieu naturel. Le Groupe ADP assure ainsi une exploitation, une modernisation et un développement de ses installations dans le respect des réglementations et des riverainetés en ayant pour boussoles la santé humaine, l'évitement des impacts environnementaux, une qualité d'exploitation de haut niveau et la performance économique de l'entreprise.

La responsabilité et les enjeux environnementaux du groupe vont toutefois au-delà de ses rejets aqueux et aérauliques. Le Groupe ADP a également une responsabilité relative dans l'effondrement de la biodiversité, et en corolaire, dépend de celle-ci pour la pérennité de son modèle économique. En effet, les activités du Groupe ADP peuvent dégrader la capacité des écosystèmes à rendre des services dont les activités aéroportuaires dépendent. Ces dépendances se matérialisent par des tensions dans les approvisionnements du groupe (renchérissement des matières premières), l'apparition de zoonoses ou la difficulté à mener des projets de développement des plateformes du fait de l'artificialisation des sols que ceux-ci sous-tendent.

Depuis 2022, le Groupe ADP étudie les facteurs de risques internes et externes liés à ses impacts sur la biodiversité (5 facteurs de pressions de l'IPBES) et son exposition à ses dépendances à celle-ci (services éco-systémiques). Ces études ont permis une première évaluation relative des risques, qui a conduit à positionner les activités d'exploitation - en particulier liées à l'aménagement et au maintien d'infrastructures aéroportuaires - comme la principale source d'impact des activités propres du groupe. Sur sa chaîne de valeur, les demi-croisières avions et les ventes de détails en aérogares (en amont, lors de la production et l'approvisionnement des biens et services) ont été identifiées comme les deux activités les plus impactantes pour la biodiversité. Afin de remédier à ces risques, le Groupe ADP a renouvelé en 2025 ses Engagements Biodiversité 2030 à travers le programme Act For Nature (dont il est membre depuis 2018). Ces engagements renouvelés se basent sur la matérialité des enjeux tels qu'identifiés dans l'étude des dépendances et impacts à la biodiversité et constituent une réponse aux cadres de biodiversité mondiaux, européens et nationaux tels que l'accord de Kunming-Montréal et Stratégie de l'Union Européenne 2030 (étude d'alignement 2025).

Le cas particulier du trafic d'espèces sauvages et de viande de brousse au sein du sujet biodiversité constitue un marqueur particulier des risques liés à la Nature dans les aéroports mondiaux. Le trafic d'espèces sauvages constitue l'une des quatre activités criminelles les plus lucratives au monde, une des principales menaces pour la biodiversité et un risque majeur de santé publique (zoonoses telle que la COVID 19). À Paris-CDG, qui compte parmi les aéroports mondiaux les plus fréquentés, disposant du plus grand nombre de liaisons point-à-point et d'un Hub de niveau mondial, Aéroports de Paris engage depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation et met à disposition des forces de l'ordre, de justice et des associations des moyens d'action (locaux, matériels, affichages, etc.). Co-pilote d'un groupe de travail dédié regroupant tous les acteurs pertinents (ONG, pouvoirs publics, compagnies, acteurs du cargo, etc.), le Groupe ADP s'engage à continuer et renforcer la lutte contre ce trafic auprès de ses partenaires dans les années à venir.

Les activités du groupe sont également émettrices de gaz à effet de serre.

En 2025, l'ambition de décarbonation du Groupe ADP s'est notamment matérialisée par :

- ◆ la consolidation d'une cible de décarbonation Scope 1-2 pour le groupe alignée sur une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5° C ;
- ◆ la consultation de partenaires potentiels pour développer et exploiter le potentiel solaire photovoltaïque des aéroports et aérodromes franciliens.

Enfin, en matière d'investissements, l'ambition de décarbonation s'est traduite notamment par la réalisation des projets suivants en 2025, dans la continuité de la politique déjà menée depuis quelques années :

- ◆ la modernisation et le renforcement des capacités électriques au service d'une électrification accrue des activités ;
- ◆ le lancement des travaux du puits de géothermie à Paris-Charles de Gaulle, et le raccordement au réseau de chaleur de la ville de Dugny pour l'aéroport de Paris-Le Bourget (objectif de mise en service : 2026) ;
- ◆ l'installation de bornes de recharges et d'autres facilités au service des passagers mais également des activités côté piste et côté ville, dans le cadre du développement des véhicules électriques ;
- ◆ la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque de 6,65 MW à l'aéroport de Milas-Bodrum en Turquie ;
- ◆ la mise en service d'une centrale solaire photovoltaïque de 4,8 MW à Amman aéroport Queen Alia.

En octobre 2024, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des plateformes parisiennes d'Aéroports de Paris SA – en tant que maison mère du Groupe ADP, ont été certifiés par le SBTi (Science Based Targets initiative).

Le Groupe ADP a établi des objectifs de décarbonation, englobant les sources d'émissions internes et externes, dans plusieurs référentiels :

- ◆ des cibles SBTi (Science Based Target Initiative) à l'échelle du regroupement des plateformes franciliennes du groupe ;
- ◆ des cibles ACA (Airport Carbon Accreditation) définies à la maille de la plateforme aéroportuaire.

Le SBTi (*Science Based Target initiative*), un programme conjoint du CDP, du *Global Compact* (Pacte Mondial) des Nations Unies, du *World Resources Institute* (WRI) et du WWF. La certification SBTi permet à Aéroports de Paris SA de valider l'alignement de sa stratégie de réduction des émissions de GES avec les accords de Paris (+ 1,5 °C maximum à horizon 2100), en démontrant la cohérence de ses objectifs chiffrés de réduction de ses émissions internes (scopes 1 et 2) et externes (scope 3 relatif aux émissions des parties prenantes) avec les préconisations scientifiques, à moyen et long terme.

L'ACA (Airport Carbon Accreditation) est un programme développé par l'ACI (Airport Council International). C'est un programme mondial reconnu de certification des émissions de carbone pour les aéroports. Il évalue et reconnaît de manière indépendante les efforts déployés par les aéroports pour gérer et réduire leurs émissions de carbone grâce à 7 niveaux de certification (du plus bas au plus haut niveau : 1, 2, 3, 3+, 4, 4+, 5). Ces niveaux permettent de classer et d'évaluer la maturité des plateformes en terme de gestion du carbone, en évaluant leur plan de transition et leur gestion des émissions des gaz à effet de serre. A fin septembre 2025, 22 aéroports du Groupe ADP sont engagés dans la certification ACA dont 10 sont au niveau ACA 4, ACA 4+ ou ACA 5 (Paris-CDG, Paris-Orly, Paris Le Bourget, Amman (AIG), Enfidha-Hammamet (TAV), Ankara Esenboga (TAV), Zagreb (MZLZ), Liège, Delhi (GMR), Hyderabad (GMR)). L'aéroport d'Ohrid (TAV) est entré dans le programme et devrait être nouvellement accrédité en 2026. Tous les aéroports signataires de la charte Airport for Trust visent le niveau ACA3+, au moins, d'ici 2030.

La traduction des engagements validés par le SBTi est détaillée ci-dessous :

#### ◆ Engagement global

Aéroports de Paris S.A. s'engage à atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2050.

#### ◆ Objectifs à moyen terme

- ◆ Scopes 1 et 2 : Aéroports de Paris S.A. s'engage à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de 68 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.
- ◆ Scopes 1 et 2 - Énergie : Aéroports de Paris S.A. s'engage à continuer à s'approvisionner annuellement en électricité 100 % renouvelable dès maintenant et jusqu'en 2030.
- ◆ Scope 3 : Aéroports de Paris S.A. s'engage à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre du scope 3 de 27,5 % d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

#### ◆ Objectifs à long terme

- ◆ Scopes 1 et 2 : Aéroports de Paris S.A. s'engage à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de 90 % d'ici à 2035 et jusqu'en 2050 par rapport à l'année de référence 2019.
- ◆ Scope 3 : Aéroports de Paris S.A. s'engage à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre du scope 3 de 90 % d'ici à 2050 par rapport à l'année de référence 2019.

Dans son rapport de Durabilité et plan de vigilance, le Groupe ADP présente une comptabilité carbone permettant de mesurer les progrès en matière de décarbonation.

Le Groupe ADP communique largement sur les leviers et actions mis en œuvre pour atteindre les objectifs de décarbonation.

Leurs impacts financiers ainsi que leurs effets quant à l'atteinte des objectifs de décarbonation sont communiqués dans le rapport de durabilité et plan de vigilance 2025.

Le Groupe ADP définit et déploie une stratégie d'adaptation au changement climatique.

En 2022, le Groupe ADP a engagé une évaluation des risques climatiques sur l'ensemble de ses actifs en reprenant deux scénarios de réchauffement climatique du GIEC – SSP2-4.5 (scénario dit médian) et SSP5-8.5 (scénario le plus pessimiste) à horizons 2030 et 2050. Le scénario le plus défavorable, soit SSP5-8.5, a été retenu pour l'analyse sur le long terme afin de préparer le groupe à un scénario climatique à fortes émissions et afin d'anticiper les futures réglementations.

La première étape a consisté en une analyse des risques bruts actuels et futurs sur l'ensemble des aéroports du portefeuille. L'objectif principal était de cartographier l'exposition au risque afin d'identifier les sites les plus critiques et les périls climatiques les plus impactant, selon la classification taxonomique européenne des risques liés au climat. Cette première analyse a montré que les risques liés aux inondations et à la chaleur jouaient le rôle principal dans l'exposition aux risques du portefeuille du groupe.

La seconde étape, initiée fin 2023, consiste en une analyse des risques physiques nets pour les aéroports contrôlés du groupe. Cette étude se traduit par la réalisation de visites de sites permettant d'évaluer la vulnérabilité de nos actifs, en tenant compte, dans la qualification du risque, des mesures de protection et d'adaptation déjà en place ou prévues. Elle comprend également une évaluation du coût des mesures supplémentaires d'adaptation qui pourraient être mises en place ainsi qu'une évaluation de l'impact du risque net sur la



valeur des actifs. A ce jour, cette étape a été réalisée pour les trois plateformes parisiennes du Groupe ADP, ainsi que pour les trois aéroports contrôlés ayant été identifiés comme les plus à risque – à savoir les aéroports d'Amman, d'Izmir-Adnan Menderes et de Milas-Bodrum.

Ces travaux alimentent la préparation de plans d'adaptation détaillés et adaptés aux contextes locaux. Pour les plateformes parisiennes, et conformément aux attentes gouvernementales formulées dans le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3), un plan d'adaptation a été établi en 2025.

Un test de dépréciation de nos actifs prenant en compte les enjeux climatiques a déjà été réalisé à l'échelle de certaines plateformes du groupe, notamment celles pour lesquelles un risque de dépréciation était identifié.

Après avoir été le premier gestionnaire d'aéroports en Europe à avoir mis à disposition une double offre permanente de carburants aéronautiques durables à l'aéroport Paris-Le Bourget (2,89 millions de litres de SAF écoulés en 2024), puis le premier acteur de l'industrie aéroportuaire à investir en 2023 dans un fonds d'investissement dédié au développement des SAF (United Airlines Ventures Sustainable Flight Fund), le Groupe ADP a complété en 2024 son action en faveur de la constitution d'une filière industrielle de la SAF, en participant au financement de la société américaine Lanzajet à hauteur de 20 millions de dollars.

En juin 2025, le Groupe ADP et Verso Energy ont annoncé la signature d'un accord de partenariat stratégique visant à collaborer au développement de la filière française de carburants de synthèse durables pour l'aviation (e-SAF).

Pour sécuriser son approvisionnement électrique et contribuer au développement des énergies renouvelables, en 2020 et en 2024, Aéroports de Paris S.A. a conclu 6 contrats d'achat d'électricité avec les producteurs Urbasolar et Photosol sur une durée de 20 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, trois centrales solaires d'Urbasolar et une centrale solaire de Photosol produisent annuellement 77 GWh d'électricité renouvelable et permettent de sécuriser 16 % de l'approvisionnement électrique d'Aéroports de Paris S.A. Les deux dernières centrales solaires photovoltaïques seront progressivement mises en service en 2026 et produiront annuellement 43 GWh d'électricité. D'ici 2030, l'ensemble de ces contrats d'achat d'électricité permettront de couvrir 25 % des besoins d'électricité d'Aéroports de Paris S.A.

L'analyse conduite par le Groupe a révélé que ces contrats doivent être considérés comme des dérivés entrant dans le champ de la norme IFRS 9. Cependant, tant que l'absence de revente significative est vérifiée, le groupe a opté pour bénéficier de l'exemption pour usage propre prévue par la norme et comptabilise les coûts de ces contrats en charges lorsqu'ils sont encourus.

Aéroports de Paris S.A. exploite des unités de production énergétique dont la puissance installée est supérieure à 20 MW et donc soumis à la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. trois unités de productions sont soumises à cette obligation :

- ♦ CTFE (Centrale thermo frigo-électrique) principale CDG ;
- ♦ CTFE bis CDG ;
- ♦ Pôle production d'énergie ORY.

Le ministère de la transition écologique a fixé par arrêté le montant des allocations gratuites de quotas d'émission pour la période 2021-2025. Les quotas sont délivrés sur la base des arrêtés mis à jour chaque année et correspondent au droit d'émettre une tonne de CO<sub>2</sub> par quota. En 2025, Aéroports de Paris S.A. a reçu 10 188 quotas CO<sub>2</sub>. En avril 2025, Aéroports de Paris S.A. a restitué 33 759 quotas CO<sub>2</sub> pour le compte de

l'année 2024. Suite à cette restitution, Aéroports de Paris S.A. a un stock de 153 826 quotas.

Les quotas CO<sub>2</sub> sont des droits incorporels valorisés selon le modèle du coût. Dans la mesure où les quotas de CO<sub>2</sub> sont attribués gratuitement, ceux-ci sont comptabilisés pour une valeur nulle. S'agissant de l'obligation annuelle de restitution de quotas, aucune provision n'a été constatée à ce stade, le coût de règlement (i.e. la valeur payée de l'obligation) étant nul au 31 décembre 2025.

## 1.3 Référentiel comptable

### 1.3.1 Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standard*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm)

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

### 1.3.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et non appliqués par anticipation correspondent aux amendements suivants :

- ♦ Amendements à IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Le 15 août 2023, l'IASB a publié des amendements à IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères, qui obligeront les sociétés à fournir des informations plus utiles dans leurs états financiers lorsqu'une devise ne peut pas être échangée contre une autre devise. Ces amendements obligeront les sociétés à appliquer une approche cohérente pour déterminer si une devise peut être échangée contre une autre devise et, lorsque ce n'est pas le cas, pour déterminer le taux de change à utiliser et les informations à fournir.

Cet amendement mentionné ci-avant n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe.

### 1.3.3 Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et d'application aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et non appliqués de manière anticipée par le Groupe ADP

Le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- ♦ Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 :
  - ♦ Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature. Ces amendements, publiés le 18 décembre 2024, précisent d'une part dans quelles circonstances une entité peut démontrer une intention d'utilisation d'électricité verte pour compte propre (« own use ») et d'autre part, les informations en annexe à fournir sur ces contrats. Ils seront d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne.

- ♦ Classification et Évaluation. Ces amendements de la norme IFRS 9 ont pour objectif de clarifier, d'une part, les modalités d'application du critère de « prêt basique » à certains actifs financiers et, d'autre part, les modalités de décomptabilisation des actifs et passifs financiers (avec une option comptable pour les passifs financiers réglés par paiement électronique). Par ailleurs, certaines informations à fournir ont été modifiées ou ajoutées à la norme IFRS 7. Ces amendements seront d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne.
- ♦ Améliorations annuelles des Normes IFRS – Volume 11. Ces améliorations publiées le 18 juillet 2024 apportent des clarifications rédactionnelles concernant notamment IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7, sans modification substantielle des principes sous-jacents. Ces amendements

visent à améliorer la cohérence des normes existantes et seront applicables pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne.

- ♦ IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers. L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18 visant à améliorer l'utilité des informations présentées dans les états financiers primaires et les notes annexes. Cette norme permettra aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur l'information financière. La norme sera d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2027 sous réserve de son adoption par l'Europe.

Les analyses des incidences de l'application de cette norme et des amendements sont en cours.

## NOTE 2 FAITS MARQUANTS

### 2.1.1 Trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP

En 2025, le Groupe ADP a accueilli 379 millions de passagers dans l'ensemble de son réseau d'aéroports, dont 107 millions de passagers à Paris Aéroport.

Le tableau ci-après présente la situation du trafic des principaux aéroports opérés par le Groupe ADP ou au travers des sociétés mises en équivalence en 2025.

| Aéroports                                | Passagers en millions PAX <sup>(1)</sup> | Évolution en % par rapport au 31/12/2024 |
|------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>FRANCE</b>                            |                                          |                                          |
| Paris Aéroport (CDG+ORY)                 | 107,0                                    | +3,4 %                                   |
| <b>INTERNATIONAL</b>                     |                                          |                                          |
| <b>Concessions intégrées globalement</b> |                                          |                                          |
| Ankara Esenboga - TAV Airports           | 14,0                                     | +8,3%                                    |
| Izmir - TAV Airports                     | 12,6                                     | +10,0%                                   |
| Amman - Airport International Group      | 9,7                                      | +11,3%                                   |
| Almaty - TAV Airports                    | 12,0                                     | +4,4%                                    |
| <b>Concessions mises en équivalence</b>  |                                          |                                          |
| Santiago du Chili                        | 26,5                                     | +1,0%                                    |
| Antalya - TAV Airports                   | 39,1                                     | +2,7%                                    |
| Zagreb - TAV Airports                    | 4,7                                      | +9,4%                                    |
| Médine - TAV Airports                    | 11,8                                     | +9,0%                                    |
| New Delhi - GMR Airports Ltd             | 78,4                                     | +0,4%                                    |
| Hyderabad - GMR Airports Ltd             | 31,1                                     | +10,5%                                   |

<sup>1</sup> L'ensemble des passagers au départ, à l'arrivée ou en transit, accueillis par l'aéroport.

### 2.1.2 Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

La loi de finances pour 2025 a instauré, pour l'exercice 2025, une contribution exceptionnelle applicable aux sociétés ou groupes de sociétés françaises ayant réalisé un chiffre d'affaires de plus d'1 milliard d'euros au titre des exercices 2024 ou 2025.

Cette contribution est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés afférent au résultat fiscal des exercices 2024 et 2025, avant imputation des crédits et réductions d'impôt et créances fiscales de toute nature.

Pour le groupe d'intégration fiscale dont ADP SA est la société mère, son taux est fixé à 41,2 %, portant le taux effectif d'impôt applicable au résultat d'ensemble à 36,13 %.

Cette contribution exceptionnelle et temporaire répond à la définition d'un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12. Le fait générateur comptable de la composante assise sur l'impôt courant 2024 étant la réalisation des résultats 2024, elle est comptabilisée au 31 décembre 2025, première période comptable close après le 15 février 2025, date de promulgation de la loi. En complément, sa composante assise sur l'impôt courant 2025 est comptabilisée au fur et à mesure sur l'exercice 2025. Le montant de la contribution exceptionnelle s'élève à 92 millions d'euros sur l'exercice 2025.

### 2.1.3 Changement d'exploitant des activités de stockage et distribution de carburant à Paris-CDG

Le 4 juin 2025, la société Exolum a débuté l'exploitation des activités de stockage et distribution de carburant à Paris-CDG, pour une durée de 20 ans. L'exploitant investira plus de 200 millions d'euros pour l'entretien et la maintenance des infrastructures ainsi que dans le développement de nouvelles capacités. La comptabilisation des loyers et des investissements versés par Exolum entraîne pour le Groupe ADP l'enregistrement de créances financières et de produits constatés d'avance. Ce produit constaté d'avance sera étalé sur 20 ans en chiffre d'affaires.

### 2.1.4 Finalisation des allocations des prix d'acquisition de Paris Experience Group et Extimé PS

En octobre 2024, le Groupe ADP a finalisé deux acquisitions dans le secteur « Commerces et Services » : Paris Experience Group, créateur d'expériences touristiques en Île-de-France, et Private Suite devenue Extimé PS Inc., opérateur de terminaux aéroportuaires exclusifs aux États-Unis. Ces acquisitions, pour un montant combiné de 360 millions

d'euros permettent à Extimé PS d'étendre son offre au-delà des aéroports parisiens et d'accroître ses perspectives de croissance à Paris et à l'international.

Fin 2024, en application de la norme IFRS 3, les prix d'acquisition avaient fait l'objet d'une allocation provisoire entre les différents éléments d'actifs et de passifs identifiables des sociétés acquises.

Ces travaux d'identification et d'évaluation des actifs et passifs à la juste valeur à la date du 31 octobre 2024 ont été finalisés sur l'exercice et ont donné lieu à la comptabilisation d'un *goodwill* définitif d'un montant de 78 millions d'euros pour Paris Experience Group et 161 millions de dollars américains (156 millions d'euros) pour Extimé PS.

Le *goodwill* de Paris Experience Group comprend essentiellement des relations avec les partenaires du pôle City Vision et du pôle Mon Petit Paris, en particulier les agences de voyage « On-line » qui s'apparentent à des distributeurs, les guides, les prestataires de logistique et autres fournisseurs, les sites touristiques, et les hôtels.

Le *goodwill* d'Extimé PS représente quant à lui la capacité d'attirer de nouveaux clients et de continuer l'activité sur l'aéroport de Los Angeles au delà de 2031, terme du contrat de location du terminal privé.

| Actifs et passifs identifiables définitifs acquis à 100 %<br>(en millions d'euros) | Paris Experience Group | Extimé PS * |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------|
| Actifs non courants                                                                | 70                     | 149         |
| Actifs courants                                                                    | 23                     | 16          |
| Passifs non courants                                                               | 20                     | 35          |
| Passifs courants                                                                   | 18                     | 42          |
| <b>Total actifs nets</b>                                                           | <b>55</b>              | <b>88</b>   |
| <b>Juste valeur à la date de prise de contrôle</b>                                 | <b>133</b>             | <b>244</b>  |
| <b>Goodwill complet</b>                                                            | <b>78</b>              | <b>156</b>  |

\* Les montants du bilan d'acquisition sont présentés convertis au taux EUR/USD du 31 décembre 2024.

### 2.1.5 Mise en service de la concession d'Ankara-Esenboğa

Dans le cadre d'un appel d'offres publics en 2022, TAV Airports, filiale du Groupe ADP (Aéroports de Paris) détenue à 46 %, a remporté l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport de la capitale turque Ankara à partir du 24 mai 2025.

Cette concession, gérée par TAV Esenboğa (filiale détenue à 100 % par TAV Airports), a pour objet la réalisation d'investissements visant à augmenter les capacités de l'aéroport Ankara Esenboğa Havalimanı en contrepartie du droit de l'exploiter pendant 25 ans, entre le 24 mai 2025 et le 23 mai 2050.

Le loyer fixe total de la concession dû à la DHMI (Direction Générale de l'Autorité Aéroportuaire de l'État) est de 475 millions d'euros (hors TVA) dont 25 % (119 millions d'euros) a été versé en 2022 et le reste sera versé sur la durée de la concession.

L'investissement visant à augmenter les capacités de l'aéroport Ankara Esenboğa Havalimanı, notamment par la construction d'une piste supplémentaire et d'une extension du terminal passagers, est estimé à environ 300 millions d'euros, les deux tiers environ étant engagés entre 2023 et 2026, et un tiers à démarrer au plus tard en 2038.

Les travaux en cours et le paiement anticipé de la concession, pour plus de 565 millions d'euros (dont 119 millions d'euros de paiement anticipé) ont été reclassés à l'actif en tant que droit d'opérer les aéroports en concession (cf note 6.1.1).

### 2.1.6 Plan d'actionnariat salarié ABELIA

Dans le cadre de sa feuille de route stratégique « 2025 Pioneers » Aéroports de Paris avait lancé en 2023 une nouvelle opération exceptionnelle d'actionnariat salarié, l'opération ABELIA.

Cette opération ABELIA a démarré avec un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce. Les actions attribuées sont des actions ADP existantes.

Chaque salarié de la société Aéroports de Paris S.A. s'était ainsi vu attribuer par le Conseil d'Administration 3 actions de l'entreprise le 21 juin 2023.

Le second volet de l'opération a eu lieu en 2025. Les impacts sont détaillées en note 5.4

## NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 3.1 Principes comptables liés au périmètre

#### Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société Aéroports de Paris SA en 2025 ainsi que ceux de ses filiales qu'elle contrôle de manière exclusive ou de fait. Conformément à la norme IFRS 11, les partenariats sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agisse d'opérations conjointes ou d'entreprises communes. Le groupe comptabilise ses intérêts dans les opérations conjointes en intégrant ses quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges lui revenant. Les participations dans les co-entreprises et celles dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée :

- ◆ initialement au coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition directement liés à la transaction) ;
- ◆ puis est augmentée ou diminuée de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments des capitaux propres de l'entité détenue. La quote-part du groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence est comptabilisée au sein du compte de résultat sur une ligne spécifique au sein du résultat opérationnel.

En cas d'acquisition successive, chaque tranche est inscrite initialement au coût d'acquisition et fait l'objet d'une allocation du coût entre les actifs et passifs identifiables évalués à la juste valeur à la date d'acquisition de chacune des tranches. La différence entre le coût d'acquisition d'une tranche et la quote-part de l'actif net évalué à la date de la transaction constitue un écart d'acquisition inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. En cas d'indice de perte de valeur d'une participation mise en équivalence, un test de dépréciation est réalisé et une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

#### Démarche d'analyse du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable

Afin de déterminer s'il exerce un contrôle comptable au sens de la norme IFRS 10 sur une entité, le groupe examine tous les éléments contractuels, les faits et circonstances, en particulier :

- ◆ les droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de l'entité, ce qui suppose de déterminer la nature des décisions prises dans les organes de gouvernance de l'entité (assemblée générale, conseil d'administration) et la représentation du groupe dans ces organes ;
- ◆ les droits de veto des minoritaires et les règles en cas de désaccord ;
- ◆ l'exposition du groupe aux rendements variables de l'entité ;
- ◆ la capacité du groupe à agir sur ces rendements.

À défaut de pouvoir démontrer le contrôle, le groupe examine s'il partage le contrôle avec un ou plusieurs partenaires.

Le contrôle conjoint est démontré si le groupe et le(s) partenaire(s), considérés collectivement, ont le contrôle de l'entité au sens de la norme IFRS 11, et si les décisions concernant les activités pertinentes requièrent leur consentement unanime. Si le partenariat est qualifié de *joint-venture* et confère aux partenaires des droits sur l'actif net, l'entité est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Si en revanche, ce partenariat

confère des droits sur les actifs de la cible et des obligations sur ses passifs, le groupe comptabilise ses quotes-parts d'actifs et de passifs lui revenant.

Enfin, à défaut de pouvoir démontrer le contrôle ou le contrôle conjoint, le Groupe ADP détermine s'il exerce une influence notable sur l'entité. L'influence notable étant le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles, le groupe examine notamment les éléments suivants : représentation du Groupe ADP au sein du conseil d'administration ou organe équivalent, participation au processus d'élaboration des politiques ou existence de transactions significatives entre le groupe et l'entité détenue.

#### Conversion des états financiers des filiales, co-entreprises et entreprises associées étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- ◆ les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- ◆ les produits et charges du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis à un cours approchant les cours de change aux dates de transactions ;
- ◆ les écarts de change en résultant sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont portés au bilan dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Aucune société du périmètre de consolidation ayant un impact significatif sur les comptes n'est située dans une économie hyper inflationniste. En Turquie, sur 12 sociétés dont la tenue de compte est en livre turque, 5 font l'objet de réévaluation afin de maintenir leurs éléments non monétaires en lien avec leur valeur de marché. Il s'agit des sociétés de services TAV Securities, BTA, Cakes and Bakes, TGS et TAV Operations services. Pour les autres, il n'a pas été jugé nécessaire d'opérer ce traitement compte tenu de l'activité des sociétés impactées.

#### Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées comme suit :

- ◆ lors de leur comptabilisation initiale, les transactions en devises sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction ;
- ◆ à chaque clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique demeurent convertis au cours de change initial et les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée ;
- ◆ les écarts résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont portés en résultat dans les charges financières nettes.

#### Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à IFRS 3, modifiant la définition d'une activité. L'amendement est d'application obligatoire, de manière prospective, pour les transactions intervenant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.



L'amendement précise qu'une activité est un ensemble intégré d'opérations et d'actifs susceptible d'être géré en vue de fournir des biens ou services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires.

Les trois composantes d'une activité sont :

- ◆ un ensemble d'*inputs* ;
- ◆ des processus appliqués à ces *inputs* ;
- ◆ le tout ayant la capacité de générer ou de contribuer à générer des *outputs*.

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que prévue par la norme IFRS 3. Cette méthode consiste à évaluer les actifs et passifs identifiables à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé :

- ◆ à l'actif, en écart d'acquisition si cette différence est positive ;
- ◆ au compte de résultat en Autres produits opérationnels si cette différence est négative.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être évalués soit à leur juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du *goodwill* partiel). Ce choix est offert par la norme IFRS 3 transaction par transaction.

En cas d'option de vente (*put*) détenue par les minoritaires, les participations ne donnant pas le contrôle sont reclassées en dettes. La dette liée au *put* est évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice. Les variations ultérieures d'estimation de cette dette sont comptabilisées en capitaux propres part du Groupe. Le résultat de la filiale est partagé entre la part revenant au groupe et la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle.

Toute variation de pourcentage d'intérêts ultérieurs ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

## TAV Airports

La participation du Groupe ADP dans TAV Airports s'élève à 46,12 %. TAV Airports est un opérateur aéroportuaire de premier plan en Turquie et gère directement 14 aéroports dans le monde : Ankara-Esenboğa, Izmir-Adnan Menderes, Gazipaşa-Antalya, Milas-Bodrum, Antalya en co-contrôle avec Fraport en Turquie, Tbilissi et Batumi en Géorgie, Monastir et Enfidha en Tunisie, Skopje et Ohrid en Macédoine du Nord, et Almaty au Kazakhstan, Médine en Arabie saoudite et l'aéroport de Zagreb aux côtés d'ADP International.

Par l'intermédiaire de ses filiales, TAV Airports est également un opérateur dans d'autres domaines de services aéroportuaires, comme le *duty free*, la restauration, l'assistance en escale, l'informatique, la sécurité et les services d'exploitation.

TAV Airports gère également les zones commerciales et les services de l'aéroport international de Riga en Lettonie. Avec une présence tout au long de la chaîne de valeur des services aéroportuaires, le modèle commercial intégré du groupe est essentiel à sa performance et à sa réussite économique. TAV Airports est présent au nouvel aéroport d'Istanbul (IGA) *via* ses sociétés de services TGS, Havas, ATU et BTA.

Le Groupe ADP exerce un contrôle de fait sur TAV Airports et dès lors consolide sa participation selon la méthode de l'intégration globale. En effet, compte tenu du nombre de

droits de vote détenus par le Groupe ADP, d'une structure actionnariale dispersée et du taux de participation des actionnaires minoritaires aux assemblées générales, le Groupe ADP dispose de fait de la majorité des droits de vote aux assemblées générales de TAV Airports. Par ailleurs, les dispositions du pacte d'actionnaires confèrent au Groupe ADP la capacité de révoquer l'ensemble des membres du conseil d'administration de TAV Airports et de nommer de nouveaux administrateurs.

## GMR Airports

Le Groupe ADP exerce une influence notable et comptabilise GMR Airports (société issue de la fusion entre GAL précédemment mise en équivalence et GIL, sa holding cotée) selon la méthode de la mise en équivalence. En effet, le Groupe ADP dispose, *via* un pacte d'actionnaires, de droits de gouvernance étendus sur GMR Airports similaires à ceux détenus précédemment dans GAL. Ainsi, de nombreuses décisions au sein de GMR Airports requièrent l'approbation conjointe du Groupe ADP et de GMR Enterprise Private Ltd (GEPL, actionnaire principal de GMR Airports) : au conseil d'administration, le nombre d'administrateurs nommés par ADP et GEPL est identique. En cas d'égalité des voix, le président du conseil d'administration, nommé par GEPL, dispose d'un droit de vote prépondérant sur des décisions clés telles que celles sur le business plan, ce qui justifie que le Groupe ADP n'exerce qu'une influence notable. Il dispose néanmoins, en cas de désaccord sur le business plan, d'une option de vente sur ses titres pouvant être exercée sous certaines conditions.

Pour une présentation détaillée de l'activité GMR Airports cf. note 4.9.

## Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel

Le Groupe ADP, *via* sa filiale ADP International détenue à 100 %, exerce un contrôle conjoint sur la société concessionnaire Nuevo Pudahuel avec Vinci Airports et comptabilise Nuevo Pudahuel selon la méthode de la mise en équivalence. Pour une présentation détaillée de l'activité de Nuevo Pudahuel cf. note 4.9.

En effet, les décisions pertinentes au sein de Nuevo Pudahuel doivent être prises collectivement par ADP International et Vinci Airports : les décisions relevant de l'assemblée générale nécessitent un minimum de 76 % des droits de vote et celles relevant du conseil d'administration doivent être approuvées conjointement par ADP International et Vinci Airports.

## Extimex Duty Free Paris

Extimex Duty Free Paris est détenue par le Groupe ADP à hauteur de 51 % et par Lagardère Travel Retail à hauteur de 49 %. Le Groupe exerce un contrôle comptable sur Extimex Duty Free Paris et consolide sa participation selon la méthode de l'intégration globale. En effet, le Groupe ADP (i) nomme le Président de la société lequel dispose d'un droit de vote double pour prendre certaines décisions clés au sein du conseil d'administration d'Extimex Duty Free Paris et (ii) détient, par ailleurs, une option d'achat des actions d'Extimex Duty Free Paris détenues par le partenaire en cas de situation de blocage.

## Extimex Travel Essentials Paris

Extimex Travel Essentials Paris est détenue à 50 % par le Groupe ADP et 50 % par Lagardère Travel Retail. Le Groupe ADP exerce un contrôle exclusif de cette société dans la mesure où le Président (nommé par le Groupe ADP) a un vote double sur certaines décisions stratégiques de la société et par ailleurs, le Groupe détient une option d'achat des titres du partenaire en cas de situation de blocage.



## **3.2 Évolution du périmètre de consolidation**

### **3.2.1 Principaux mouvements en 2025**

#### **PARIS EXPERIENCE GROUP**

Suite à l'acquisition en 2024 du sous groupe Paris Experience Group, des opérations de fusion rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des sociétés Financière PCV et Holding Tours & Excursions dans Paris Expérience Holding ont eu lieu dans le cadre de la simplification de sa structure juridique.

#### **Fusion de TANK ÖWA alpha**

Tank Öwa Alpha, entité autrichienne, a fusionné avec Aéroports de Paris SA le 18 décembre 2025. Cette opération transfrontalière avait pour objet l'absorption par Aéroports de Paris SA de la société Tank Öwa Alpha, société détenant directement TAV Airports. Cette opération n'a pas d'impact dans les comptes consolidés.

### **3.2.2 Rappel des mouvements 2024**

L'exercice 2024 avait enregistré les principaux mouvements de périmètre suivants :

#### **FUSION ENTRE GAL ET GIL**

Groupe ADP détient depuis juillet 2024 45,7 % de la société fusionnée GMR Airports Limited (ex GIL) contre 49 % dans GAL précédemment.

#### **ACQUISITIONS PARIS EXPERIENCE GROUP ET EXTIME PS**

En octobre 2024, le Groupe ADP a finalisé deux acquisitions dans le secteur « Commerces et Services » : Paris Experience Group, créateur d'expériences touristiques en Île-de-France, et Private Suite devenue Extime PS Inc., opérateur de terminaux aéroportuaires exclusifs aux États-Unis. Ces acquisitions, pour un montant combiné de 360 millions d'euros permettent à Extime d'étendre son offre au-delà des aéroports parisiens et d'accroître ses perspectives de croissance à Paris et à l'international. Ces opérations sont détaillées dans les faits marquants.

#### **FUSION DES SOCIÉTÉS EPIGO ET EXTIME FOOD & BEVERAGE PARIS**

Les sociétés Epigo et Extime Food & Beverage Paris, deux sociétés opératrices de restauration à Paris Aéroport au capital social détenu par Aéroports de Paris et Select Service Partner (SSP), ont fusionné le 8 juillet 2024. Cette opération a permis de regrouper les opérations de plus d'une centaine de points de vente à Paris Aéroport dans une seule société.

Extime Food & Beverage Paris, la société absorbante, reste consolidée par le Groupe ADP par mise en équivalence.

#### **CESSION D'ADP INGÉNIERIE**

Le 15 octobre 2024, Groupe ADP a réalisé la cession de 100 % du capital social de la société ADP Ingénierie, filiale d'ADP International, à Artelia, un groupe de conseil, d'ingénierie et de gestion de projet d'envergure internationale. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la gestion par le groupe ADP de son portefeuille d'activités, visant à maintenir une composition optimale pour l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance financière que le groupe s'est fixé.

ADP Ingénierie portait l'essentiel des activités d'ingénierie aéroportuaire pour compte de tiers du Groupe ADP. L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'activité d'ADP Ingénierie a conduit à une restructuration de la société, impliquant notamment un plan social et la fermeture de certaines activités de la société. En 2024 et 2023, ADP Ingénierie et ses filiales avaient enregistré un chiffre d'affaires de respectivement 11 et 16 millions d'euros (en 2024, il s'agit d'un chiffre d'affaires correspondant à 10 mois d'activité avant la cession).

## NOTE 4 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

### 4.1 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le *reporting* interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal Directeur opérationnel du groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

**Aéronautique** - ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par Aéroports de Paris SA en France en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances « aéronautiques » (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances « accessoires » (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux aéronefs...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

**Commerces et services** - ce secteur est dédié aux activités commerciales s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aérogare (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités de distribution commerciale (Extime Duty Free Paris, SDA Croatia et Extime Travel Essentials Paris), les revenus de publicité (Extime Média), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aérogare, les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...), les activités touristiques (Paris Experience Group) et des services hauts de gamme aux passagers (Extime PS). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris.

**Immobilier** - ce secteur comprend les activités immobilières du groupe principalement en France à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux lesquelles sont présentées dans le secteur Commerces et services. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

**International et développements aéroportuaires** - ce secteur rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du groupe. Il comprend le sous-groupe TAV Airports contrôlé à 46,12 %, le sous-groupe GMR Airports (mis en équivalence), la holding ADP International et ses filiales (notamment AIG) et ses participations mises en équivalence (notamment Nuevo Pudahuel).

**Autres activités** - ce secteur comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la téléphonie (Hub One) et les services de cybersécurité (Sysdream). Ce secteur opérationnel intègre les sociétés de projet Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express et Hydrogen Airport, mises en équivalence. Ce secteur rassemble également les activités dédiées à l'innovation du groupe v/a la société ADP Invest.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal Directeur opérationnel du groupe sont :

- ◆ le chiffre d'affaires ;
- ◆ l'EBITDA courant ;
- ◆ les dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels ;
- ◆ la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ;
- ◆ le résultat opérationnel courant.

Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros)                                                                              | Activités<br>aéronautiques | Commerces<br>et services | Immobilier | International et<br>développements<br>aéroportuaires | Autres<br>activités | Elimination<br>inter-<br>secteurs | Total au<br>31 décembre<br>2025 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|------------|------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| <b>Chiffre d'affaires avant éliminations inter-secteurs</b>                                        | <b>2 192</b>               | <b>2 159</b>             | <b>358</b> | <b>2 147</b>                                         | <b>176</b>          | <b>(328)</b>                      | <b>6 704</b>                    |
| <i>Chiffre d'affaires net avec clients externes</i>                                                | <i>2 192</i>               | <i>1 933</i>             | <i>305</i> | <i>2 146</i>                                         | <i>128</i>          |                                   | <i>6 704</i>                    |
| Autres produits opérationnels courants                                                             | 12                         | 9                        | 25         | 2                                                    | 9                   | (1)                               | 56                              |
| Achats consommés                                                                                   | (130)                      | (565)                    | (13)       | (344)                                                | (51)                | 150                               | (953)                           |
| Charges de personnel                                                                               | (401)                      | (325)                    | (30)       | (573)                                                | (65)                | 2                                 | (1 392)                         |
| Autres charges opérationnelles courantes                                                           | (1 106)                    | (456)                    | (90)       | (581)                                                | (48)                | 176                               | (2 105)                         |
| Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises                           | 4                          | 6                        | 2          | (3)                                                  | 2                   | 1                                 | 12                              |
| <b>EBITDA courant</b>                                                                              | <b>572</b>                 | <b>828</b>               | <b>252</b> | <b>647</b>                                           | <b>23</b>           | <b>-</b>                          | <b>2 322</b>                    |
| Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises | (440)                      | (174)                    | (79)       | (289)                                                | (21)                | -                                 | (1 003)                         |
| Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence                                        | -                          | (7)                      | 3          | (161)                                                | -                   | -                                 | (165)                           |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                                               | <b>132</b>                 | <b>647</b>               | <b>177</b> | <b>197</b>                                           | <b>2</b>            | <b>-</b>                          | <b>1 155</b>                    |

| (en millions d'euros)                                                                              | Activités<br>aéronautiques | Commerces<br>et services | Immobilier | International et<br>développements<br>aéroportuaires | Autres<br>activités | Elimination<br>inter-<br>secteurs | Total<br>31 décembre<br>2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|------------|------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| <b>Chiffre d'affaires avant éliminations inter-secteurs</b>                                        | <b>2 054</b>               | <b>1 930</b>             | <b>332</b> | <b>1 971</b>                                         | <b>189</b>          | <b>(318)</b>                      | <b>6 158</b>                 |
| <i>Chiffre d'affaires net avec clients externes</i>                                                | <i>2 052</i>               | <i>1 716</i>             | <i>290</i> | <i>1 966</i>                                         | <i>134</i>          | <i>-</i>                          | <i>6 158</i>                 |
| Autres produits opérationnels courants                                                             | 17                         | 26                       | 41         | (8)                                                  | 22                  | (25)                              | 73                           |
| Achats consommés                                                                                   | (129)                      | (504)                    | (11)       | (366)                                                | (61)                | 151                               | (920)                        |
| Charges de personnel                                                                               | (384)                      | (270)                    | (27)       | (518)                                                | (65)                | 5                                 | (1 259)                      |
| Autres charges opérationnelles courantes                                                           | (1 067)                    | (441)                    | (82)       | (558)                                                | (49)                | 166                               | (2 031)                      |
| Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises                           | 4                          | (6)                      | 1          | 25                                                   | 2                   | 21                                | 47                           |
| <b>EBITDA courant</b>                                                                              | <b>495</b>                 | <b>735</b>               | <b>254</b> | <b>546</b>                                           | <b>38</b>           | <b>-</b>                          | <b>2 068</b>                 |
| Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises | (422)                      | (134)                    | (61)       | (153)                                                | (21)                | -                                 | (791)                        |
| Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence                                        | -                          | (1)                      | 3          | (294)                                                | -                   | -                                 | (292)                        |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                                               | <b>74</b>                  | <b>600</b>               | <b>195</b> | <b>99</b>                                            | <b>17</b>           | <b>-</b>                          | <b>985</b>                   |

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 6 704 millions d'euros au 31 décembre 2025, en hausse de + 9 % par rapport au 31 décembre 2024, du fait principalement de la croissance du trafic qui se traduit par :

- ◆ le chiffre d'affaires du secteur aéronautique à Paris, en hausse de + 138 millions d'euros à 2 192 millions d'euros et du secteur commerces et services à Paris, en hausse de + 229 millions d'euros à 2 159 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires de TAV Airports, qui atteint 1 823 millions d'euros, en hausse de + 163 millions d'euros.

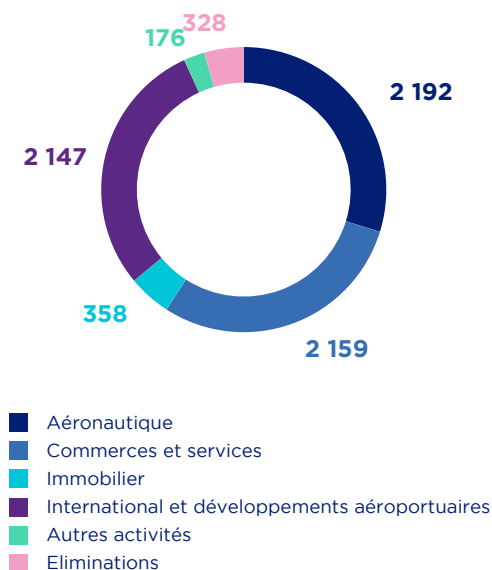
- ◆ le chiffre d'affaires d'AIG s'établit à 307 millions d'euros, en progression de 29 millions d'euros.

**Les dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs** s'établissent à -1 003 millions d'euros, en hausse de 27 % (211 millions d'euros) en raison d'un effet de base défavorable lié à la reprise de dépréciation de 152 millions d'euros enregistrée en 2024, suite à l'extension de la durée de concession de l'aéroport d'Amman.

**La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** est commentée en note 4.9.1.

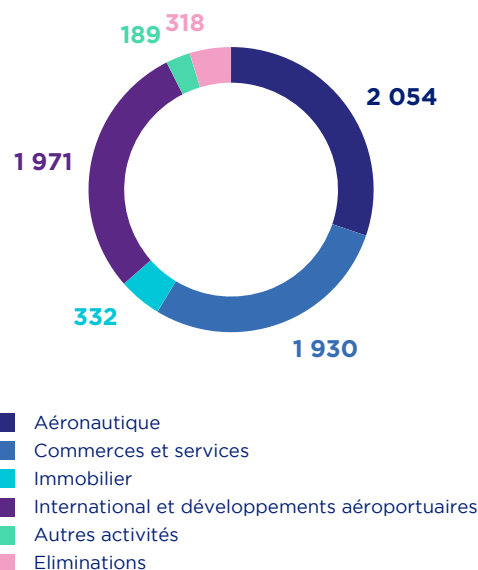
## CHIFFRES D'AFFAIRES 2025

6 704 millions d'euros



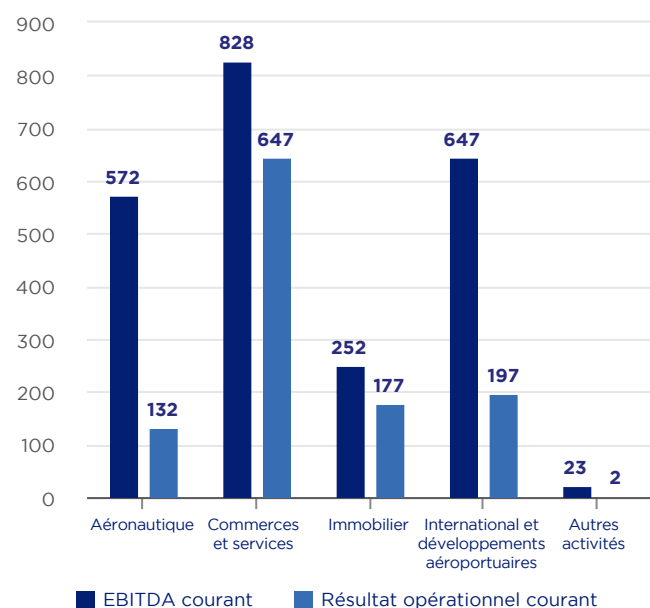
## CHIFFRES D'AFFAIRES 2024

6 158 millions d'euros



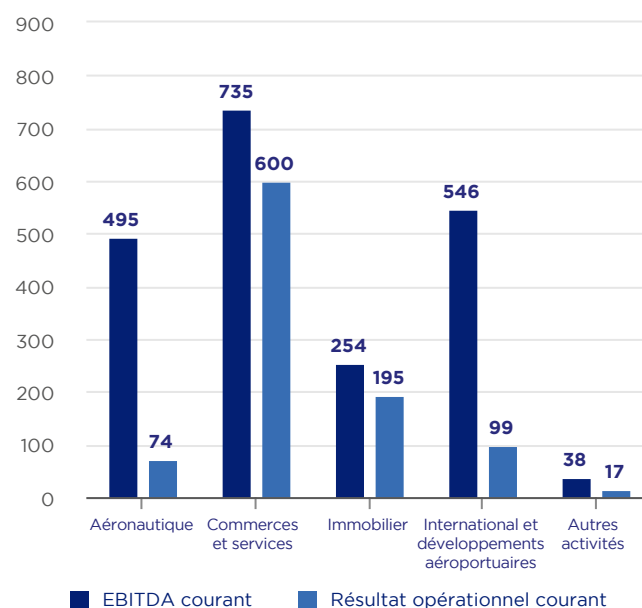
## EBITDA COURANT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 2025

EBITDA courant : 2 322 millions d'euros  
ROC : 1 154 millions d'euros



## EBITDA COURANT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 2024

EBITDA courant : 2 068 millions d'euros  
ROC : 985 millions d'euros



La ventilation du chiffre d'affaires par pays de destination est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>2025</b>  | <b>2024</b>  |
|------------------------------|--------------|--------------|
| France                       | 4 479        | 4 192        |
| Turquie                      | 769          | 648          |
| Kazakhstan                   | 493          | 495          |
| Jordanie                     | 307          | 277          |
| Géorgie                      | 170          | 149          |
| Reste du monde               | 486          | 397          |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>    | <b>6 704</b> | <b>6 158</b> |

La ventilation des actifs immobilisés par pays se détaille comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                                                                                             | <b>2025</b>   | <b>2024</b>   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| France                                                                                                                                   | 9 446         | 9 078         |
| Turquie                                                                                                                                  | 2 566         | 2 353         |
| Kazakhstan                                                                                                                               | 620           | 648           |
| Jordanie                                                                                                                                 | 673           | 789           |
| Inde                                                                                                                                     | 376           | 568           |
| Géorgie                                                                                                                                  | 103           | 183           |
| Reste du monde                                                                                                                           | 975           | 1 013         |
| <b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS (INCORPORELS) CORPORELS, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)</b> | <b>14 759</b> | <b>14 632</b> |

## 4.2 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADP applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » pour les prestations proposées à ses clients et la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour les locations de biens en tant que bailleur.

Les principes de comptabilisation pour les différentes natures des revenus du Groupe ADP sont présentés ci-après en fonction de ses cinq secteurs :

### 1. Secteur Aéronautique

**Redevances aéronautiques et spécialisées d'Aéroports de Paris SA** : ces redevances sont encadrées par des dispositions législatives et réglementaires, dont tout particulièrement la limitation du produit global des redevances aéroportuaires aux coûts des services rendus et la juste rémunération des capitaux investis par Aéroports de Paris appréciées au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du périmètre régulé. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plateformes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire financées par la taxe de sécurité et de sûreté sur les aéroports, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA.

Même si la régulation économique d'Aéroports de Paris repose de manière préférentielle sur des contrats de régulation économique (CRE), la période tarifaire 2025 se déroule dans un cadre juridique hors CRE.

En tout état de cause, la procédure annuelle de fixation des tarifs de redevances, avec ou sans CRE, prévoit qu'Aéroports de Paris consulte les usagers sur la proposition tarifaire annuelle et soumette à l'ART (Autorité de Régulation des Transports) une demande d'homologation. Lorsque l'ART est saisie, elle s'assure entre autres que les tarifs respectent les règles générales applicables aux redevances.

Par sa décision n° 2025-092 du 16 décembre 2025, l'Autorité de régulation des transports (ART) a refusé l'homologation des tarifs de redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027, qui portaient une augmentation de 1,5 % par rapport aux tarifs en vigueur. L'ART a en revanche homologué une évolution de 15 % des tarifs de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite (PHMR). Le Groupe ADP a soumis, le 15 janvier 2026, une seconde proposition tarifaire. Le 10 février 2026, l'ART a décidé de ne pas homologuer cette seconde proposition. Conformément aux dispositions de l'article R. 6325-35 du code des transports, les tarifs des redevances aéroportuaires pour la période tarifaire 2025 précédemment en vigueur demeurent applicables. La nouvelle période tarifaire débutera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Par ailleurs, l'association du transport aérien international (IATA) a introduit devant le Conseil d'Etat un recours en annulation contre les tarifs homologués des redevances aéroportuaires pour la période tarifaire du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026. Le Conseil d'Etat devrait se prononcer au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.



Les **redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

**Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire :** Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sûreté, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit est versé au groupe par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et financé par l'intermédiaire de la taxe de sûreté et de sécurité prélevée auprès des compagnies aériennes. Il représente 92 % des coûts éligibles supportés par Aéroports de Paris SA. Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé à hauteur de 92 % des coûts éligibles au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.

## 2. Secteur Commerces et services

**Chiffre d'affaires des activités commerciales :** ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Le chiffre d'affaires tiré des activités commerciales de ce secteur intègre également :

- ◆ le chiffre d'affaires du groupe Extime Média qui propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens ainsi qu'en Jordanie *via* des solutions digitales, connectées et interactives ;
- ◆ le chiffre d'affaires des activités commerciales de Extime Duty Free Paris, SDA Croatia et Extime Travel Essentials Paris réalisé dans les surfaces commerciales exploitées par ces sociétés en zone côté ville et en zone côté piste (ventes de biens et revenus locatifs). Extime Duty Free Paris exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux, et intervient dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo-son. L'activité d'Extime Travel Essentials Paris est quant à elle dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs ;
- ◆ les revenus perçus des activités de prestation de services relatives à la détaxe ;
- ◆ le chiffre d'affaires de Paris Experience Group, généré par ses deux pôles d'activité à Paris : des excursions et activités touristiques terrestres et des activités nautiques incluant la restauration et la privatisation de bateaux sur la Seine. Les revenus tirés de ces activités sont constatés en chiffre d'affaires à la date de réalisation de la prestation rendue au client ;

- ◆ le chiffre d'affaires d'Extime PS, qui propose une expérience de voyage haut de gamme dans des terminaux privés de grands aéroports situés aux États-Unis, en fournissant des contrôles de sécurité accélérés, l'accès aux salons ou à des suites privées et des services d'escorte personnelle jusqu'au pied de l'avion. Ces revenus sont comptabilisés lorsque la prestation est effectuée.

**Chiffre d'affaires des parcs et accès :** ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

**Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles,** telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

**Revenus tirés des contrats à long terme.** Cette rubrique comprend le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris ainsi que celui lié au contrat de construction conclu avec CDG Express. Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts totaux du contrat conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

## 3. Secteur Immobilier

**Revenus locatifs :** ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires du secteur Immobilier comprend également les produits d'intérêts issus des contrats de location-financement en tant que bailleur.

## 4. Secteur International et développements aéroportuaires

Le chiffre d'affaires de ce secteur regroupe le chiffre d'affaires de TAV Airports, d'ADP International et de ses filiales.

**Revenus aéronautiques :** ils comprennent les redevances passagers, les redevances de circulation des aéronefs, les revenus liés à la mise à disposition des équipements communs des terminaux (CUTE), des rampes d'accès et des comptoirs d'enregistrement des compagnies aériennes. Ces produits comprennent également d'autres revenus liés à des services tels que l'assistance en escale et les redevances de fuel. Ils sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes, ou dès lors qu'il est probable que les avantages économiques sont perçus par le groupe et qu'ils peuvent être quantifiés de façon fiable.

**Revenus des activités commerciales :** ces revenus proviennent principalement des activités de concession de restauration dans les terminaux opérées par le sous-groupe BTA, de services de salons passagers rendus par le sous-groupe TAV Operations services ainsi que des redevances commerciales perçues par AIG dans le cadre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia International

d'Amman en Jordanie. Ces revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des prestations rendues.

**Parcs et accès :** ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement, des accès et des services de voiturier opérés dans le cadre des contrats de concession. Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

**Revenus locatifs :** ils sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location, conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.

**Revenus tirés des contrats long terme :** le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts, en revenus tirés des contrats à long terme selon IFRS 15. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

**Produits financiers liés aux activités ordinaires :** Ils correspondent aux produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière relative à des contrats de concession et de location financement.

**Autres revenus :** Les autres revenus du secteur international comprennent principalement :

- ◆ les services de bus, de parking, et de taxi aux compagnies aériennes. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ;
- ◆ la vente de systèmes informatiques et logiciels par TAV Information Technologies. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés ;
- ◆ vente de fuel aux compagnies aériennes par Almaty International Airports au Kazakhstan : Almaty International Airport comptabilise le chiffre d'affaires issu de la vente de kérosène aux compagnies aériennes. Almaty International Airport conserve les risques et avantages de cette activité et comptabilise l'achat et la vente de fuel de manière séparée ;
- ◆ les revenus liés aux missions de conception aéroportuaire, de prestations de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre réalisées sur plusieurs années. ;
- ◆ le chiffre d'affaires réalisé par ADP International, principalement lié à son activité de gestion d'aéroports à l'international.

## 5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce secteur est composé du chiffre d'affaires du sous-groupe Hub One. Hub One propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises. Son chiffre d'affaires est présenté en autres revenus.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

| 2025                                                    |              |                       |            |                                                |                  |              |
|---------------------------------------------------------|--------------|-----------------------|------------|------------------------------------------------|------------------|--------------|
| (en millions d'euros)                                   | Aéronautique | Commerces et services | Immobilier | International et développements aéroportuaires | Autres activités | Total        |
| Redevances aéronautiques                                | 1 328        | -                     | -          | 867                                            | -                | 2 195        |
| Redevances spécialisées                                 | 302          | -                     | -          | 20                                             | -                | 322          |
| Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire | 537          | -                     | -          | -                                              | -                | 537          |
| Activités commerciales <sup>(1)</sup>                   | -            | 1 496                 | 11         | 418                                            | -                | 1 925        |
| Parcs et accès                                          | -            | 181                   | -          | 32                                             | -                | 213          |
| Prestations industrielles                               | -            | 60                    | -          | 5                                              | -                | 65           |
| Revenus locatifs fixes                                  | 6            | 151                   | 281        | 55                                             | -                | 493          |
| Assistance en escale                                    | -            | -                     | -          | 453                                            | -                | 453          |
| Revenus tirés des contrats à long terme                 | -            | 16                    | -          | 15                                             | 1                | 32           |
| Produits financiers liés aux activités ordinaires       | -            | 9                     | 11         | -                                              | -                | 20           |
| Autres revenus                                          | 19           | 20                    | 2          | 281                                            | 127              | 449          |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>2 192</b> | <b>1 933</b>          | <b>305</b> | <b>2 146</b>                                   | <b>128</b>       | <b>6 704</b> |
| <sup>(1)</sup> Dont Revenus locatifs variables          | -            | 569                   | 11         | 189                                            | -                | 769          |

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP s'établit à 6 704 millions d'euros en 2025, en hausse de + 546 millions d'euros par rapport à 2024. Cette progression reflète notamment :

- ◆ l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur Activités aéronautiques, qui regroupe les seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes et provenant des redevances aéronautiques (par passager, d'atterrissage et de stationnement). Cette évolution résulte de la croissance du trafic passagers et du nombre de mouvements d'avions ;

- ◆ les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts, partiellement fixes, de ces activités, le chiffre d'affaires croît dans une moindre proportion que le trafic de passagers ;
- ◆ la bonne performance du secteur Commerces et services, qui se rapporte aux plateformes parisiennes, en lien avec la bonne fréquentation par rapport à 2024 ;
- ◆ la croissance du secteur International et développements aéroportuaires, portée par TAV Airports grâce au trafic passagers et aux recettes commerciales sur 2025.

2024

| (en millions d'euros)                                      | Aéronautique | Commerces<br>et services | Immobilier | International et<br>développements<br>aéroportuaires | Autres<br>activités | Total        |
|------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------|------------|------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| Redevances aéronautiques                                   | 1 235        | -                        | -          | 831                                                  | -                   | 2 066        |
| Redevances spécialisées                                    | 267          | -                        | -          | 17                                                   | -                   | 284          |
| Revenus liés à la sûreté<br>et à la sécurité aéroportuaire | 529          | -                        | -          | -                                                    | -                   | 529          |
| Activités commerciales <sup>(1)</sup>                      | -            | 1 281                    | 13         | 338                                                  | -                   | 1 632        |
| Parcs et accès                                             | -            | 178                      | -          | 32                                                   | -                   | 210          |
| Prestations industrielles                                  | -            | 54                       | -          | 5                                                    | -                   | 59           |
| Revenus locatifs fixes                                     | 2            | 142                      | 264        | 50                                                   | -                   | 458          |
| Assistance en escale                                       | -            | -                        | -          | 407                                                  | -                   | 407          |
| Revenus tirés des contrats<br>à long terme                 | -            | 29                       | -          | 23                                                   | 1                   | 53           |
| Produits financiers liés<br>aux activités ordinaires       | -            | -                        | 11         | -                                                    | -                   | 11           |
| Autres revenus                                             | 20           | 32                       | 2          | 263                                                  | 132                 | 449          |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>2 053</b> | <b>1 716</b>             | <b>290</b> | <b>1 966</b>                                         | <b>133</b>          | <b>6 158</b> |
| <sup>(1)</sup> Dont Revenus locatifs variables             | -            | 460                      | 13         | 149                                                  | -                   | 622          |

La ventilation du chiffre d'affaires des principaux clients s'établit comme suit :

| (en millions d'euros)                   | 2025         | 2024         |
|-----------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>               | <b>6 704</b> | <b>6 158</b> |
| Air France-KLM                          | 968          | 886          |
| Turkish Airlines                        | 122          | 128          |
| Easy Jet                                | 121          | 113          |
| Royal Jordanian                         | 92           | 85           |
| Federal Express Corporation             | 58           | 52           |
| Qatar Airways                           | 64           | 67           |
| Vueling Airlines                        | 49           | 51           |
| Pegasus Airlines                        | 97           | 82           |
| Air Astana                              | 47           | 48           |
| ASL Airlines Belgium                    | 50           | 44           |
| Gunes Ekspres Havacilik A.S.            | 48           | 39           |
| Autres compagnies aériennes             | 1 448        | 1 322        |
| <b>TOTAL COMPAGNIES AÉRIENNES</b>       | <b>3 164</b> | <b>2 917</b> |
| Direction Générale de l'Aviation Civile | 553          | 547          |
| ATU <sup>(1)</sup>                      | 108          | 94           |
| Autres clients <sup>(2)</sup>           | 2 879        | 2 600        |
| <b>TOTAL AUTRES CLIENTS</b>             | <b>3 540</b> | <b>3 241</b> |

1 ATU : participation du groupe TAV Airports.

2 Les clients passagers et autres clients sont principalement constitués du chiffre d'affaires réalisé avec des passagers, des loueurs et des annonceurs lesquels représentent individuellement moins de 1% du chiffre d'affaires total consolidé du groupe.

### 4.3 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les

amortissements des immobilisations subventionnées et la plus-value constatée lors de la reprise en pleine propriété des actifs à l'issue des baux à construction et Autorisations d'occupation temporaire (cf. note 6.3).

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros)                                          | 2025      | 2024      |
|----------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Reprise de biens à l'issue des BAC/AOT <sup>(1)</sup>          | 24        | 41        |
| Subventions d'exploitation                                     | 2         | 2         |
| Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat | 6         | 6         |
| Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés  | -         | (8)       |
| Autres produits                                                | 24        | 32        |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>56</b> | <b>73</b> |

<sup>1</sup> Baux à construction/Autorisation d'occupation temporaire.

En 2025, les autres produits opérationnels courants incluent des indemnités comptabilisées au titre du projet CDG Express pour 5 millions d'euros (18 millions d'euros en 2024).

### 4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

| (en millions d'euros)           | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients <sup>(1)</sup> | 1 120         | 1 049         |
| Clients douteux                 | 76            | 81            |
| Cumul des dépréciations         | (74)          | (81)          |
| <b>MONTANT NET</b>              | <b>1 122</b>  | <b>1 049</b>  |

<sup>1</sup> La créance sur la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'élève à 405 millions d'euros. Une avance de 187 millions d'euros versée par l'Agence France Trésor (AFT) est constatée au passif en autres dettes et produits constatés d'avance (voir note 4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance).

Les dépréciations appliquées conformément à la norme IFRS 9 ont évolué ainsi :

| (en millions d'euros)                        | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Cumul des dépréciations à l'ouverture</b> | <b>(81)</b>   | <b>(112)</b>  |
| Augmentations                                | (16)          | (14)          |
| Diminutions                                  | 20            | 39            |
| Écarts de conversion                         | 3             | (2)           |
| Variation de périmètre                       | -             | 7             |
| Autres variations                            | -             | 1             |
| <b>Cumul des dépréciations à la clôture</b>  | <b>(74)</b>   | <b>(81)</b>   |

Le groupe classe les créances par niveau de risque de défaillance des clients auquel un taux de dépréciation est associé en fonction de l'antériorité de la créance. Une revue par niveau de risque a été réalisée après la reconnaissance de créances irrécouvrables.

### 4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes, le groupe

considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

#### 4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

| (en millions d'euros)                             | 2025         | 2024         |
|---------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Achats de marchandises <sup>(1)</sup>             | (499)        | (465)        |
| Coûts des carburants vendus                       | (222)        | (251)        |
| Électricité                                       | (72)         | (69)         |
| Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études | (9)          | (9)          |
| Gaz et autres combustibles                        | (25)         | (16)         |
| Fournitures d'exploitation                        | (14)         | (15)         |
| Produits hivernaux                                | (8)          | (14)         |
| Achats de matériels, équipements et travaux       | (18)         | (31)         |
| Autres achats <sup>(1)</sup>                      | (86)         | (50)         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>(953)</b> | <b>(920)</b> |

<sup>1</sup> Les rabais, remises, ristournes précédemment en autres achats ont été reclassés en diminution du poste achats de marchandises pour un montant de +78 millions d'euros sur 2025 et de +73 millions d'euros sur 2024.

La hausse des achats consommés de +33 millions d'euros par rapport à 2024 s'explique principalement par les achats de marchandises, en lien avec la hausse d'activité.

Les autres achats incluent depuis le 31 décembre 2025 des prestations revendues (billetterie, transport...) comptabilisées au sein du sous groupe Paris Experience Group pour 25 millions d'euros.

#### 4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

Le détail des autres charges opérationnelles courantes s'établit comme suit :

| (en millions d'euros)         | 2025           | 2024           |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Services externes             | (1 569)        | (1 511)        |
| Impôts et taxes               | (430)          | (411)          |
| Autres charges d'exploitation | (106)          | (109)          |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>(2 105)</b> | <b>(2 031)</b> |

#### DÉTAIL DES SERVICES ET CHARGES EXTERNES

| (en millions d'euros)                               | 2025           | 2024           |
|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Prestations de services                             | (720)          | (679)          |
| Sûreté                                              | (274)          | (261)          |
| Nettoyage                                           | (106)          | (102)          |
| PHMR (Personne Handicapée à Mobilité Réduite)       | (96)           | (89)           |
| Transports                                          | (37)           | (38)           |
| Gardiennage                                         | (28)           | (28)           |
| Recyclage chariots                                  | (14)           | (13)           |
| Autres sous-traitance aéroportuaire                 | (165)          | (148)          |
| Entretien, réparations & maintenance                | (243)          | (241)          |
| Loyers et redevances de concessions <sup>(1)</sup>  | (171)          | (152)          |
| Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires | (88)           | (81)           |
| Assurances                                          | (34)           | (34)           |
| Missions, déplacements & réceptions                 | (21)           | (19)           |
| Publicité, publications, relations publiques        | (40)           | (70)           |
| Locations et charges locatives                      | (86)           | (66)           |
| Services extérieurs divers                          | (10)           | (19)           |
| Personnel extérieur                                 | (33)           | (36)           |
| Autres charges et services externes                 | (123)          | (114)          |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>(1 569)</b> | <b>(1 511)</b> |

<sup>1</sup> Les frais de location de la concession sont principalement encourus par AIG pour l'exploitation de l'aéroport Queen Alia.



## DÉTAIL DES IMPÔTS ET TAXES

| <i>(en millions d'euros)</i>                     | <b>2025</b>  | <b>2024</b>  |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Taxe sur les infrastructures longues distances   | (134)        | (131)        |
| Taxe foncière                                    | (99)         | (85)         |
| Taxes non récupérables sur prestations de sûreté | (80)         | (80)         |
| Contribution économique territoriale             | (39)         | (42)         |
| Autres impôts & taxes                            | (78)         | (73)         |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>(430)</b> | <b>(411)</b> |

## DÉTAIL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

### 4.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                  | <b>Au 31/12/2025</b> | <b>Au 31/12/2024</b> |
|-----------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Fournisseurs d'exploitation                   | 400                  | 440                  |
| Fournisseurs d'immobilisations <sup>(1)</sup> | 412                  | 350                  |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>812</b>           | <b>790</b>           |

<sup>1</sup> La variation des fournisseurs d'immobilisations (hors effets de change) est présentée dans le tableau de flux de trésorerie en investissement (cf. note 12.2).

### 4.7 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

| <i>(en millions d'euros)</i>                    | <b>Au 31/12/2025</b> | <b>Au 31/12/2024</b> |
|-------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés) | 183                  | 163                  |
| Avances et acomptes versés sur commandes        | 53                   | 61                   |
| Créances au personnel et charges sociales       | 18                   | 10                   |
| Charges constatées d'avance                     | 37                   | 64                   |
| Autres créances                                 | 75                   | 81                   |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>366</b>           | <b>379</b>           |

### 4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                              | <b>Au 31/12/2025</b> | <b>Au 31/12/2024</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Avances et acomptes reçus sur commandes <sup>(1)</sup>                    | 251                  | 293                  |
| Dettes sociales                                                           | 294                  | 298                  |
| Dettes fiscales (hors impôt exigible)                                     | 120                  | 129                  |
| Avoirs à établir                                                          | 28                   | 41                   |
| Produits constatés d'avance                                               | 241                  | 204                  |
| Loyers de concessions exigibles < 1 an                                    | 231                  | 216                  |
| Dettes liées à l'option de vente des minoritaires / acquisition de titres | 91                   | —                    |
| Autres dettes                                                             | 163                  | 174                  |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>1 419</b>         | <b>1 355</b>         |

<sup>1</sup> Les dettes relatives aux avances consenties par l'AFT d'un montant total de 187 millions d'euros sont présentées en «avances et acomptes reçus sur commandes».

Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA pour 186 millions d'euros et comprennent des loyers payés d'avance et de la facturation relative à CDG Express pour 43 millions d'euros (cf. note 4.4).

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege, TAV Ankara, TAV Macedonia et AIG (cf. note 8.2).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires ainsi que les versements restants à effectuer sur titres concernent Almaty Airport (Kazakhstan). Au 31 décembre 2024, ces montants étaient présentés en autres passifs non courants (cf. note 8.2).

## 4.9 Entreprises mises en équivalence

Les principales participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées ci-dessous :

**GMR Airports** : le Groupe ADP détient 45,7 % de GMR Airports après la fusion intervenue le 25 juillet 2024. GMR Airports, est un groupe aéroportuaire indien côté de premier plan, qui dispose d'un portefeuille d'actifs comportant sept aéroports dans trois pays (Inde, Indonésie et Grèce) ainsi qu'une filiale de management de projets (« GADL »). Ses deux principales concessions, Delhi et Hyderabad ont initialement une durée de 30 ans renouvelable une fois qui a débuté respectivement le 3 mai 2006 et le 23 mars 2008.

S'agissant de la concession d'Hyderabad, son renouvellement est à la discrétion de GMR Airports et a été entériné en 2022. Le droit d'opérer la concession est amorti jusqu'à la fin de la concession soit mars 2068.

S'agissant de la concession de Delhi, son renouvellement suppose que certaines conditions financières et opérationnelles notamment de qualité de services prévues au contrat de concession soient toujours satisfaites à la fin de la première période de 30 ans. Ainsi, tant que ces conditions sont satisfaites, l'option de renouvellement est à la discrétion de GMR Airports. En conséquence, le droit d'opérer la concession de Delhi est amorti sur une durée qui tient compte de l'option de renouvellement soit jusqu'en mai 2066.

**TAV Antalya** : co-entreprise de TAV Airports (51 %) et Fraport (49 %) qui opère l'aéroport international d'Antalya en Turquie. Le groupement a remporté en 2021 l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport pour une durée de 25 ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2027 et le 31 décembre 2051. Les modalités actuelles d'exploitation de l'aéroport restent inchangées jusqu'au 31 décembre 2026. Le Groupe ADP exerce un contrôle conjoint sur TAV Antalya dans la mesure où toutes les décisions pertinentes prises au sein du conseil d'administration de la société requièrent le consentement unanime de TAV Airports et Fraport et aucun des deux actionnaires ne peut imposer ses propres décisions.

**TGS et ATU** : co-entreprises détenues à 50 % par TAV Airports, spécialisées respectivement dans l'assistance en escale et le *duty free*.

**Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel** : co-entreprise détenue à hauteur de 45 % par ADP International, 40 % par Vinci Airports et 15 % par Astaldi, opérant la concession de l'Aéroport international de Santiago pour une durée de 20 ans (jusqu'en 2035) et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m<sup>2</sup>.

### 4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

| (en millions d'euros)                                              | 2025         | 2024         |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| International et développements aéroportuaires                     | (161)        | (294)        |
| Commerces et services                                              | (7)          | (1)          |
| Immobilier                                                         | 3            | 3            |
| <b>QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b> | <b>(165)</b> | <b>(292)</b> |

En l'absence d'obligation ou d'intention de combler les pertes des entités mises en équivalence, le groupe arrête de reconnaître les quotes-parts de pertes de sociétés mises en équivalence lorsque les titres mis en équivalence sont à zéro.

En cas d'obligation de combler les pertes des entités mises en équivalence, le groupe comptabilise une provision.

Les quotes-parts de pertes non reconnues cumulées s'élèvent à 318 millions d'euros dont 29 millions d'euros de pertes au 31 décembre 2025.

Les prêts accordés aux participations présentant des résultats négatifs sont dépréciés à hauteur de leur quote-part de pertes non reconnues des sociétés mises en équivalence.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence du secteur International et développements aéroportuaires s'améliore par rapport à l'exercice précédent mais demeure négative en 2025. Impactés par la fusion entre

GIL et GAL en 2024, les résultats des participations mises en équivalence restent sur l'exercice en perte essentiellement en lien avec la suspension de l'application de l'hyperinflation dans les comptes locaux turcs, des effets fiscaux induits et de la dépréciation de la livre turque et de la roupie indienne vs. Euro particulièrement importante sur l'exercice 2025. La réévaluation des obligations convertibles FCCBs de GMR Airports a généré à elle seule une perte de change sur l'année de 76 millions d'euros en quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.

Le secteur Commerces et services dont la participation Extime Food & Beverage Paris a bénéficié d'une augmentation de capital de 16 millions d'euros à 100 % a eu pour effet de reconnaître les pertes antérieurement non reconnues en quote-part pour un montant de -8 millions d'euros.

#### 4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Un test de dépréciation des participations mises en équivalence est effectué lorsque le groupe identifie un ou plusieurs indices de perte de valeur susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés résultant de ces participations. Un test de dépréciation est également effectué pour les participations antérieurement dépréciées. Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

La valeur recouvrable des participations mises en équivalence est estimée en actualisant soit la quote-part groupe de flux de trésorerie après service de la dette, soit les dividendes versés au coût des fonds propres. S'agissant du taux d'actualisation, les données utilisées par le Groupe ADP sont basées sur des moyennes des 3 derniers mois pour le taux sans risque et la prime de marché.

La valeur comptable retenue pour le test de dépréciation correspond au coût d'acquisition augmenté de la quote-part de résultat mis en équivalence, ainsi que des intérêts capitalisés des prêts actionnaires le cas échéant.

Le trafic aérien accueilli par le groupe au cours de l'année 2025 est dans son ensemble nettement supérieur au trafic 2024 de la même période.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources. Le conflit au Proche-Orient a eu en 2025 un impact ponctuel et limité sur le trafic régional.

Enfin, certaines concessions, pour des raisons structurelles ou conjoncturelles, ont vu leur trajectoire financière révisée en lien avec les performances constatées au cours de l'année 2025 ou l'évolution des discussions avec les prêteurs et les autorités concédantes.

Ces éléments justifient donc que le groupe ait conduit des tests de dépréciation sur les concessions aéroportuaires précédemment dépréciées ou présentant un risque avéré de dépréciation : pour 2025, cela inclut les concessions de Fraport TAV Antalya (FTA) 2, Ravinala Airports, Embassair Group US (EGUS) et Nuevo Pudahuel.

#### 4.9.3 Pertes de valeur des sociétés mises en équivalence par secteur

Les tests de dépréciation des participations mises en équivalence sont basés sur différents scénarios de croissance de trafic. Ainsi, concernant FTA2, la dynamique favorable observée post-Covid a été ralentie notamment en raison de la baisse de compétitivité de la destination Turquie. Un ralentissement a été constaté pour Nuevo Pudahuel en lien avec les problématiques d'offres en sièges des compagnies, et à Ravinala en fin d'année 2025 suite aux mouvements sociaux de l'automne ayant conduit à un changement de gouvernement. Pour Embassair Group US (EGUS), dont l'ouverture du terminal d'affaires à Miami Opa Locka a eu lieu en 2023, le plan d'affaires prévoit un gain progressif de parts de marché. Pour l'ensemble du périmètre d'analyse, les hypothèses de trafic à moyen terme d'Eurocontrol / IATA sont utilisées pour les géographies concernées. Par ailleurs, les plans d'affaires sont fonction des durées contractuelles des concessions.

Les tests menés sur les titres mis en équivalence et les prêts consentis aux sociétés testées ont conclu à la nécessité de constater une dépréciation de 3 millions d'euros.

La principale sensibilité des tests repose sur le taux d'actualisation. Une variation du coût des fonds propres de + 100 points de base induirait une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros.

Des analyses ont par ailleurs été menées au niveau du trafic, visant à étudier la sensibilité à une dégradation du trafic de la valeur des concessions aéroportuaires à l'international qui ont été testées. Une décote de 100 points de base appliquée au taux de croissance annuel moyen du trafic sur la durée résiduelle d'exploitation pour chacune des concessions testées induirait une dépréciation complémentaire de 8 millions d'euros.

#### 4.9.4 Détail des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                          | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|------------------------------------------------|---------------|---------------|
| International et développements aéroportuaires | 1 104         | 1 400         |
| dont TAV Antalya et Fraport TAV Antalya        | 453           | 597           |
| dont GMR Airports Ltd                          | 376           | 568           |
| Commerces et services                          | 1             | -             |
| Immobilier                                     | 22            | 24            |
| Autres activités                               | 1             | 2             |
| <b>TOTAL ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>  | <b>1 128</b>  | <b>1 426</b>  |

Les principaux écarts d'acquisition comptabilisés et inclus dans les quotes-parts de mises en équivalence ci-dessus, s'élèvent à 214 millions d'euros (191 millions d'euros pour GMR Airports Ltd et 22 millions d'euros pour TAV Antalya) au titre du secteur International et développements aéroportuaires (251 millions d'euros au 31 décembre 2024).

#### 4.9.5 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

| (en millions d'euros)                          | Montants nets au 01/01/2025 | Quote-part du Groupe dans les résultats | Souscription de capital | Variation des réserves de conversion | Effets de la norme IAS 29 - Hyper-inflation | Variation des autres réserves et reclassements | Dividendes distribués | Montants nets au 31/12/2025 |
|------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| International et développements aéroportuaires | 1 400                       | (160)                                   | -                       | (95)                                 | 14                                          | 22                                             | (77)                  | 1 104                       |
| Commerces et services                          | -                           | (7)                                     | 8                       | -                                    | -                                           | -                                              | -                     | 1                           |
| Immobilier                                     | 24                          | 3                                       | -                       | -                                    | -                                           | -                                              | (5)                   | 22                          |
| Autres activités                               | 2                           | (1)                                     | -                       | -                                    | -                                           | -                                              | -                     | 1                           |
| <b>TOTAL ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>  | <b>1 426</b>                | <b>(165)</b>                            | <b>8</b>                | <b>(95)</b>                          | <b>14</b>                                   | <b>22</b>                                      | <b>(82)</b>           | <b>1 128</b>                |

Les créances et comptes courants nets de dépréciations sur les entreprises mises en équivalence sont détaillés en note 9.6.

Les variations de réserves de conversion concernent GMR Airports pour - 69 millions d'euros et TGS pour - 21 millions d'euros en lien avec la dépréciation de la roupie indienne (INR) et de la livre turque (TRY).

Une variation du cours de bourse sur les FCCB de GMR Airports de plus ou moins 10 % aurait un impact sur la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de respectivement plus ou moins 44 millions d'euros.

#### 4.9.6 Informations financières résumées

Les agrégats financiers du groupe GMR Airports et de TAV Antalya présentés ci-dessous ont été établis conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Europe et homogénéisées des normes groupe. À noter que les comptes de GMR Airports présentés sont les comptes intermédiaires au 30 septembre 2025 établis sur la base de comptes audités.

Les dividendes reçus de la part des mises en équivalence s'élèvent à 82 millions d'euros au 31 décembre 2025.

| (en millions d'euros)   | GMR Airports Ltd |               | TAV Antalya   |               | Fraport TAV Antalya |               |
|-------------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|---------------|
|                         | Au 30/09/2025    | Au 30/09/2024 | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2025       | Au 31/12/2024 |
| Actifs non courants     | 4 244            | 4 762         | 142           | 247           | 1 359               | 1 232         |
| Actifs courants         | 693              | 702           | 201           | 192           | 1 888               | 1 896         |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b> | <b>4 937</b>     | <b>5 464</b>  | <b>343</b>    | <b>439</b>    | <b>3 247</b>        | <b>3 128</b>  |

| (en millions d'euros)                        | GMR Airports Ltd |               | TAV Antalya   |               | Fraport TAV Antalya |               |
|----------------------------------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|---------------|
|                                              | Au 30/09/2025    | Au 30/09/2024 | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2025       | Au 31/12/2024 |
| <b>Capitaux propres - part du Groupe</b>     | <b>(259)</b>     | <b>(192)</b>  | <b>130</b>    | <b>148</b>    | <b>641</b>          | <b>666</b>    |
| Participations ne donnant pas le contrôle    | 82               | 110           | -             | -             | -                   | -             |
| <b>Total des capitaux propres</b>            | <b>(177)</b>     | <b>(82)</b>   | <b>130</b>    | <b>148</b>    | <b>641</b>          | <b>666</b>    |
| <b>Passifs non courants</b>                  | <b>4 241</b>     | <b>4 746</b>  | <b>125</b>    | <b>262</b>    | <b>2 486</b>        | <b>237</b>    |
| <b>Passifs courants</b>                      | <b>873</b>       | <b>800</b>    | <b>88</b>     | <b>29</b>     | <b>120</b>          | <b>2 225</b>  |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> | <b>4 937</b>     | <b>5 464</b>  | <b>343</b>    | <b>439</b>    | <b>3 247</b>        | <b>3 128</b>  |

Suite au refinancement, les emprunts de TAV Antalya ont été reclassés en 2025 de courant à non courant pour 2 193 millions d'euros.

|                                                                 | GMR Airports Ltd (*) |              | TAV Antalya |             | Fraport TAV Antalya |             |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|-------------|-------------|---------------------|-------------|
| (en millions d'euros)                                           | 2025                 | 2024         | 2025        | 2024        | 2025                | 2024        |
| <b>Produit des activités ordinaires</b>                         | <b>721</b>           | <b>566</b>   | <b>470</b>  | <b>491</b>  | <b>77</b>           | <b>6</b>    |
| Dotations aux amortissements                                    | -                    | -            | (107)       | (109)       | (19)                | -           |
| Autres                                                          | -                    | -            | (172)       | (123)       | (15)                | (24)        |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                    | <b>201</b>           | <b>127</b>   | <b>192</b>  | <b>259</b>  | <b>43</b>           | <b>(18)</b> |
| Produits financiers                                             | -                    | -            | 5           | 4           | 1                   | -           |
| Charges financières                                             | -                    | -            | (11)        | (24)        | (98)                | -           |
| <b>Résultat financier</b>                                       | <b>(203)</b>         | <b>(212)</b> | <b>(6)</b>  | <b>(20)</b> | <b>(97)</b>         | <b>(18)</b> |
| Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence     | 6                    | 10           | -           | -           | -                   | -           |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                     | <b>4</b>             | <b>(76)</b>  | <b>186</b>  | <b>239</b>  | <b>(54)</b>         | <b>(36)</b> |
| Impôts sur les résultats                                        | (14)                 | (9)          | (64)        | (51)        | (10)                | -           |
| <b>Résultat net</b>                                             | <b>(10)</b>          | <b>(85)</b>  | <b>122</b>  | <b>188</b>  | <b>(64)</b>         | <b>(36)</b> |
| <b>Résultat net part du groupe</b>                              | <b>(25)</b>          | <b>(47)</b>  | <b>122</b>  | <b>188</b>  | <b>(64)</b>         | <b>(36)</b> |
| Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle | 15                   | (38)         | -           | -           | -                   | -           |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL POUR LA PÉRIODE</b>                    | <b>(5)</b>           | <b>(94)</b>  | <b>122</b>  | <b>188</b>  | <b>(64)</b>         | <b>(36)</b> |

\* Données financières au 30 septembre.

Les tableaux ci-dessous détaillent le passage entre les capitaux propres sociaux et la valeur des titres mis en équivalence :

#### GMR AIRPORTS LTD

| (en millions d'euros)                        | Capitaux propres à 100 % au 30/09/2025 | Capitaux propres au 30/09/2025 à 45,7 % | Écarts d'évaluation nets | Écarts d'acquisition nets | Autres       | Valeur comptable des titres mis en équivalence au 31 décembre 2025 |
|----------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Capitaux propres - part du groupe</b>     | <b>(259)</b>                           | <b>(118)</b>                            | <b>600</b>               | <b>191</b>                | <b>(297)</b> | <b>376</b>                                                         |
| Participations ne donnant pas le contrôle    | 82                                     | -                                       | -                        | -                         | -            | -                                                                  |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>            | <b>(177)</b>                           | <b>(118)</b>                            | <b>600</b>               | <b>191</b>                | <b>(297)</b> | <b>376</b>                                                         |
| Dont résultat de la période - part du groupe | (25)                                   | (11)                                    | (13)                     | -                         | (81)         | (105)                                                              |

#### TAV ANTALYA ET FRAPORT TAV ANTALYA

| (en millions d'euros)                        | Capitaux propres à 100 % au 31/12/2025 | Capitaux propres au 31/12/2025 à 50 % | Écarts d'évaluation nets | Écarts d'acquisition nets | Autres   | Valeur comptable des titres mis en équivalence au 31 décembre 2025 |
|----------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Capitaux propres - part du groupe</b>     | <b>771</b>                             | <b>386</b>                            | <b>61</b>                | <b>-</b>                  | <b>7</b> | <b>454</b>                                                         |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>            | <b>771</b>                             | <b>386</b>                            | <b>61</b>                | <b>-</b>                  | <b>7</b> | <b>454</b>                                                         |
| Dont résultat de la période - part du groupe | 58                                     | 29                                    | (59)                     | (11)                      | (39)     | (80)                                                               |

## 4.10 Stocks

| (en millions d'euros)        | Au 31/12/2024 | Variation de la période | Dépréciations net de reprise | Autres flux | Au 31/12/2025 |
|------------------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|-------------|---------------|
| <b>Stocks</b>                | <b>137</b>    | <b>16</b>               | <b>-</b>                     | <b>(5)</b>  | <b>148</b>    |
| dont Extime Duty Free Paris  | 57            | (2)                     | 1                            | -           | 56            |
| dont TAV Kazakhstan - Almaty | 31            | 14                      | -                            | (4)         | 41            |

Les stocks sont principalement constitués de stocks de marchandises chez Extime Duty Free Paris et de stocks de matières premières (hydrocarbures) chez TAV Kazakhstan.



## NOTE 5 AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe offre des avantages tels que les indemnités de fin de carrière à ses salariés en activité, et une participation financière à une couverture santé pour certains de ses retraités. Ces principaux régimes sont présentés ci-dessous. Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces engagements dépendent de leur qualification telle que définie par la norme IAS 19 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 « Les avantages au personnel ».

### Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du groupe se limite uniquement au versement de cotisations. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

### Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies comportent un engagement pour le groupe sur un montant ou un niveau de prestations définies. Cet engagement est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle.

La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des unités de crédit projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuaire indépendant. Elles intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection de salaires. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est fondé sur les obligations émises par les entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celles des engagements du groupe. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes qui répondent à la définition d'actifs du régime, la provision est diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Les éléments d'évolution de la provision comprennent notamment :

- ♦ coûts des services rendus : ils sont présentés en résultat opérationnel avec les autres charges de personnel ;

- ♦ intérêts nets sur le passif net (net des actifs de régime), qui incluent la charge de désactualisation et le produit implicite du rendement des actifs ;

- ♦ réévaluations du passif net (de l'actif net) qui intègrent les écarts actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs de régime et le rendement estimé (inclus dans les intérêts nets) : elles sont constatées immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global, sans reclassement possible ultérieur en résultat.

En cas de modification, de réduction ou de liquidation de régime, l'effet est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

### Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que les médailles d'honneur de l'aéronautique et les primes versées concomitamment. Il s'agit des avantages dont le délai de règlement attendu est supérieur à douze mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéficiaires ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation et de comptabilisation de l'engagement est identique à celle utilisée pour les régimes à prestations définies à l'exception des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat, et non en autres éléments du résultat global (capitaux propres).

### Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités versées dans le cadre de plan de départ volontaire et fournies dans le cadre de la cessation d'emploi d'un membre du personnel sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes :

- ♦ date à laquelle le groupe ne peut plus retirer son offre ; ou
- ♦ date à laquelle le groupe comptabilise les coûts de restructuration liés, le cas échéant, prévoyant le versement de telles indemnités.

S'agissant d'éléments non récurrents, la charge est présentée au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels non courants. Les hypothèses actuarielles retenues sont précisées dans la note 5.3.2.

## 5.1 Charges de personnel

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

| (en millions d'euros)                                                 | 2025           | 2024           |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et traitements                                               | (1 003)        | (910)          |
| Charges sociales                                                      | (422)          | (373)          |
| Coût salarial immobilisé                                              | 83             | 71             |
| Participation et intéressement                                        | (38)           | (35)           |
| Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises | (12)           | (12)           |
| <b>TOTAL</b>                                                          | <b>(1 392)</b> | <b>(1 259)</b> |

Les charges de personnel 2025 s'établissent à 1 392 millions d'euros en hausse de 11 % (+ 133 millions d'euros). Cette hausse s'explique notamment par :

- ♦ + 70 millions d'euros pour TAV Airports, liés à des hausses de salaire en Turquie sous l'effet de l'inflation, et dans une moindre mesure de la hausse des effectifs ;
- ♦ l'effet périmètre pour + 49 millions d'euros résultant de l'intégration d'Extime PS et Paris Experience Group dans les comptes consolidés du groupe.

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 83 millions d'euros (en hausse de 12 millions d'euros) représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

L'effectif moyen salarié s'établit comme suit :

|                        | 2025   | 2024   |
|------------------------|--------|--------|
| Effectif moyen salarié | 30 819 | 29 292 |

## 5.2 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

### 5.2.1 Description des différents avantages

#### INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (« IFC ») EN FRANCE

Le groupe octroie en France une indemnité de départ aux salariés faisant valoir leur droit à la retraite à leur propre initiative. L'indemnité versée, alors conditionnée par l'achèvement de la carrière au sein du groupe aux salariés en contrat de travail à durée indéterminée, est un capital en nombre de mois de salaire de référence dépendant de l'ancienneté groupe à la date du départ en retraite.

Ce barème varie d'une société du groupe à l'autre suivant les conventions collectives et/ou accords internes applicables (cf. ci-après).

En cas de versement de cette indemnité de départ à la retraite à l'initiative du salarié, l'employeur supporte des charges patronales, applicables dès le premier euro. Ce coût supporté par les sociétés françaises du groupe est pris en compte dans l'estimation des engagements sociaux relatifs aux régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les barèmes applicables sont les suivants :

##### Aéroports de Paris SA

Un accord interne octroie un nombre de mois du salaire de référence les années de service à la retraite :

- ◆ de 1 à 10 ans : 1 mois par année d'ancienneté ;
- ◆ de 11 à 20 ans : ½ mois par année d'ancienneté ;
- ◆ 21 ans et au-delà : ¼ mois par année d'ancienneté.

##### Sysdream

La convention collective applicable est celle des bureaux d'études techniques (« syntec »).

##### Hub One

La convention collective applicable est celle des télécommunications.

##### Extime Duty Free Paris

Le barème applicable est l'accord SDA défini de la façon suivante :

- ◆ 5 à 9 ans : 0.5 mois de salaire de référence ;
- ◆ 10 à 14 ans : 1.0 mois de salaire de référence ;
- ◆ 15 à 19 ans : 1.5 mois de salaire de référence ;
- ◆ 20 à 29 ans : 2.0 mois de salaire de référence ;
- ◆ 30 ans et + : 2.5 mois de salaire de référence.

##### Extime Food & Beverage

La convention collective applicable est celle de l'hôtellerie et de la restauration.

##### Paris Experience Group

Les conventions collectives applicables sont celles de l'hôtellerie et de la restauration, des opérateurs de voyages et des guides et des entreprises de transport en navigation intérieure.

#### INDEMNITÉS DE DÉPART (HORS FRANCE)

##### TAV Airports et AIG

Sociétés de TAV Airports en Turquie : la législation du travail en vigueur octroie des indemnités forfaitaires pour les salariés rattachés à des entités opérant en Turquie. Un engagement social est mesuré lorsque ces indemnités sont versées aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté, dans le cadre d'un départ à la retraite, un décès, et une fin de concession. Cette indemnité correspond à un mois de salaire de référence par année de service ; ce salaire est légalement plafonné.

TAV octroie également des indemnités de fin de carrière pour ses salariés dans les entités Tunisienne et Macédonienne. Les barèmes sont de 2 mois de salaire pour ces deux entités (toutes anciennetés confondues). L'indemnité est versée en cas de retraite du salarié ou en cas de fin de concession.

AIG en Jordanie : deux régimes sont évalués :

- ◆ le premier prévoit le versement d'une indemnité en cas de départ en retraite, décès ou départ de la Société. Cette indemnité correspond à un mois de salaire de référence par année de service jusqu'à l'âge de 60 ans. Des charges patronales supportées par l'employeur sont prises en compte dans l'estimation de l'engagement social ;
- ◆ le second prévoit le versement d'une indemnité en cas de départ à la retraite uniquement. Cette indemnité correspond à 0,5 mois de salaire de référence par année de service à la retraite. Le salaire de référence est plafonné à 5 000 JOD et l'indemnité de fin de carrière est plafonnée à 80 000 JOD. Aucune charge patronale n'est applicable à cette indemnité.

#### AUTRES RÉGIMES

Au-delà des indemnités de fin de carrière, d'autres avantages octroyés par la société Aéroports de Paris SA font l'objet d'une estimation :

- ◆ régime de couverture santé : la Société participe au financement des cotisations relatives à deux contrats de mutuelle couvrant des populations fermées d'anciens salariés actuellement retraités. L'engagement social estimé inclut toute taxe supportée par la Société, ainsi que toute augmentation future engendrée par la hausse des coûts médicaux ;
- ◆ régime de préretraite : ce régime consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers. Ce régime reste ouvert aux pompiers en activité, sous réserve de remplir l'ensemble de conditions du règlement de régime. Des charges sociales patronales et la taxe Fillon de 50 % sont pris en compte dans l'estimation de l'engagement social ;
- ◆ un régime de retraite supplémentaire disposant d'un contrat d'assurance pour la prise en charge du paiement des rentes qui concerne uniquement la population de salariés bénéficiaire du régime de préretraite PARDA. Pour ce régime la taxe Fillon sur les rentes est applicable (à 32 % pour les liquidations survenues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) et est prise en compte dans le calcul de l'engagement. Le contrat d'assurance est réalisé avec BNP Paribas Cardif ;
- ◆ un régime de médailles : la Société octroie à ses salariés les médailles d'honneur du travail de l'aéronautique.

### 5.3 Indemnités de cessation d'emploi

Les évolutions des provisions constituées au titre de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC) et du plan d'Adaptation des contrats de travail (PACT) :

- ♦ la provision RCC portée par ADP SA au 31 décembre 2025 s'élève à 10 millions d'euros nets soit une variation de - 18 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (28 millions d'euros) correspondant principalement aux paiements réalisés sur la période ;

- ♦ la provision relative au Plan d'Adaptation des Contrats de Travail (PACT) dans ADP SA s'élève au 31 décembre 2025 à 4 millions d'euros, contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

#### 5.3.1 Détail des engagements au titre des différents avantages

La variation, la décomposition et la réconciliation des engagements se détaillent comme suit :

| Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages long terme et indemnités de cessation d'emploi |                      |                           |           |                  |                                    |                                   | Total au 31/12/2025 | Total au 31/12/2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------|-----------|------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| (en millions d'euros)                                                                             | Indemnités de départ | Retraites supplémentaires | PARDA     | Couverture santé | Indemnités pour cessation d'emploi | Médailles d'honneur et du travail |                     |                     |
| Provision en début de période                                                                     | 339                  | 2                         | 33        | 25               | 36                                 | 1                                 | 436                 | 438                 |
| Charge / (Produit) comptable sur la période (hors réduction d'effectifs)                          | 36                   | -                         | 6         | 1                | -                                  | -                                 | 43                  | 39                  |
| Charge / (Produit) comptable sur la période Réduction d'effectifs                                 | (4)                  | -                         | -         | -                | (23)                               | -                                 | (27)                | (38)                |
| (Gains) / Pertes actuariels reconnus en OCI <sup>(1)</sup>                                        | (4)                  | -                         | (2)       | -                | -                                  | -                                 | (6)                 | 8                   |
| Prestations payées directement par l'employeur                                                    | (6)                  | -                         | (1)       | (2)              | -                                  | -                                 | (9)                 | (10)                |
| Gains / (Pertes) dus au taux de change                                                            | (10)                 | -                         | -         | -                | -                                  | -                                 | (10)                | (1)                 |
| <b>Provision / (Actif) à reconnaître en fin de période</b>                                        | <b>351</b>           | <b>2</b>                  | <b>36</b> | <b>24</b>        | <b>13</b>                          | <b>1</b>                          | <b>427</b>          | <b>436</b>          |
| Engagement à l'ouverture                                                                          | 339                  | 2                         | 33        | 25               | 36                                 | 1                                 | 436                 | 438                 |
| Coût des services rendus                                                                          | 20                   | -                         | 5         | -                | -                                  | -                                 | 25                  | 26                  |
| Coût d'intérêt sur l'engagement                                                                   | 16                   | -                         | 1         | 1                | -                                  | -                                 | 18                  | 13                  |
| (Gains) / Pertes actuariels                                                                       | (4)                  | -                         | (2)       | -                | -                                  | -                                 | (6)                 | 8                   |
| Prestations versées directement par l'employeur                                                   | (6)                  | -                         | (1)       | (2)              | -                                  | -                                 | (9)                 | (10)                |
| Coût des services passés - Réduction d'effectifs                                                  | (4)                  | -                         | -         | -                | -                                  | -                                 | (4)                 | (2)                 |
| Autre coût des services passés - Réduction d'effectifs                                            | -                    | -                         | -         | -                | (23)                               | -                                 | (23)                | (36)                |
| Gains / (Perte) dus au taux de change                                                             | (10)                 | -                         | -         | -                | -                                  | -                                 | (10)                | (1)                 |
| <b>Engagement à la clôture</b>                                                                    | <b>351</b>           | <b>2</b>                  | <b>36</b> | <b>24</b>        | <b>13</b>                          | <b>1</b>                          | <b>427</b>          | <b>436</b>          |

<sup>1</sup> Le total des gains et pertes actuariels générés sur l'engagement au cours de l'année 2025 s'explique en partie par la hausse du taux d'actualisation pour la France. Par ailleurs, les écarts actuariels d'expérience générés cette année en Turquie sont principalement dus aux mises à jour du « salaire minimum » et du « salaire plafond » ainsi que des mouvements de salariés.

Les flux expliquant la variation de la provision sont les suivants :

| (en millions d'euros)                                     | <b>Dettes actuarielles nettes</b> |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Au 01/01/2024</b>                                      | <b>438</b>                        |
| Droits acquis au cours de l'exercice                      | 26                                |
| Effet de l'actualisation                                  | 13                                |
| Écarts actuariels de la période                           | 8                                 |
| Réductions / Transferts de régimes                        | (36)                              |
| Réductions / Transferts de régimes/ Réduction d'effectifs | (2)                               |
| Flux de trésorerie :                                      | -                                 |
| <i>Paievements aux bénéficiaires</i>                      | (10)                              |
| Autres variations                                         | (1)                               |
| <b>Au 31/12/2024</b>                                      | <b>436</b>                        |
| Droits acquis au cours de l'exercice                      | 25                                |
| Effet de l'actualisation                                  | 18                                |
| Écarts actuariels de la période                           | (6)                               |
| Réductions / Transferts de régimes                        | (23)                              |
| Réductions / Transferts de régimes/ Réduction d'effectifs | (4)                               |
| Flux de trésorerie :                                      | -                                 |
| <i>Paievements aux bénéficiaires</i>                      | (9)                               |
| Autres variations                                         | (10)                              |
| <b>Au 31/12/2025</b>                                      | <b>427</b>                        |

La dette actuarielle est associée à une juste valeur des actifs de couverture dont le montant est inférieur à 1 million d'euros (le régime de retraite supplémentaire Article 39 d'ADP SA).

### 5.3.2 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues concernent les engagements de retraite hors plans de départs et sont les suivantes :

| <b>Au 31/12/2025</b>                                                  | <b>France</b> | <b>Turquie</b> | <b>Jordanie</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|-----------------|
| Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime | 3,60 %        | 29,30 %        | 5,60 %          |
| Taux d'inflation                                                      | 2,00 %        | 23,90 %        | N/A             |
| Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)                  | 2% - 3,85%    | 24,90 %        | 3,20 %          |
| Hausse future des dépenses de santé                                   | 2,00 %        | N/A            | N/A             |
| Âge moyen de départ en retraite                                       | 64 ans        | 50 - 55 ans    | 55 - 60 ans     |

| <b>Au 31/12/2024</b>                                                  | <b>France</b> | <b>Turquie</b> | <b>Jordanie</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|-----------------|
| Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime | 3,30 %        | 28,00 %        | 5,60 %          |
| Taux d'inflation                                                      | 2,00 %        | 23,70 %        | N/A             |
| Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)                  | 2.00% - 3.85% | 24,70 %        | 3,20 %          |
| Hausse future des dépenses de santé                                   | 2,00 %        | N/A            | N/A             |
| Âge moyen de départ en retraite                                       | 64 ans        | 50 - 55 ans    | 55 - 60 ans     |

Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 8,5 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ les tables générationnelles non genrées sur la phase de rentes basée sur la table TGH05/TGF05 pondérée à 60 % pour les hommes et 40 % pour les femmes.

Les tableaux ci-après présentent la sensibilité des engagements de retraite et autres avantages hors plans de départs aux principales hypothèses actuarielles :

| (en millions d'euros)                                                 | Hypothèse basse | Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2025 | Hypothèse haute | Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2025 |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|
| Dérive des coûts médicaux                                             | -1,00 %         | (2)                                                           | + 1,0%          | 2                                                             |
| Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime | -0,50 %         | 18                                                            | + 0,5%          | (17)                                                          |
| Taux de mortalité                                                     | -1 an           | 2                                                             | + 1 an          | (2)                                                           |
| Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)                  | -0,50 %         | (14)                                                          | + 0,5%          | 15                                                            |

| (en millions d'euros)                                                 | Hypothèse basse | Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2024 | Hypothèse haute | Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2024 |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|
| Dérive des coûts médicaux                                             | -1,00 %         | (2)                                                           | 1,00 %          | 2                                                             |
| Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime | -0,50 %         | 18                                                            | 0,50 %          | (17)                                                          |
| Taux de mortalité                                                     | - 1 an          | 2                                                             | + 1 an          | (2)                                                           |
| Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)                  | -0,50 %         | (16)                                                          | 0,50 %          | 17                                                            |

## 5.4 Plan d'attribution d'actions

Dans le cadre de sa feuille de route « 2025 Pioneers », et conformément à l'objectif 17 du volet « Shared Dynamics » (Innover, accompagner et responsabiliser) une offre réservée aux salariés adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise s'est déroulée au dernier trimestre de l'année 2025, avec une souscription du 4 au 24 novembre 2025, et un règlement-livraison le 18 décembre 2025.

Cette offre réservée a été largement souscrite, le total des souscriptions des salariés (versements des salariés + abondement par l'entreprise) a représenté 142 % des actions proposées.

Le taux de souscription (pourcentage de salariés ayant souscrit) a été particulièrement élevé (70 %) pour une opération proposée en fin d'année. L'impact de cette opération comprend :

- ◆ un coût en charge de personnel (décote, abondement) de 11 millions d'euros ;
- ◆ un impact en capitaux propres de 4 millions d'euros relatif à la moins value de cession d'actions (coût d'acquisition vs prix de référence).

## 5.5 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

| (en millions d'euros)                              | 2025        | 2024        |
|----------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Provisions au 1<sup>er</sup> janvier</b>        | <b>436</b>  | <b>438</b>  |
| <b>Augmentations</b>                               | <b>43</b>   | <b>39</b>   |
| Dotations d'exploitation                           | 25          | 24          |
| Dotations financières                              | 18          | 15          |
| <b>Diminutions</b>                                 | <b>(52)</b> | <b>(41)</b> |
| Provisions utilisées                               | (27)        | (38)        |
| Reconnaissance de (gains) / pertes actuariels nets | (6)         | 8           |
| Réduction / modification de régimes                | (9)         | (10)        |
| Autres variations                                  | (10)        | (1)         |
| <b>Provisions au 31 décembre</b>                   | <b>427</b>  | <b>436</b>  |
| Part non courante                                  | 394         | 397         |
| Part courante                                      | 33          | 39          |

### PERTES ET GAINS ACTUARIELS

Les gains actuariels pour 6 millions d'euros reconnus en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2025 sont principalement la conséquence :

- ◆ pour la France, de la hausse du taux d'actualisation ;
- ◆ pour la Turquie, de la hausse du taux d'actualisation, de la hausse du salaire minimum légal moins forte que prévue ainsi que de la mise à jour de la date de fin de concession d'Ankara.

### MEILLEURE ESTIMATION DES COTISATIONS A VERSER

Le montant des cotisations que le groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies au 31 décembre 2025 ne présente pas de caractère significatif.

## NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DE PLACEMENT

### 6.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- ◆ les droits d'opérer les aéroports en concession (cf. note 6.1.1) ;
- ◆ les écarts d'acquisition comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises conformément aux principes exposés dans la note 3.1 ;
- ◆ les brevets et licences ;
- ◆ les relations contractuelles ;
- ◆ les logiciels informatiques ;
- ◆ les servitudes de passage.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date de prise de contrôle. Celles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont évaluées initialement au coût conformément à la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire ou selon le trafic estimé, en fonction des durées d'utilisation estimées :

|                                                            |                                     |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Logiciels                                                  | 4 à 10 ans                          |
| Brevets et licences                                        | 4 à 10 ans                          |
| Droits d'opérer les aéroports en concession <sup>(1)</sup> | Durée de la concession et du trafic |
| Droits d'usage                                             | 15 ans                              |

<sup>1</sup> Cf. note 6.1.1.

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                                                                        | Écarts<br>d'acquisition <sup>(1)</sup> | Droit<br>d'opérer les<br>aéroports en<br>concession <sup>(2)</sup> | Logiciels  | Autres     | Immobilisations<br>en cours,<br>avances et<br>acomptes | Total        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------------------------------------------------|--------------|
| Valeur brute                                                                                 | 536                                    | 3 429                                                              | 482        | 300        | 45                                                     | 4 792        |
| Cumul des amortissements<br>et dépréciations                                                 | (74)                                   | (1 036)                                                            | (381)      | (87)       | -                                                      | (1 578)      |
| <b>Valeur nette au 01/01/2025</b>                                                            | <b>462</b>                             | <b>2 393</b>                                                       | <b>101</b> | <b>213</b> | <b>45</b>                                              | <b>3 214</b> |
| Investissements                                                                              | -                                      | 35                                                                 | 8          | 1          | 31                                                     | 75           |
| Amortissements                                                                               | -                                      | (184)                                                              | (47)       | (17)       | -                                                      | (248)        |
| Dépréciations net de reprise                                                                 | -                                      | -                                                                  | 1          | -          | -                                                      | 1            |
| Variation de périmètre et ajustement<br>d'allocation du prix d'acquisition                   | -                                      | -                                                                  | 10         | 23         | 1                                                      | 34           |
| Écarts de conversion                                                                         | (29)                                   | (111)                                                              | (4)        | (12)       | -                                                      | (156)        |
| Effets de la norme IAS 29 -<br>Hyperinflation                                                | -                                      | -                                                                  | 1          | -          | -                                                      | 1            |
| Transferts en provenance (vers)<br>d'autres rubriques et autres<br>mouvements <sup>(3)</sup> | -                                      | 552                                                                | 44         | 3          | (27)                                                   | 572          |
| <b>Valeur nette au 31/12/2025</b>                                                            | <b>433</b>                             | <b>2 685</b>                                                       | <b>114</b> | <b>211</b> | <b>50</b>                                              | <b>3 493</b> |
| Valeur brute                                                                                 | 501                                    | 3 845                                                              | 351        | 309        | 50                                                     | 5 056        |
| Cumul des amortissements<br>et dépréciations                                                 | (68)                                   | (1 160)                                                            | (237)      | (98)       | -                                                      | (1 563)      |

<sup>1</sup> Cf. note 6.1.2.

<sup>2</sup> Cf. note 6.1.1.

<sup>3</sup> Dont début d'exploitation de la concession aéroportuaire d'Ankara pour 565 millions d'euros.



### 6.1.1 Droit d'opérer les aéroports en concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concessions de services », le concessionnaire exerce une double activité, au titre desquelles le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 :

- ♦ une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement ;
- ♦ une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.

En contrepartie de ces activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- ♦ soit de la part des usagers – modèle de l'actif incorporel : le groupe comptabilise une immobilisation incorporelle résultant d'un contrat de concession de services dans la mesure où il reçoit un droit (une licence) de facturer les usagers du service public. Dans ce modèle, le droit à percevoir une rémunération est comptabilisé au bilan en immobilisation incorporelle et évalué à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé. À la suite de la comptabilisation initiale, l'actif incorporel est évalué au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés. La durée d'utilité estimée d'une immobilisation

incorporelle dans un accord de concession de services est la période à partir de laquelle le groupe peut facturer aux usagers l'utilisation de l'infrastructure jusqu'à la fin de la période de concession. L'amortissement du droit d'exploiter l'aéroport est calculé selon la méthode de l'unité de production sur la base du nombre de passagers pour tous les aéroports en concession ;

- ♦ soit de la part du concédant – modèle de la créance financière : le groupe dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'aéroport par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt.

Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à leur juste valeur. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels. Ce modèle concernait uniquement la concession d'Ankara-Esenboğa Airport qui a pris fin en mai 2025.

Les dates de fin de contrat des principaux droits d'opérer les aéroports se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                              | Izmir Adnan Menderes International Airport | Milas-Bodrum Airport | Ankara et Ex Esenboga | Gazipasa             | Tbilisi et Batumi International Airport | Monastir et Enfidha International Airport | Skopje et Ohrid International Airport | Queen Alia International Airport |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Pays                                               | Turquie                                    | Turquie              | Turquie               | Turquie              | Géorgie                                 | Tunisie                                   | Macédoine du Nord                     | Jordanie                         |
| Date de fin de contrat                             | Décembre 2034                              | Décembre 2037        | Décembre 2051         | Mai 2050 et mai 2036 | Janvier 2027 et août 2027               | Mai 2047                                  | Juin 2032                             | Novembre 2039                    |
| Valeur brute                                       | 657                                        | 478                  | 27                    | 39                   | 395                                     | 494                                       | 150                                   | 1 099                            |
| Cumul des amortissements et des dépréciations      | (181)                                      | (81)                 | (25)                  | (26)                 | (238)                                   | (107)                                     | (51)                                  | (326)                            |
| <b>Valeur nette au 01/01/2025</b>                  | <b>476</b>                                 | <b>397</b>           | <b>2</b>              | <b>13</b>            | <b>157</b>                              | <b>387</b>                                | <b>99</b>                             | <b>773</b>                       |
| Investissements                                    | 8                                          | 6                    | -                     | -                    | -                                       | -                                         | 13                                    | 9                                |
| Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques | -                                          | -                    | 565                   | -                    | -                                       | -                                         | (13)                                  | -                                |
| Amortissements                                     | (37)                                       | (18)                 | (8)                   | (1)                  | (65)                                    | (10)                                      | (10)                                  | (33)                             |
| Variations de périmètre                            | -                                          | -                    | (2)                   | -                    | -                                       | -                                         | -                                     | -                                |
| Écarts de conversion                               | -                                          | -                    | -                     | -                    | (11)                                    | -                                         | -                                     | (90)                             |
| <b>Valeur nette au 31/12/2025</b>                  | <b>447</b>                                 | <b>385</b>           | <b>557</b>            | <b>12</b>            | <b>81</b>                               | <b>377</b>                                | <b>89</b>                             | <b>659</b>                       |

Les droits d'opérer les aéroports s'élèvent à 3 845 millions d'euros au 31 décembre 2025 (2 685 millions d'euros en valeur nette), ils concernent principalement les concessions de Queen Alia International Airport, d'Izmir-Adnan Menderes International Airport, d'Ankara-Esenboğa, de Tbilissi et Batumi International Airport, de Monastir et Enfidha International Airport, de Skopje et Ohrid International Airport et de Milas-Bodrum Airport. Les principales caractéristiques de ces concessions sont les suivantes :

- ♦ la loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est sujette à validation du concédant ;
- ♦ les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- ♦ aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- ♦ les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Les amortissements des droits d'opérer les aéroports sont comptabilisés en fonction des prévisions de trafic.

S'agissant du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara-Esenboğa de mai 2025 à mai 2050, les travaux en cours et le paiement anticipé de la concession, pour plus de 565 millions d'euros (dont 119 millions d'euros de paiement anticipé) ont été reclassés à l'actif en tant que droit d'opérer les aéroports en concession. À partir de cette date, tous les

paiements de concession qui auront lieu entre 2025 et 2049 seront actualisés en utilisant le coût de la dette et sont comptabilisés en tant que passif de concession et droit d'exploitation de l'aéroport. Le droit d'exploitation aéroportuaire est amorti par la méthode des unités de production en utilisant le nombre de passagers pendant la période de concession.

6.1.2 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent les avantages économiques futurs résultant d'actifs acquis lors du regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiables individuellement et comptabilisés séparément.

Au 31 décembre 2025, les écarts d'acquisitions nets s'élèvent à 433 millions d'euros et sont portés principalement par TAV Holding, Almaty, Paris Experience Group et le groupe Extime PS. L'allocation du prix d'acquisition de Paris Experience Group et Extime PS a été finalisée sur le second semestre et a conduit à un écart d'acquisition 234 millions d'euros (cf. note 2.1.4).

6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date du regroupement. Les immobilisations corporelles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque l'actif est produit par le groupe pour lui-même, le coût comprend uniquement la main-d'œuvre directe.

Les dépenses ultérieures viennent augmenter la valeur de l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses génèrent des avantages économiques futurs et que le coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts d'entretien courant sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles en application de la norme IAS 23. Pendant les périodes au cours desquelles le groupe interrompt le développement des actifs éligibles, l'incorporation des coûts d'emprunt est suspendue.

Le groupe détient en tant que preneur des contrats de location relatifs à des biens immobiliers et des véhicules entrant dans le cadre de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Les actifs liés au droit d'utilisation sont classés en immobilisations corporelles (cf. note 6.2.1).

Les immobilisations corporelles amortissables, acquises en pleine propriété ou prises en location, sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation prévues :

|                                                                      |             |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|
| Aérogares et parcs souterrains                                       | 30 à 60 ans |
| Bâtiments hors aérogares                                             | 20 à 50 ans |
| Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares | 10 à 20 ans |
| Aménagements des terrains                                            | 20 ans      |
| Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries              | 10 à 50 ans |
| Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages   | 10 à 20 ans |
| Passerelles                                                          | 20 à 25 ans |
| Installations / matériels de sécurité et de sûreté                   | 5 à 20 ans  |
| Matériel informatique                                                | 5 ans       |

La valeur résiduelle et la durée d'utilité de ces actifs amortissables sont revues et le cas échéant, ajustées à la fin de chaque période comptable, pour que celles-ci reflètent les durées d'utilisation prévues.

Lorsqu'il est hautement probable que la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée par sa vente plutôt que par son utilisation, l'actif ou le groupe d'actifs est reclassé sur une ligne distincte du bilan, (« actifs destinés à être cédés »). L'actif ou le groupe d'actifs est alors évalué au montant le plus faible de sa juste valeur nette de frais de cession et sa valeur comptable n'est plus amortie.

Lors de la cession éventuelle d'un actif ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie, l'actif est décomptabilisé. Le gain ou la perte résultant de la cession d'un actif est calculé sur la base de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable et est constaté au sein du résultat opérationnel en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                                                         | Terrains et<br>aménagements | Constructions | Installations<br>techniques | Actifs liés<br>au droit<br>d'utilisation <sup>(1)</sup> | Autres     | Immobilisations<br>en cours,<br>avances<br>et acomptes | Total        |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------|--------------|
| Valeur brute                                                                  | 78                          | 14 635        | 994                         | 358                                                     | 562        | 1 411                                                  | 18 038       |
| Cumul des amortissements<br>et dépréciations                                  | (23)                        | (7 630)       | (627)                       | (100)                                                   | (355)      | (4)                                                    | (8 739)      |
| <b>Valeur nette<br/>au 01/01/2025</b>                                         | <b>55</b>                   | <b>7 005</b>  | <b>367</b>                  | <b>258</b>                                              | <b>207</b> | <b>1 407</b>                                           | <b>9 299</b> |
| Investissements                                                               | 1                           | 40            | 65                          | -                                                       | 69         | 961                                                    | 1 136        |
| Cessions et mises<br>hors service                                             | -                           | -             | (2)                         | (3)                                                     | -          | -                                                      | (5)          |
| Amortissements                                                                | (1)                         | (559)         | (66)                        | (35)                                                    | (53)       | (11)                                                   | (725)        |
| Dépréciations net<br>de reprise                                               | -                           | 1             | 2                           | -                                                       | -          | 3                                                      | 6            |
| Variation de périmètre et<br>ajustement d'allocation du<br>prix d'acquisition | -                           | 5             | 2                           | (84)                                                    | 3          | -                                                      | (74)         |
| Écarts de conversion                                                          | -                           | (36)          | (21)                        | (11)                                                    | (7)        | (11)                                                   | (86)         |
| Effets de la norme IAS 29 -<br>Hyperinflation                                 | -                           | -             | 2                           | 2                                                       | 2          | -                                                      | 6            |
| Transferts en provenance<br>(vers) d'autres rubriques                         | 1                           | 780           | 33                          | 125                                                     | 27         | (1 148)                                                | (182)        |
| <b>Valeur nette au 31/12/2025</b>                                             | <b>56</b>                   | <b>7 236</b>  | <b>382</b>                  | <b>252</b>                                              | <b>248</b> | <b>1 201</b>                                           | <b>9 375</b> |
| Valeur brute                                                                  | 80                          | 15 220        | 1 034                       | 355                                                     | 584        | 1 204                                                  | 18 477       |
| Cumul des amortissements<br>et dépréciations                                  | (24)                        | (7 984)       | (652)                       | (103)                                                   | (336)      | (3)                                                    | (9 102)      |

1 Cf. note 6.2.1.

Les montants présentés sur la ligne variation de périmètre et ajustement d'allocation du prix d'acquisition concernent principalement les droits d'utilisation chez Extimé PS (-92 millions d'euros) suite à la finalisation de cette allocation (cf. note 2.1.4).

Au 31 décembre 2025, les investissements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ le projet qui consiste à la réhabilitation de la piste 1 à Paris-Charles de Gaulle et l'ensemble des taxiways associés. Les travaux comprennent une opération de maintenance de la couche de roulement de la piste 1 avec une réhabilitation et mise en conformité des voies de circulation avion ;
- ◆ la revalorisation du parking P2 pour en faire le parking de référence de Paris-Orly avec notamment le déploiement massif de bornes de rechargement électrique ainsi que le réaménagement du niveau loueurs au niveau -1 ;
- ◆ le projet Tri-Correspondance-Nord (TCN) qui consiste à mutualiser les installations de tri bagages correspondances courtes au standard 3 des terminaux 2A, 2C et 2D à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ les opérations de démontage, curage, dévoiement réseaux, désamiantage dans le cadre du projet de passage au standard 3 du système de tri bagages du terminal 2A à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ le déploiement du centre opérationnel CDG au sein du bâtiment ALTAI sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle ;

- ◆ la mise en conformité du parking P2 à Paris-Orly ;
- ◆ l'achat de machines sûretés sur le système de trier bagages qui vise à équiper les terminaux L et M d'un système de tri bagages destiné au traitement automatique des bagages à Paris-Charles de Gaulle avec notamment l'achat de systèmes de détection d'explosifs (EDS - Explosive detection system) ;
- ◆ la rénovation du système de sécurité incendie du terminal 2E à Paris-Charles de Gaulle.

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 1 136 millions d'euros au 31 décembre 2025 (dont 877 millions chez ADP SA) en augmentation de 6 % par rapport au 31 décembre 2024.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 31 décembre 2025 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à :

- ◆ 20 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,1 %. Ce montant ne concerne que les projets en cours de réalisation chez ADP SA ;
- ◆ 7 millions d'euros chez TAV Ankara sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 5,6 %.

### 6.2.1 Contrats de location IFRS 16, le groupe comme preneur

Le groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Cette norme impose pour chaque contrat de location où le groupe est preneur hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17 en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

Le groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon la nouvelle norme IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, si le groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement des locations immobilières et des véhicules.

Conformément aux dispositions de la norme, le groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- ♦ l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le groupe a retenu comme seuil pour cette catégorie une valeur à neuf de 5 000 euros ;
- ♦ la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Emprunts et dettes financières à court terme pour la partie inférieure à un an, et Emprunts et dettes financières à long terme pour la partie supérieure à un an (cf. note 9.4.1). Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont présentées dans le résultat financier en note 9.3.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                                                      | Terrains et<br>aménagements | Constructions | Installations<br>techniques <sup>(1)</sup> | Autres   | Total      |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------------------------------------|----------|------------|
| Valeur brute                                                               | 58                          | 274           | 22                                         | 4        | 358        |
| Cumul des amortissements et dépréciations                                  | (13)                        | (70)          | (17)                                       | -        | (100)      |
| <b>Valeur nette au 01/01/2025</b>                                          | <b>45</b>                   | <b>204</b>    | <b>5</b>                                   | <b>4</b> | <b>258</b> |
| Investissements                                                            | -                           | -             | -                                          | -        | -          |
| Cessions et mises hors service                                             | -                           | (2)           | -                                          | (1)      | (3)        |
| Amortissements et dépréciations                                            | (6)                         | (25)          | (3)                                        | (1)      | (35)       |
| Variation de périmètre et ajustement<br>d'allocation du prix d'acquisition | -                           | (84)          | -                                          | -        | (84)       |
| Écarts de conversion                                                       | -                           | (11)          | -                                          | -        | (11)       |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation                                 | -                           | 2             | -                                          | -        | 2          |
| Transferts en provenance (vers)<br>d'autres rubriques                      | 12                          | 110           | 2                                          | 1        | 125        |
| <b>Valeur nette au 31/12/2025</b>                                          | <b>51</b>                   | <b>194</b>    | <b>4</b>                                   | <b>3</b> | <b>252</b> |
| Valeur brute                                                               | 69                          | 258           | 23                                         | 5        | 355        |
| Cumul des amortissements et dépréciations                                  | (18)                        | (64)          | (19)                                       | (2)      | (103)      |

<sup>1</sup> Incluant les véhicules.

### 6.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment), ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ADP pour ses besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste Immobilisations corporelles.

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par le Groupe ADP pour ses besoins propres sont assimilés à des immeubles de placement. Ceux-ci sont essentiellement détenus par Aéroports de Paris SA.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement sont retenus à hauteur de la quote-part des surfaces occupées par les tiers.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces pertes représentant la différence entre la valeur nette comptable et la valeur expertale d'un actif si cette dernière est inférieure au coût historique minoré des amortissements.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie des différents composants allant de 20 à 50 ans. Le détail par composant est le même que pour les immobilisations corporelles (cf. note 6.2).

Les baux emphytéotiques de terrains de type Baux à construction (« BAC ») et Autorisations d'occupation Temporaire (« AOT ») pour lesquels le groupe est bailleur sont généralement d'une durée minimum de 40 ans. Ces baux prévoient également, qu'outre des paiements fixes en numéraires tout au long de la location, que le groupe obtienne, à la fin du contrat, la pleine propriété des bâtiments construits par le preneur sauf si le groupe y renonce. Dans ce cas, le preneur prendra à sa charge, les coûts de démolition.

La remise du bâtiment au bailleur est un paiement locatif inévitable pour le preneur puisqu'il s'agit d'une décision à la main du groupe, et seule sa valeur est variable du fait même de la nature de ce paiement. Ces bâtiments sont généralement des hangars, hôtels, ou bâtiments administratifs de compagnies aériennes.

En date de début des baux, les paiements locatifs tels que définis par IFRS 16 sont constitués de paiements fixes annuels et d'un paiement en nature qui est la remise du bâtiment en fin de contrat. L'ensemble de ces paiements est à étaler linéairement sur la durée de la location. La juste valeur attendue du bâtiment en fin de contrat doit donc être évaluée en date de début du contrat. Compte tenu de la très longue durée de ces contrats, de la spécificité des bâtiments et de la localisation de ceux-ci sur une emprise aéroportuaire et donc des incertitudes sur le potentiel d'utilisation et de rendements de ce bâtiment en fin de contrat, le groupe considère que la juste valeur des biens en reprise comme étant nulle ou proche de zéro en date début de location.

Le paiement en nature que constitue la reprise du bâtiment en fin de contrat est assimilable à un paiement basé sur un indice ou un taux tel que défini par IFRS 16 et ne pourra donc être réestimé ultérieurement tant que sa juste valeur définitive n'est pas connue. La révision de la juste valeur du bâtiment interviendra donc généralement au plus tôt de la décision par le groupe de reprendre le bâtiment et la date de la fin du contrat de location. En effet, la décision de reprise par le groupe est généralement adossée à la signature d'un contrat de location à long terme pour le terrain et les bâtiments qui prendra effet à l'issue du BAC ou de l'AOT en cours. Il en résulte que la variation de juste valeur de l'actif entre la date de début de location et son évaluation définitive, qui constitue une réestimation des paiements locatifs dont bénéficie le bailleur, est comptabilisé linéairement en autres produits opérationnels courants entre la date de décision ferme de reprise du bien par le groupe et le terme du contrat de location.

En date de transfert de propriété, l'immeuble sera comptabilisé en immeuble de placement, son évaluation initiale correspond à sa juste valeur telle que déterminée plus haut. Le groupe considère que si le BAC ou l'AOT n'est pas renouvelé et qu'il choisit de ne pas reprendre le bâtiment en fin de contrat car le potentiel d'exploitation de ce dernier est faible, la juste valeur de celui-ci en fin de contrat est nul ou quasi nul. Aucun produit locatif complémentaire n'est donc comptabilisé à ce titre. Par ailleurs, le Groupe ADP dispose d'ici à 2030 d'un potentiel de 11 contrats de type autorisations d'occupation temporaire ou baux à construction, au terme desquels sont étudiées au cas par cas les opportunités de reprise ou de démolition des actifs concernés.

Pour rappel, la juste valeur des immeubles de placement s'est basée sur une valeur appréciée annuellement par des cabinets indépendants d'expertise immobilière avec des qualifications conformes aux normes professionnelles tel que précisé dans les rapports d'expertises et du plan de rotation prévu par les standards RICS pour la totalité de sa valeur (hors réserves foncières) :

- ◆ la totalité des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris SA a été expertisée sur les plateformes de Paris-Orly, de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget ;
- ◆ les terrains donnés en location ont été valorisés sur la base d'une approche combinée reposant sur des valorisations d'experts indépendants (méthode par comparable) et par la méthode des cash-flows ;
- ◆ les projets de développement (porté par ADP en tant qu'aménageur et/ou investisseur) sont valorisés dès lors qu'une promesse de Bail à Construction est signée sous condition suspensive. Une prime de risque est appliquée afin de prendre en compte une décote essentiellement avant l'obtention du permis de construire et pendant le délai de recours. Dans le cas des bâtiments, le bien est valorisé comme livré et loué, puis tous les coûts restants à supporter (travaux résiduels, commercialisation, franchises) sont soustraits de cette valeur. La même approche est adoptée pour les terrains ;
- ◆ les réserves foncières se composent des terrains non bâtis et non loués à des tiers sur l'ensemble de l'emprise foncière hors aérogare sur les trois plateformes parisiennes et les Aéroports d'Aviation Générale. Leur valorisation a été réalisée en interne et résulte d'une différenciation des parcelles par destination selon cinq catégories selon leur délai de mutabilité (réserves immédiatement disponibles, disponibles sous contraintes aéronautiques, sous réserve d'évolution de PLU, mutables à court terme après démolition/dépollution, sous contraintes commerciale et technique). Elle résulte du produit de leur valeur de marché théorique au mètre carré par la surface en mètres carrés disponible ou d'études capacitaires lorsqu'elles existent, auquel est appliquée une décote de 15 % correspondant au risque réglementaire et environnemental susceptible d'impacter la valeur du patrimoine foncier d'Aéroports de Paris SA. Le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie correspond au coût du capital de la société Aéroports de Paris SA majoré d'une prime de risque afin de prendre en compte le coût de portage des terrains avant leur exploitation.

Les contrats de location que le groupe opère en tant que bailleur sont analysés au regard de la norme « IFRS 16 Contrats de location » afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location financement, en analysant séparément les composantes bâtis et terrains. Dans le cadre de contrats de location financement, l'actif cédé est alors sorti du bilan et une créance financière est enregistrée pour la valeur actuelle des loyers fixes à recevoir ; le résultat de cession de l'actif est constaté en résultat opérationnel courant.

### 6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                                | Terrains,<br>aménagements<br>& infrastructures | Constructions | Immobilisations<br>en cours,<br>avances et<br>acomptes | Total      |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------|------------|
| Valeur brute                                         | 120                                            | 1 027         | 44                                                     | 1 191      |
| Cumul des amortissements et dépréciations            | (67)                                           | (431)         | -                                                      | (498)      |
| <b>Valeur nette au 01/01/2025</b>                    | <b>53</b>                                      | <b>596</b>    | <b>44</b>                                              | <b>693</b> |
| Investissements et variation des avances et acomptes | -                                              | 13            | 56                                                     | 69         |
| Amortissements et dépréciations                      | (2)                                            | (38)          | -                                                      | (40)       |
| Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques   | 1                                              | 57            | (17)                                                   | 41         |
| <b>Valeur nette au 31/12/2025</b>                    | <b>52</b>                                      | <b>628</b>    | <b>83</b>                                              | <b>763</b> |
| Valeur brute                                         | 121                                            | 1 095         | 83                                                     | 1 299      |
| Cumul des amortissements et dépréciations            | (69)                                           | (467)         | -                                                      | (536)      |

Les transferts en provenance (vers) d'autres rubriques comprennent les reclassements d'autres rubriques d'immobilisations, les reprises de biens à l'issue de BAC et AOT, ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée.

### 6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

| (en millions d'euros)                             | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 | Taux de rendement<br>immédiat |
|---------------------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| <b>BÂTIMENTS</b>                                  |               |               |                               |
| Bureaux Paris-Charles de Gaulle et Orly           | 249           | 257           | 3,0 % - 15,0 %                |
| Cargo Paris-Charles de Gaulle et Orly             | 689           | 667           | 5,0 % - 14,0 %                |
| Hangars Paris-Charles de Gaulle                   | 243           | 230           | 7,0 % - 8,5 %                 |
| Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle  | 131           | 166           | 5,5 % - 7,7 %                 |
| Hangars/fret Paris-Orly                           | 94            | 96            | 7,0 % - 13,0 %                |
| Activité Paris-Orly et Charles de Gaulle          | 206           | 201           | 6,0 % - 15,0 %                |
| Paris-Le Bourget et Aéroports d'aviation générale | 183           | 161           | 5,0 % - 14,0 %                |
| <b>total des bâtiments loués aux externes</b>     | <b>1 795</b>  | <b>1 778</b>  |                               |
| <b>TERRAINS LOUÉS</b>                             |               |               |                               |
| Bureaux Paris-Charles de Gaulle                   | 100           | 97            | 6,0 % - 9,0 %                 |
| Bureaux Paris-Orly                                | 17            | 16            | - 6,4 %                       |
| Cargo Paris-Charles de Gaulle                     | 592           | 582           | 5,0 % - 10,0 %                |
| Hangars Paris-Charles de Gaulle                   | 83            | 74            | 6,0 % - 9,0 %                 |
| Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle  | 307           | 306           | 5,0 % - 7,0 %                 |
| Hangars/fret Paris-Orly                           | 208           | 204           | 5,0 % - 16,0 %                |
| Activité Paris-Orly et Charles de Gaulle          | 159           | 142           | 4,0 % - 12,0 %                |
| Paris-Le Bourget et Aéroports d'aviation générale | 158           | 154           | 6,0 % - 15,0 %                |
| <b>total des terrains loués aux externes</b>      | <b>1 624</b>  | <b>1 575</b>  |                               |
| <b>total des réserves foncières</b>               | <b>213</b>    | <b>221</b>    |                               |
| <b>TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>           | <b>3 632</b>  | <b>3 574</b>  |                               |

L'année 2025 s'inscrit dans la même tendance que 2024, avec une érosion des engagements, un ralentissement de l'inflation et une baisse des taux directeurs, impactant les indexations. Le taux sans risque (obligations assimilables du Trésor 10 ans) reste néanmoins élevé, pénalisant les investisseurs qui attendent toujours une correction nette des valeurs immobilières, pour reconstituer une véritable prime de risque en faveur de l'immobilier. Également, un alourdissement de la fiscalité sur les droits de mutation vient impacter défavorablement les valorisations.

Dans l'ensemble, ces événements ont entraîné une certaine prudence chez les investisseurs immobiliers et continuent à impacter négativement la demande placée, avec des volumes de transaction et des prix qui peinent à repartir à la hausse sur la majorité du territoire. Toutefois, le marché immobilier a connu des variations selon les classes d'actifs et les villes.

La juste valeur des immeubles de placement, s'élève à 3 632 millions d'euros au 31 décembre 2025 comparé à 3 574 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une augmentation de l'ordre de + 1,6 %. A périmètre constant (retraité des nouveaux projets et des nouvelles entrées et sorties sur la période), les immeubles de placement évoluent légèrement de + 0,5 %.

#### BÂTIMENTS ET TERRAINS LOUÉS

Le taux de couverture des expertises externes pour la valorisation des bâtiments et des terrains loués aux tiers couvre 100 % de leur valeur hors réserves foncières.

Les experts externes ont été renouvelés cette année : il s'agit de Cushman & Wakefield Valuation pour la plateforme de Paris CDG, JLL pour Paris Orly, In Extenso Tourisme Culture et Hôtellerie pour les hôtels et BNP PARIBAS REAL ESTATE pour le Bourget et les Aéroports d'Aviation Générale.



Ces experts immobiliers indépendants utilisent pour leurs évaluations (i) des données confidentielles communiquées par le Groupe (comme les états locatifs) et (ii) des hypothèses appropriées dont les principales concernent les taux d'actualisation ou de capitalisation, les valeurs locatives de marché et les avantages particuliers aux locataires.

La juste valeur des bâtiments en pleine propriété et non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris, s'élève à 1 795 millions d'euros en hausse de 17 millions d'euros par rapport à 2024. Cette progression s'explique principalement par, la livraison d'un projet de parc d'activité sur le périmètre géographique des aérodromes d'aviation générale, et l'avancement des nouveaux programmes immobiliers d'activité, de fret et industriel à Orly et à Roissy Charles de Gaulle, et plus globalement une hausse sur les actifs cœur de métier, tels que le cargo (+ 3,3 %), les hangars avions (+ 3,4 %), mais aussi sur des actifs de diversification notamment les parcs d'activité avec une hausse de 2,5 %. Ces événements compensent les pertes de valeur sur des actifs bureaux dans un contexte marché fragilisé et sur certains hôtels qui connaissent une moindre performance.

Parallèlement, la valeur des terrains loués s'élève à 1 624 millions d'euros au 31 décembre 2025 soit une progression relative de l'ordre de 3 % dans un contexte de rareté foncière, avec des flux sécurisés sur des contrats de longue durée, des nouvelles prises à bail de terrains qui sortent donc du périmètre des réserves foncières, et des renégociations de baux sur des actifs industriels en lien avec l'écosystème aéroportuaire.

## RÉSERVES FONCIÈRES

Les réserves foncières baissent de 8 millions d'euros pour s'établir à 213 millions d'euros. Les principales composantes de cette évolution à la baisse se détaillent de la façon suivante :

Des mouvements sur le périmètre des réserves foncières, des changements de destination de parcelles sur la plateforme de Paris CDG avec une revue du potentiel constructible, une mise à jour du planning d'un projet de parc d'activité à Orly,

et la prise en compte de projets de parc d'activité et de fret qui basculent sur le périmètre des bâtiments loués.

Les surfaces des réserves constructibles à vocation immobilière s'élèvent à 266 ha (hors biodiversité et projets en cours) en perte de 2 hectares essentiellement au titre des mouvements de parcelles vers le périmètre des bâtiments et des ajustements de plans, des destinations de classes d'actif.

## HYPOTHÈSES DE VALORISATION ET ANALYSE DE SENSIBILITÉS

Compte tenu du peu de données publiques disponibles, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et du fait que les experts immobiliers utilisent pour leurs évaluations (i) les états locatifs confidentiels du Groupe, (ii) des données non observables publiquement comme les hypothèses de taux de croissance de loyers, ou les taux de rendement ; le Groupe a considéré la classification en niveau 3 de ses actifs comme la mieux adaptée (cf. note 9.5.2 sur la hiérarchie des justes valeurs).

Une variation combinée de + 25 à + 75 points de base des taux d'actualisation et du taux de rendement à la revente, appliquée sur l'ensemble du portefeuille des immeubles de placement, ferait diminuer de 157 millions d'euros (soit 4 %) à 386 millions d'euros (soit - 11 %) la valeur du patrimoine hors droits de mutation et frais (hors réserves foncières).

### 6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes exploités par le Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des immeubles situés dans l'enceinte de cet aérodrome qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires soit versé à l'État.

## 6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Un test de dépréciation est également effectué pour les participations antérieurement dépréciées.

Niveau du test de dépréciation – Dès lors que la valeur recouvrable d'un actif incorporel ou d'un écart d'acquisition pris individuellement ne peut être déterminée, le groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou le groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle l'actif appartient. Ainsi, par exemple, pour les droits d'opérer un aéroport, l'unité génératrice de trésorerie testée correspond aux actifs et passifs de la concession consolidée en intégration globale. Concernant les actifs parisiens, composés des trois plateformes Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget, ces derniers constituent une seule unité génératrice de trésorerie dans la mesure où il existe une interdépendance des flux entre les activités exercées au sein des trois aéroports parisiens.

Fréquence du test de dépréciation – Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les écarts d'acquisition, un test est réalisé sur les actifs de l'UGT au

minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. S'agissant des terrains, par nature non amortissables, ils sont testés pour dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur. S'agissant des immobilisations incorporelles et corporelles amortissables, un test de dépréciation est effectué lorsque le groupe identifie un ou plusieurs indices de perte de valeur de l'actif de l'UGT. Tel est le cas lorsque des changements importants ayant un effet négatif sur l'entité sont survenus au cours de la période, ou devraient survenir dans un proche avenir. Les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur peuvent être notamment une performance inférieure aux prévisions, une diminution du trafic, une évolution significative défavorable des données de marché ou de l'environnement réglementaire ou une obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement.

Estimation et comptabilisation de la perte de valeur – Dans le cas où le montant recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

La valeur recouvrable est estimée en actualisant les flux de trésorerie attendus avant service de dette au coût moyen pondéré du capital. Pour la détermination des flux de trésorerie, le groupe revoit les trajectoires financières en prenant en compte l'ensemble des éléments connus à date. S'agissant du taux d'actualisation, les données utilisées par le Groupe ADP sont basées sur des moyennes des trois derniers mois pour le taux sans risque et la prime de marché.

La valeur comptable correspond à l'actif net en vision consolidée, après allocation du prix d'acquisition.

La comptabilisation d'une perte de valeur relative aux immobilisations amortissables corporelles ou incorporelles entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées. Celles-ci peuvent être reprises ultérieurement

si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. Une perte de valeur ne peut être reprise qu'en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable depuis la comptabilisation de la perte de valeur. Aussi, une reprise de dépréciation n'est pas constatée du simple effet de la désactualisation des flux de trésorerie estimés ou du passage du temps, et ce même si la valeur recouvrable de l'actif devient supérieure à sa valeur comptable.

La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs. En revanche, les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les pertes de valeur et reprises s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                       | <b>Au 31/12/2025</b> | <b>Au 31/12/2024</b> |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Pertes de valeur nettes des reprises sur autres actifs incorporels | 1                    | 102                  |
| Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs corporels          | (8)                  | (11)                 |
| Pertes de valeur sur immeubles de placement                        | (5)                  | -                    |
| <b>PERTES DE VALEUR NETTES DES REPRISES SUR LA PÉRIODE</b>         | <b>(12)</b>          | <b>91</b>            |

| <i>(en millions d'euros)</i>                               | <b>Au 31/12/2025</b> | <b>Au 31/12/2024</b> |
|------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| International et développements aéroportuaires             | -                    | 103                  |
| Activités aéronautiques                                    | 4                    | (12)                 |
| Commerces et services                                      | (9)                  | 1                    |
| Immobilier                                                 | (8)                  | -                    |
| Autres activités                                           | 1                    | (1)                  |
| <b>PERTES DE VALEUR NETTES DES REPRISES SUR LA PÉRIODE</b> | <b>(12)</b>          | <b>91</b>            |

Le trafic aérien accueilli par le Groupe en 2025 est dans son ensemble nettement supérieur à l'année 2024, porté notamment par le dynamisme des participations internationales alors que le niveau de trafic à Paris n'a pas encore tout à fait retrouvé celui de 2019.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine en cours depuis le mois de février 2022, au-delà d'un impact sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés russes et ukrainiens, a été le catalyseur d'une détérioration de l'environnement macroéconomique mondial, avec en premier lieu une crise énergétique forte et de manière plus générale une envolée de l'inflation à l'échelle mondiale, qui s'est répercutée de manière directe ou indirecte sur les taux d'intérêt et les attentes des investisseurs en 2022 et 2023.

Malgré une baisse amorcée en 2024, les taux d'actualisation conservent au 31 décembre 2025 des niveaux relativement élevés en comparaison avec les années précédant 2022, en lien avec les niveaux des taux sans risque et des primes de risque

Enfin, certaines concessions, pour des raisons structurelles ou conjoncturelles, ont vu leur trajectoire financière révisée en lien avec les performances constatées au cours de l'année 2024 ou l'évolution des discussions avec les prêteurs et les autorités concédantes

Les éléments précités justifient que le groupe ait conduit des tests de dépréciation sur les concessions aéroportuaires et activités de services précédemment dépréciées ou présentant un risque avéré de dépréciation, ainsi que sur ses actifs parisiens, dans le but de fournir la meilleure information sur l'évaluation des actifs du groupe prenant en compte l'ensemble des éléments connus à date. Plus précisément, au regard de l'évolution de la situation depuis décembre 2024,

et après avoir effectué une large revue des trajectoires financières, les concessions opérées par TAV Airports à Gazipasa (Turquie), Ankara (Turquie) ainsi qu'à Monastir et Enfidha (Tunisie), de même que les actifs des plateformes aéroportuaires parisiennes.

### International et développement aéroportuaire

Dans le contexte actuel, le Groupe peut être amené à conduire des négociations avec les concédants et les prêteurs des projets. Par ailleurs, les plans d'affaires sont réalisés sur les durées contractuelles des concessions sauf en cas de prorogation de concession en cours de négociation considérée comme hautement probable.

Les tests de dépréciation menés sont basés sur des hypothèses de trafic établies selon les concessions en fonction de la dynamique de reprise constatée depuis 2019, de la saisonnalité et du poids des vols domestiques et internationaux, et sur les prévisions de trafic à moyen terme d'Eurocontrol/IATA pour les géographies concernées. A Antalya, la croissance du trafic se poursuit après avoir retrouvé les niveaux pré-Covid dès 2023. A Ankara, le trafic de 2019 a été dépassé en 2025. Pour TAV Tunisie, le trafic de 2019 a été dépassé en 2024 à Monastir, alors que Enfidha devrait le retrouver en 2026, de même que TAV Gazipasa.

Ces tests de dépréciation n'ont pas conclu à la nécessité de constater des reprises ou dépréciations complémentaires.

Les analyses de sensibilité aux taux d'actualisation montrent qu'une variation de + 100 points de base sur le taux d'actualisation des concessions testées aurait entraîné une dépréciation complémentaire de 2 millions d'euros.

Des analyses ont par ailleurs été menées au niveau du trafic, visant à étudier la sensibilité à une dégradation du trafic de la valeur des concessions aéroportuaires à l'international qui ont été testées. Une décote de 100 points de base appliquée au taux de croissance annuel moyen du trafic sur la durée résiduelle d'exploitation pour chacune des concessions testées entraînerait une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros.

S'agissant du sous-groupe TAV Airports, l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de TAV Airports Holding dont la valeur au 31 décembre 2025 s'élève à 125 millions d'euros a été testé via la méthode de la somme des parties. Dans ce cadre, chaque unité génératrice du groupe (UGT) est testée individuellement, et la somme des survaleurs constatées entre la valeur recouvrable de chaque UGT et sa valeur comptable est comparée à la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2025, aucune dépréciation n'a été constatée sur l'écart d'acquisition de TAV Airports Holding. Les analyses de sensibilité montrent qu'une augmentation de 100 points de base des taux d'actualisation n'entraînerait pas de perte de valeur sur cet écart d'acquisition, de même que l'application d'une décote de 100 points de base au taux de croissance annuel moyen du trafic sur la durée résiduelle de concession.

### Plateformes parisiennes

Un test de dépréciation a également été réalisé sur les actifs des plateformes parisiennes et démontre que la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable, sur la base d'un taux de croissance à long terme de 2,0 %, en ligne avec celui retenu par les analystes dans leurs notes pour valoriser le groupe ADP. En conséquence aucune dépréciation n'a été constatée sur ces actifs).

### Prise en compte des enjeux climatiques

Comme précisé dans les notes 6.4 et 4.9.2, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement ainsi que les participations mises en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation lorsque le groupe identifie un ou plusieurs indices de perte de valeur susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés résultant de ces immobilisations ou participations. Lorsqu'une immobilisation ou participation est testée, il s'agit alors d'estimer – entre autres – ses flux de trésorerie futurs sur la base d'un plan d'affaires, qui, en matière d'horizon de temps, est défini sur la durée de vie de l'immobilisation ou de la participation lorsque celle-ci est connue d'avance, ou à travers un plan à moyen terme – entre 10 et 20 ans – extrapolé à travers la méthode de Gordon-Shapiro lorsque la durée de vie est présumée infinie ou a minima indéterminée lors du test.

La réalisation d'un test de dépréciation implique donc de prendre en compte les différents risques réels et impacts majeurs pouvant survenir à court, moyen et long terme, qu'ils soient d'ordre spécifique ou macroéconomique, afin de pouvoir les intégrer d'une manière ou d'une autre dans l'estimation des flux futurs et donc le plan d'affaires sous-jacent au test. Parmi les risques susmentionnés, ceux relatifs à un potentiel réchauffement ou dérèglement climatique à venir sont susceptibles d'avoir un impact sur les plans d'affaires des immobilisations ou participations testées. Afin d'évaluer au mieux la valeur de ses immobilisations et participations testées, le groupe a intégré à plusieurs égards les risques climatiques dans les tests de dépréciation qui ont été menés. Les plans d'affaires intègrent ainsi directement ou indirectement des impacts liés au changement climatique qui se matérialisent principalement à ce stade à travers les prévisions de trafic et les projections d'investissements.

### Prise en compte des changements climatiques dans les plans d'affaires du groupe sous-jacents aux tests de dépréciation

#### Impact sur les prévisions de trafic

Parmi les hypothèses clés utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs non financiers, le groupe a accordé une attention toute particulière aux imbrications déjà existantes entre prévisions de trafic, risques de dérèglement/ réchauffement climatique et préservation environnementale. S'agissant des aéroports parisiens, qui constituent à ce jour l'actif principal du groupe en termes de valeur, le modèle de prévisions tient compte de paramètres permettant de moduler la prévision de trafic aérien, tant sur la demande que sur l'offre, afin de tenir compte des mesures liées à la décarbonation du secteur du transport aérien.

Dans le cas de base des prévisions de trafic aérien à moyen et long terme relatives aux aéroports parisiens, les facteurs suivants ont été pris en compte dans la trajectoire de référence du groupe :

- ◆ une évolution des comportements induisant un report modal plus prononcé des voyageurs vers le train, pour le trafic domestique, diminuant la demande et l'offre sur ce segment. À titre d'exemple, les conséquences de l'extension de la ligne TGV Bordeaux-Toulouse sur la demande de trafic aérien des passagers « Origine / Destination » de/vers Toulouse à Paris-Orly ont été prises en compte ;
- ◆ l'impact des mandats d'incorporation de carburants d'aviation durables (CAD ou Sustainable Aviation Fuels - SAF) pour l'ensemble des vols au départ de Paris et d'autres aéroports au sein de l'Union européenne, en lien avec la réglementation européenne RefuelEU, et la feuille de route française de décarbonation du transport aérien (article 301 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience »). Un renchérissement du prix des billets d'avion est ainsi attendu compte tenu des surcoûts engendrés par les CAD pour les compagnies aériennes, contribuant in fine à une modération du trafic par rapport aux tendances historiques ;
- ◆ l'évolution réglementaire liée à la révision du système EU-ETS pour l'aviation (European Union Emissions Trading System / Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne), avec une diminution des quotas d'émission gratuits et le passage à un mécanisme de marché, pour les vols intra-européens à partir de 2026 et les vols à destination des départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer (DROM-COM) au-delà de 2030. L'impact de cette évolution réglementaire sur les aéroports parisiens augmentera progressivement jusqu'à 2040, puis diminuera concomitamment à l'accélération de la hausse du mandat d'incorporation des CAD ;
- ◆ les effets de l'accroissement de la fiscalité sur le secteur aérien, et plus particulièrement la hausse de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) intervenue début 2025 et considérée comme pérenne dans les projections. Il est anticipé que le renchérissement induit sur le prix des billets d'avion impacte à la baisse le volume de trafic origine-destination et correspondance à Paris en provenance d'escales domestiques et DROM-COM ;
- ◆ une prise en compte du développement d'une flotte d'aéronefs régionaux fonctionnant à l'hydrogène, post 2040.

Au global, le Groupe ADP estime que, dans un scénario n'intégrant pas les facteurs d'ajustement mentionnés ci-avant, le taux de croissance annuelle moyen du trafic à Paris s'établirait entre + 2,0 % et + 2,5 % sur la période 2025-2040 (soit entre 175 et 200 millions de passagers à horizon 2050). Après prise en compte de l'impact de ces différents facteurs d'ajustement, le Groupe ADP estime toutefois que ce même taux de croissance annuelle moyen du trafic serait ramené entre + 1,0 % et 1,5 % (soit entre 135 et 155 millions de passagers à horizon 2050). C'est bien ce dernier scénario qui a été retenu par le Groupe ADP comme scénario central du plan d'affaires sous-jacent aux tests de dépréciation.

Les éventuels impacts d'un dérèglement ou réchauffement climatique à venir sur la volumétrie ou typologie de trafic, aussi bien en termes de passagers que de mouvements avions, ont également été pris en compte au-delà des plateformes parisiennes. Ainsi, le plan d'affaires relatif à l'aéroport d'Amman, exploité par AIG, fait l'hypothèse que la ligne aérienne reliant Amman à Aqaba (ville côtière du sud de la Jordanie, située à 330 kilomètres d'Amman) aura pour unique vocation d'alimenter les vols internationaux au départ de l'aéroport d'Amman, la liaison dite point à point étant réservée aux autres moyens de transport domestiques. En revanche, aucun ajustement spécifique en raison de contrainte réglementaire n'a été inclus dans les prévisions de trafic des actifs détenus par TAV Airports ou AIG, ces pays n'étant pas soumis à une réglementation spécifique comme cela est le cas en Union Européenne.

### Impact sur la trajectoire d'investissement du groupe

Le groupe est engagé dans la prise en compte et la réduction des risques climatiques à travers plusieurs accréditations telles que la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design, visant à promouvoir la haute qualité environnementale des bâtiments), les normes 14001/14064/50001 relatives à la gestion des impacts environnementaux, des émissions de gaz à effet de serre et des énergies, ou encore l'Airport Carbon Accreditation. Cette dernière, obtenue par 22 des 26 aéroports qu'il opère, vise une amélioration forte et continue sur les plans suivants, entre autres :

- ◆ neutralisation des émissions carbone ;
- ◆ certification verte relative aux projets de déploiement d'énergie solaire ;
- ◆ déploiement d'un programme d'analyse en continu de l'eau et des pollutions (eaux et sols, notamment) ;
- ◆ autres projets type déploiement d'énergies vertes.

Au global, une enveloppe de 64 millions d'euros sera consacrée aux enjeux de développement durable pour ADP SA au cours de l'année 2026. À titre d'exemple, les investissements suivants sont actuellement inscrits dans le plan d'affaires des plateformes parisiennes :

- ◆ la transition progressive vers l'électrification des zones côté ville et côté piste sur les deux plateformes parisiennes vise à répondre aux besoins des compagnies aériennes, du personnel aéroportuaire et des passagers. Le plan d'affaires intègre des enveloppes d'investissement dédiées à l'électrification des équipements au sol, des bus, et des véhicules de service opérés par le Groupe ADP. Il prévoit également le déploiement d'équipements tels que les ACU (équipements de climatisation) ou les GSE (équipements d'assistance au sol), les systèmes PCA (Postes de Conditionnement d'Air), permettant de fournir directement de l'air préconditionné aux avions stationnés. L'ensemble de ces équipements contribuent à améliorer l'efficacité énergétique des opérations aéroportuaires. En intégrant ces infrastructures, le Groupe ADP renforce son engagement en faveur d'une aviation plus respectueuse de l'environnement et d'une meilleure qualité de service pour les compagnies

aériennes contribuant ainsi à une réduction significative des émissions et à une amélioration des performances environnementales ;

- ◆ la stratégie visant à renforcer l'utilisation des énergies renouvelables, notamment à travers le développement de la géothermie qui couvre une part des besoins en chauffage tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- ◆ la reconfiguration de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux avec le remplacement des bâtiments obsolètes et de la chaudière fioul par des infrastructures modernes et décarbonées. Cette transformation inclut la construction d'un hangar pour les hélicoptères, d'un terminal passager et de bâtiments adaptés aux besoins opérationnels, tout en intégrant des solutions énergétiques plus efficaces et durables. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de modernisation et de réduction de l'empreinte carbone de l'héliport ;
- ◆ la continuité des réductions de consommations énergétiques progressive pour les bâtiments via leur mise en conformité vis du décret tertiaire et économiser l'énergie ;
- ◆ le développement massif des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) incluant notamment le déploiement de BRVE (Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques) performantes, capables de répondre à la demande croissante en mobilité électrique. Des enveloppes budgétaires dédiées sont mobilisées pour assurer la mise en place de ces équipements, renforçant ainsi l'engagement du Groupe ADP en faveur d'une mobilité durable ;
- ◆ l'aménagement de pistes cyclables, favorisant des déplacements doux et qui s'inscrit dans une démarche de mobilité durable, vise à réduire l'empreinte carbone tout en améliorant l'accessibilité des sites ;
- ◆ l'accélération de la transition environnementale en matière de mobilité à la demande, de maîtrise de la qualité de l'air, de mesure de la qualité de la biodiversité, de réduction des déchets, ou encore de préparation des plateformes aéroportuaires à l'arrivée du vecteur hydrogène pour les usages aéronautiques à travers le projet OLGA (Olympic Green Airports), déployé à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ la transition globale vers des technologies d'éclairage et de balisage dites à LED en cours de déploiement depuis plusieurs années sur les plateformes parisiennes du groupe ;
- ◆ au-delà de 2026, le programme d'investissements issu de la proposition de Contrat de Régulation Économique 2027 – 2034 comprend des investissements se rapportant aux enjeux liés au changement climatique et répondant aux objectifs de décarbonation des activités aéroportuaires. Dans ce cadre, le programme d'investissements tient compte (i) du renforcement progressif des exigences environnementales et climatiques applicables aux infrastructures aéroportuaires, (ii) de l'évolution attendue des usages énergétiques et des mobilités associées aux plateformes et (iii) de la nécessité de préserver l'acceptabilité environnementale et sociale du développement aéroportuaire à long terme. Il s'inscrit ainsi dans la continuité des engagements du Groupe ADP en matière de neutralité carbone et de maîtrise des risques climatiques, notamment au travers du maintien et du déploiement de référentiels et d'accréditations reconnues, parmi lesquels :
  - ◆ la certification LEED, visant à promouvoir des standards élevés de performance environnementale pour les bâtiments neufs ou rénovés,
  - ◆ les normes ISO 14001, ISO 14064 et ISO 50001, relatives respectivement à la gestion environnementale, au pilotage des émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique,



- ◆ le programme Airport Carbon Accreditation, déployé sur une part significative des plateformes opérées par le Groupe, et structurant la démarche de réduction continue des émissions carbone, de développement des énergies renouvelables et de maîtrise des impacts environnementaux.

Les ambitions environnementales du Groupe ADP sont prises en compte dans le programme d'investissements à travers les leviers suivants :

- ◆ intégration budgétaire d'une ambition environnementale pour chaque projet d'investissement : les projets doivent porter leur propre ambition en intégrant dans leur budget une part d'investissement contribuant aux objectifs de décarbonation de l'entreprise (matériaux durables, performance énergétique, etc.) et d'adaptation des infrastructures au changement climatique ;
- ◆ projets contribuant directement à la décarbonation des activités des plateformes parmi lesquels : transformation des sources d'énergies afin d'assurer la décarbonation des opérations et des usages (réservation de zones pour développer des projets de méthanisation, poursuite de développement de la géothermie et de pompes à chaleur et solarisation notamment), refonte du modèle d'accès à Orly contribuant à décarboner les accès à la plateforme, renforcement de la puissance électrique des plateformes, etc.

À titre d'illustration, la proposition de programme d'investissements des plateformes parisiennes entre 2027 et 2034 intègrent les investissements suivants :

- ◆ la poursuite de l'électrification des usages côté ville et côté piste visant à accompagner la transformation des opérations aéroportuaires. Les enveloppes d'investissement prévues couvrent l'électrification des flottes de véhicules opérés par le Groupe, ainsi que le déploiement d'équipements fixes permettant de limiter l'usage des moteurs auxiliaires des aéronefs au poste (alimentation électrique et conditionnement d'air). Ces investissements contribuent à la réduction des émissions, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la performance énergétique globale des plateformes ;
- ◆ le développement et la sécurisation d'un mix énergétique bas-carbone, notamment par la poursuite des projets de géothermie, le déploiement de pompes à chaleur et la solarisation des emprises disponibles ;
- ◆ la modernisation d'infrastructures existantes, intégrant le remplacement d'équipements énergétiques obsolètes par des solutions décarbonées et performantes ;
- ◆ le déploiement progressif d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, dimensionnées pour répondre à l'évolution des usages des personnels, des prestataires et des passagers ;
- ◆ le développement d'aménagements favorisant les mobilités bas-carbone, notamment les modes actifs et les solutions de transport collectif, en lien avec les projets d'accessibilité des plateformes et les objectifs de réduction de l'empreinte carbone des accès ;

- ◆ la préparation des plateformes à l'évolution des vecteurs énergétiques, en particulier au déploiement de carburants d'aviation durables, en cohérence avec les scénarios de transition du transport aérien ;
- ◆ la poursuite de la transition vers des technologies d'éclairage et de balisage contribuant durablement à la réduction des consommations énergétiques et des coûts d'exploitation.

### Impact sur la trajectoire de charges du groupe

Enfin, et de manière plus générale s'agissant des enjeux de durabilité, le plan d'affaires du groupe intègre la contribution au financement de la transition écologique à travers la nouvelle taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2024. Cette taxe de 4,6 % s'applique au chiffre d'affaires de la société Aéroports de Paris SA, à l'exclusion notamment des revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire et après déduction d'une franchise de chiffre d'affaires de 120 millions d'euros.

### Impact des risques climatiques physiques sur les actifs du Groupe ADP

Le Groupe ADP a engagé une évaluation des risques climatiques, actuels et futurs, sur l'ensemble de ses actifs en reprenant deux scénarios de réchauffement climatique du GIEC - SSP2-4.5 (scénario dit médian) et SSP5-8.5 (scénario le plus pessimiste) à horizon 2030 et 2050. Le scénario le plus défavorable soit SSP5-8.5 a été retenu pour l'analyse sur le long terme afin de préparer le groupe à un scénario climatique à fortes émissions et afin d'anticiper la future réglementation.

Cette évaluation s'est déroulée en deux phases :

1. La première étape, réalisée entre 2022 et 2024 a consisté en une **étude des risques bruts (horizons 2030 et 2050)** sur l'ensemble des aéroports du portefeuille.  
Cette analyse des risques bruts n'intègre pas les mesures, actuelles ou futures, présentant des externalités positives en matière d'adaptation ; son objectif principal étant d'identifier les sites les plus critiques et de cartographier les périls climatiques les plus impactant (sur la base de la classification taxonomique européenne des risques liés au climat).
2. La seconde étape initiée en 2024 et finalisée en 2025 a consisté en une **analyse des risques physiques nets pour six aéroports financièrement contrôlés du groupe**.

Cette étude s'est traduite par la réalisation de visites de site en profondeur pour prendre en compte, dans la qualification du risque, des mesures d'atténuation et d'adaptation déjà existantes et prévues - comme le redimensionnement des systèmes de drainage ou encore la mise en place de solutions assurant le confort thermique dans les bâtiments. Elle comprend une évaluation du coût des mesures supplémentaires d'atténuation et d'adaptation aux risques qui pourraient être mises en place.

## Scénarios de sensibilité des tests d'impairment à une accélération des impacts relatifs au changement climatique

### Impact sur le trafic

Afin de mieux illustrer l'impact des changements climatiques sur les prévisions de trafic et ce faisant sur la valeur de l'actif économique du groupe, deux scénarios de trafic alternatifs ont été étudiés à l'échelle des plateformes parisiennes comparativement au cas central retenu dans le plan d'affaires tel que décrit auparavant :

- ◆ un scénario « fil de l'eau » présentant une demande passagers plus élevée que dans le cas de base, dans lequel le développement du trafic n'est pas contraint par un cadre réglementaire et fiscal plus strict et pour lequel la transition environnementale du secteur se fait sans impact visible sur la demande (notamment sans coûts additionnels répercutés vers les passagers) ; ce scénario induirait un taux de croissance annuel moyen du trafic supérieur d'environ 90 points à celui du trafic retenu pour le cas de base pour la période 2025-2050 et ce faisant une augmentation de 7 % de la valeur de l'actif économique

d'ADP SA (à paramètres inchangés par ailleurs, notamment en matière de respect des principes actuels de régulation économique) ;

- ◆ un scénario conservateur intégrant des contraintes réglementaires supplémentaires sur le trafic aérien au départ et à l'arrivée des plateformes de Paris-CDG et de Paris-Orly et qui – en complément du cas de base – inclut l'hypothèse d'une interdiction de toutes les lignes aériennes domestiques pour lesquelles il existe une alternative ferroviaire de moins de 4 h 30, aussi bien pour le trafic point à point qu'en correspondance. Il s'agirait d'une extension de la loi dite « Climat et résilience » qui interdit actuellement les vols avec une alternative en train de moins de 2 h 30 à l'exception des lignes majoritairement empruntées par des passagers en correspondance. Ce scénario induirait un taux de croissance annuel moyen du trafic inférieur d'environ 15 points à celui du trafic retenu pour le cas de base pour la période 2025-2050 et ce faisant une baisse de 9 % de la valeur de l'actif économique d'ADP SA (à paramètres inchangés par ailleurs, notamment en matière de respect des principes actuels de régulation économiques), sans toutefois entraîner de dépréciation.

## NOTE 7 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

### 7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros)          | Capital    | Primes liées au capital | Actions propres | Résultats non distribués | Autres éléments du résultat global | Part Groupe  | Participations ne donnant pas le contrôle | Total        |
|--------------------------------|------------|-------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------------------|--------------|-------------------------------------------|--------------|
| <b>Situation au 31/12/2025</b> | <b>297</b> | <b>543</b>              | <b>(2)</b>      | <b>3 889</b>             | <b>(380)</b>                       | <b>4 346</b> | <b>1 060</b>                              | <b>5 407</b> |

#### 7.1.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'année 2025.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

#### 7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 993 269 actions et à la vente de 975 269 actions. Au 31 décembre 2025, le nombre de titres figurant au compte de liquidité est de 18 000.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était de 208 874 au 31 décembre 2024 est de 18 001 au 31 décembre 2025. La diminution est essentiellement liée, pour 208 873 actions, à l'offre ABELIA réservée aux salariés détaillée en note 5.4.



### 7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

| (en millions d'euros)                     | Situation au<br>01/01/2024 | Résultat<br>global - 2024 | Situation au<br>31/12/2024 | Situation au<br>01/01/2025 | Résultat<br>global - 2025 | Ajustements<br>présentation <sup>(3)</sup> | Situation au<br>31/12/2025 |
|-------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|
| Écarts de conversion                      | (161)                      | 45                        | (116)                      | (116)                      | (168)                     | (13)                                       | (297)                      |
| Écarts actuariels <sup>(1)</sup>          | (104)                      | (3)                       | (107)                      | (107)                      | 8                         | 1                                          | (98)                       |
| Réserve de juste<br>valeur                | (12)                       | (7)                       | (19)                       | (19)                       | (5)                       | 8                                          | (16)                       |
| IAS 29 -<br>Hyperinflation <sup>(2)</sup> | 24                         | 8                         | 32                         | 32                         | 8                         | (9)                                        | 31                         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>(253)</b>               | <b>43</b>                 | <b>(210)</b>               | <b>(210)</b>               | <b>(157)</b>              | <b>(13)</b>                                | <b>(380)</b>               |

1 Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé.

2 Effet de l'hyperinflation sur les sociétés intégrées globalement et mises en équivalence (respectivement 2 et 7 millions d'euros).

3 Principalement reclassements de présentation au sein des réserves.

La variation des écarts de conversion entre 2024 et 2025 s'explique par l'évolution du dollar américain, de la roupie indienne, et de la livre turque.

### 7.1.4 Réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA

Les réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA se présentent comme suit :

| (en millions d'euros)  | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|------------------------|---------------|---------------|
| Réserve légale         | 30            | 30            |
| Autres réserves        | 839           | 839           |
| Report à nouveau       | 3 766         | 1 070         |
| Résultat de la période | 783           | 2 992         |
| <b>TOTAL</b>           | <b>5 418</b>  | <b>4 931</b>  |

Pour rappel, le résultat d'ADP SA au 31 décembre 2024 était lié à la fusion entre GIL et GAL, générant un produit exceptionnel inscrit en résultat exceptionnel dans les comptes annuels d'Aéroports de Paris SA.

### 7.1.5 Dividendes versés

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2025, ADP SA a versé un dividende de 296 millions d'euros, soit 3 euros par action ayant droit aux dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

### 7.1.6 Dividendes proposés

Il sera proposé à l'assemblée générale du Groupe ADP statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de verser un dividende unitaire de 3 euros par action soit un montant total de 297 millions d'euros sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2025. Il est précisé qu'aucun acompte sur dividende n'a été versé au cours de l'année 2025.

### 7.1.7 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

|                                                                                                               | 2025       | 2024       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)                                          | 98 745 774 | 98 721 278 |
| Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)                 | 382        | 342        |
| Résultat de base par action (en euros)                                                                        | 3,86       | 3,45       |
| Résultat dilué par action (en euros)                                                                          | 3,86       | 3,45       |
| <b>DONT ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>                                                                             |            |            |
| Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros) | 382        | 342        |
| Résultat de base par action (en euros)                                                                        | 3,86       | 3,45       |
| Résultat dilué par action (en euros)                                                                          | 3,86       | 3,45       |

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré

des actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 214 828 au 31 décembre 2025 et 239 324 au 31 décembre 2024.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

## 7.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle présentées au sein des capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros)                            | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b> |               |               |
| TAV Airports                                     | 917           | 965           |
| Airport International Group (AIG)                | 120           | 116           |
| Extime Duty Free Paris                           | 18            | 10            |
| SDA Croatia                                      | (5)           | (5)           |
| Extime Média et sa filiale                       | 5             | 6             |
| Extime Travel Essentials Paris et sa filiale     | 4             | 4             |
| Autres                                           | 1             | 1             |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>1 060</b>  | <b>1 097</b>  |

Les principaux sous-groupes dans lesquels Groupe ADP détient des participations ne donnant pas le contrôle sont présentés ci-après. Afin de fournir une vision consolidée de leur activité, les bilans et comptes de résultat sont présentés à 100 %.

|                                                                                   | TAV Airports <sup>(1)</sup> |               | AIG           |               | Extime Duty Free Paris |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|---------------|
| (en millions d'euros)                                                             | Au 31/12/2025               | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2025          | Au 31/12/2024 |
| Participations ne donnant pas le contrôle en %                                    | 54 %                        | 54 %          | 49 %          | 49 %          | 49 %                   | 49 %          |
| Actifs non courants                                                               | 4 276                       | 4 346         | 673           | 789           | 53                     | 43            |
| Actifs courants                                                                   | 935                         | 852           | 139           | 178           | 137                    | 140           |
| Passifs non courants                                                              | 2 651                       | 2 616         | 406           | 554           | 36                     | 37            |
| Passifs courants                                                                  | 797                         | 681           | 161           | 176           | 117                    | 126           |
| Total des capitaux propres                                                        | 1 763                       | 1 901         | 245           | 237           | 37                     | 20            |
| <b>PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b>                                  | <b>917</b>                  | <b>965</b>    | <b>120</b>    | <b>116</b>    | <b>18</b>              | <b>10</b>     |
|                                                                                   | <b>2025</b>                 | <b>2024</b>   | <b>2025</b>   | <b>2024</b>   | <b>2025</b>            | <b>2024</b>   |
| Chiffre d'affaires                                                                | 1 824                       | 1 659         | 306           | 277           | 848                    | 819           |
| EBITDA courant                                                                    | 555                         | 484           | 106           | 96            | 20                     | 20            |
| Résultat net des activités poursuivies                                            | 17                          | 148           | 39            | 155           | 16                     | 18            |
| <b>RÉSULTAT NET PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b>            | <b>(12)</b>                 | <b>(83)</b>   | <b>(19)</b>   | <b>(76)</b>   | <b>(8)</b>             | <b>(9)</b>    |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales | (3)                         | (14)          | -             | -             | -                      | -             |

<sup>1</sup> A l'intérieur du sous-groupe, TAV ne détient pas la totalité des filiales à 100% (cf. note 18).

## NOTE 8 AUTRES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

### 8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux, sociaux et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- ◆ le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;

- ◆ il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- ◆ le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

| (en millions d'euros)                       | Litiges     | Autres provisions | 2025        | Litiges     | Autres provisions | 2024        |
|---------------------------------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------|-------------------|-------------|
| <b>Provisions au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>24</b>   | <b>44</b>         | <b>68</b>   | <b>32</b>   | <b>55</b>         | <b>87</b>   |
| <b>Augmentations</b>                        | <b>4</b>    | <b>8</b>          | <b>12</b>   | <b>6</b>    | <b>23</b>         | <b>29</b>   |
| Dotations et autres mouvements              | 4           | 8                 | 12          | 6           | 23                | 29          |
| <b>Diminutions</b>                          | <b>(11)</b> | <b>(11)</b>       | <b>(22)</b> | <b>(14)</b> | <b>(34)</b>       | <b>(48)</b> |
| Autres mouvements                           | -           | -                 | -           | -           | -                 | -           |
| Provisions utilisées                        | (4)         | (4)               | (8)         | (9)         | (29)              | (38)        |
| Provisions devenues sans objet              | (7)         | (7)               | (14)        | (4)         | (4)               | (8)         |
| Diminution liée aux variations de périmètre | -           | -                 | -           | -           | (1)               | (1)         |
| Autres diminutions                          | -           | -                 | -           | (1)         | -                 | (1)         |
| <b>Provisions au 31 décembre</b>            | <b>17</b>   | <b>41</b>         | <b>58</b>   | <b>24</b>   | <b>44</b>         | <b>68</b>   |
| Part non courante                           | 13          | 24                | 37          | 21          | 30                | 51          |
| Part courante                               | 4           | 17                | 21          | 3           | 14                | 17          |

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs et des engagements du groupe pour combler la situation financière nette négative de participations mises en équivalence.

Les informations concernant les provisions pour engagements sociaux sont présentées en note 5.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 15.

## 8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- ◆ les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- ◆ les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;
- ◆ les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;

- ◆ les avances et acomptes sur commandes supérieurs à un an ;

- ◆ la dette liée aux options de vente accordée aux participations ne donnant pas le contrôle.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisé dans les capitaux propres part groupe en autres réserves.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

| (en millions d'euros)                           | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Loyers de concessions exigibles > 1 an          | 653           | 547           |
| Subventions d'investissement                    | 102           | 98            |
| Dette liée à l'option de vente des minoritaires | -             | 61            |
| Produits constatés d'avance                     | 221           | 54            |
| Autres                                          | 47            | 52            |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>1 023</b>  | <b>812</b>    |

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent principalement les concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 31 décembre 2025, les dettes sur loyers de concession à plus d'un an atteignent respectivement 236 millions d'euros pour Milas Bodrum et 201 millions d'euros pour Ege (vs 252 millions d'euros pour Milas Bodrum et 221 millions pour Ege au 31 décembre 2024).

Concernant TAV Ankara-Esenboga, les dettes liées aux loyers de concession s'élèvent à 159 millions d'euros en 2025.

Au 31 décembre 2024, la dette liée à l'option de vente des minoritaires ainsi que les versements restants à effectuer sur titres concernaient Almaty Airport (Kazakhstan) et ont été reclassés en autres passifs courants (cf. note 4.8).

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement les redevances versées et les investissements réalisés par la société Exolum suite au début d'exploitation des activités de stockage et distribution de carburant à Paris-CDG, pour une durée de 20 ans. En effet, l'estimation du montant total des investissements qui seront ainsi réalisés par Exolum sur la durée du contrat en complément des redevances versées par Exolum, a donné lieu au début du contrat, à la constatation d'une créance financière et d'un produit constaté d'avance. Le produit constaté d'avance pour un montant de 211 millions d'euros (dont 169 millions d'euros à plus d'un an) sera repris en résultat sur la ligne chiffre d'affaires de manière étalée sur 20 ans. La créance financière sera :

- ◆ désactualisée par contrepartie du chiffre d'affaires sur la même période (cf. note 2.1.3) ;
- ◆ reclassée en immobilisation corporelle lors de la mise en service progressive des investissements.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an comprennent également des revenus locatifs différés liés :

- ◆ à la location à Air France du terminal T2G, soit 2 millions d'euros au 31 décembre 2025 (8 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- ◆ au bail à construction SCI Aéroville, soit 25 millions d'euros au 31 décembre 2025 (26 millions d'euros au 31 décembre 2024).

## NOTE 9 INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 9.1 Gestion du risque financier

#### 9.1.1 Introduction

Les principaux passifs financiers du groupe sont constitués d'emprunts obligataires, de prêts et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs et de contrats de location. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe. Le Groupe ADP détient des actifs financiers tels que de la trésorerie, des parts d'OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières), des dépôts à terme et des créances clients.

Le groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des *swaps* de taux d'intérêt, des achats à terme de devises et de matières premières. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt lié au financement du groupe, de change pouvant être lié à des acquisitions en devises, de prix sur les consommations futures de matières premières.

Les risques principaux rencontrés par le groupe dans le cadre de la gestion de ses actifs et passifs financiers sont :

- ◆ le risque de crédit ;
- ◆ le risque de liquidité ;
- ◆ le risque de marché (taux d'intérêts, devises, matières premières).

Cette note présente l'exposition du groupe à chacun des risques listés ci-dessus, les objectifs, la politique et les procédures de mesure et de gestion de ces risques, ainsi que certains éléments relatifs à la gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés. La Direction générale définit la politique de gestion des risques du groupe avec pour objectifs d'identifier et d'analyser les risques auxquels le groupe doit faire face, définir les limites dans lesquelles ceux-ci doivent être encadrés et monitorés par des contrôles appropriés et de veiller au respect des limites définies.

La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe.

Le groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le comité d'audit et des risques du groupe a pour responsabilité de procéder à un examen, avec la Direction générale, des principaux risques encourus par le groupe et d'examiner la politique de maîtrise des risques dans tous les domaines. Par ailleurs, l'audit interne réalise des revues des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au comité d'audit.

#### CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

La politique du groupe est de mettre sous surveillance juridique et de vérifier la santé financière de tous ses clients (nouveaux ou non). À l'exception des contrats signés avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les baux passés entre le groupe et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent, le groupe estime que le risque de crédit est peu significatif compte tenu des garanties reçues et du dispositif de suivi du poste client.

L'exposition du groupe au risque de crédit émane principalement de la situation financière de ses clients. Environ 14 % des produits du groupe se rattachent à des prestations avec son principal client, le groupe Air France-KLM.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 4.4.

Conformément à la norme IFRS 9, le groupe détermine le niveau de dépréciation de ses créances clients en fonction des pertes de crédit attendues. Le groupe continue d'apprécier sur la base de sa meilleure estimation à date le risque de défaillance de ses clients suivant leurs secteurs d'activités : aéroportuaires, immobiliers, commerces et autres.

Les taux de dépréciation sont déterminés en ayant recours au jugement de la situation financière des clients et de tout autre élément de fait connu.

Ainsi, en ce qui concerne les compagnies aériennes, le groupe prend en considération le soutien ou non de leurs États souverains.

Pour l'ensemble des créances, le groupe prend également en compte les comportements de paiement des clients.

## PLACEMENTS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le risque de crédit relatif aux actifs financiers du groupe est considéré par le groupe comme marginal puisque ses contreparties affichent des notes de crédit élevées.

L'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers lui ayant consenti des produits dérivés, pour l'essentiel des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Le groupe estime que le risque est limité.

## GARANTIES

Il existe des garanties accordées par le groupe pour assurer certains clients de la bonne exécution de contrats internationaux. En particulier, ADP International et TAV Airports ont accordé des engagements (nantissements d'actions, gages sur créances et nantissements de comptes

bancaires) dans le cadre d'emprunts bancaires contractés en vue de financer la construction et l'exploitation de certaines concessions (cf. note 13).

## 9.1.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts, les matières premières et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. Les analyses de sensibilité aux risques de taux et au risque de change sont présentées à la note 9.5.3.

## 9.2 Gestion du capital

Le *Gearing* est passé de 156 % au 31 décembre 2024 à 160 % au 31 décembre 2025. La hausse du *Gearing* s'explique par une légère hausse de l'endettement financier net parallèlement à une augmentation des capitaux propres.

Le ratio Dette financière nette/EBITDA courant est passé de 4,2 au 31 décembre 2024 à 3,7 au 31 décembre 2025, en lien avec l'augmentation de l'EBITDA et une augmentation moindre de l'endettement financier net.

Durant la période, le groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Occasionnellement, le groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

À ce jour, les membres du personnel détiennent 1,78 % des actions ordinaires.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

## 9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts courus sur les emprunts, les produits de placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les gains et pertes de change sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. À ce titre, il comprend le résultat réalisé lié aux instruments dérivés portés par le Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions et les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2025 et 2024 :

| (en millions d'euros)                                     | Produits financiers | Charges financières | Résultat financier 2025 |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement            | -                   | (292)               | (292)                   |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives          | -                   | (15)                | (15)                    |
| Résultat des dérivés et variations de valeur des dérivés  | 48                  | (45)                | 3                       |
| <b>Coût de l'endettement financier brut</b>               | <b>48</b>           | <b>(352)</b>        | <b>(304)</b>            |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie     | 107                 | -                   | 107                     |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                | <b>155</b>          | <b>(352)</b>        | <b>(197)</b>            |
| Produits de participations non consolidées                | 15                  | -                   | 15                      |
| Plus et moins-values de cessions de titres non consolidés | 10                  | (12)                | (2)                     |
| Gains et pertes nets de change                            | 138                 | (207)               | (69)                    |
| Dépréciations et provisions <sup>(1)</sup>                | 4                   | (40)                | (36)                    |
| Autres <sup>(2)</sup>                                     | 4                   | (52)                | (48)                    |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>              | <b>171</b>          | <b>(311)</b>        | <b>(140)</b>            |
| <b>Charges financières nettes</b>                         | <b>326</b>          | <b>(663)</b>        | <b>(337)</b>            |

1 Comprend les dotations financières sur engagements sociaux ainsi que la dépréciation de la participation du groupe dans LanzaJet, producteur de carburant d'aviation durable (cf. note 18).

2 Comprend les réévaluations d'instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat ainsi que les charges de désactualisation en lien avec l'application d'IFRIC 12 (principalement TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Ankara).

| <i>(en millions d'euros)</i>                              | <b>Produits financiers</b> | <b>Charges financières</b> | <b>Résultat financier 2024</b> |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement            | -                          | (280)                      | (280)                          |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives          | -                          | (6)                        | (6)                            |
| Résultat des dérivés et variations de valeur des dérivés  | 76                         | (16)                       | 60                             |
| <b>Coût de l'endettement financier brut</b>               | <b>76</b>                  | <b>(302)</b>               | <b>(226)</b>                   |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie     | 120                        | 1                          | 121                            |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                | <b>196</b>                 | <b>(301)</b>               | <b>(105)</b>                   |
| Produits de participations non consolidées                | 4                          | -                          | 4                              |
| Plus et moins-values de cessions de titres non consolidés | -                          | (10)                       | (10)                           |
| Gains et pertes nets de change                            | 169                        | (180)                      | (11)                           |
| Dépréciations et provisions                               | 19                         | (50)                       | (31)                           |
| Autres                                                    | 55                         | (54)                       | 1                              |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>              | <b>247</b>                 | <b>(294)</b>               | <b>(47)</b>                    |
| <b>Charges financières nettes</b>                         | <b>443</b>                 | <b>(595)</b>               | <b>(152)</b>                   |

Le résultat financier comprend les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence dont les résultats ne sont plus reconnus (cf. note 4.9.1), les autres charges et produits financiers liés aux opérations de restructuration et l'impact d'IAS 29 lié à l'hyperinflation. Les résultats des dérivés

de taux et variation de valeur des dérivés inscrits au résultat financier concernent principalement l'ensemble des instruments financiers liés aux options de conversion, options d'achat et options de vente relatives aux FCCB pour - 5 millions d'euros.

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                                                       | <b>2025</b>  | <b>2024</b>  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti</b>                              | <b>(305)</b> | <b>(280)</b> |
| Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti                                              | (292)        | (280)        |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives                                                   | (15)         | (6)          |
| Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie                      | 2            | 6            |
| <b>Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat</b>                | <b>109</b>   | <b>175</b>   |
| Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)                                     | 108          | 121          |
| Résultats réalisés et latents sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction) | 1            | 54           |
| <b>Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>                                         | <b>9</b>     | <b>(7)</b>   |
| Dividendes reçus                                                                                   | 11           | 3            |
| Plus (moins-values) de cessions                                                                    | (2)          | (10)         |
| <b>Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti</b>                       | <b>(132)</b> | <b>(25)</b>  |
| Gains et pertes nets de change                                                                     | (69)         | (11)         |
| Autres profits / charges nets                                                                      | (45)         | 2            |
| Dotations nettes de reprise                                                                        | (18)         | (16)         |
| <b>Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux</b>                               | <b>(18)</b>  | <b>(15)</b>  |
| Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux                                      | (18)         | (15)         |
| <b>Total des autres produits et charges financiers</b>                                             | <b>(141)</b> | <b>(47)</b>  |
| <b>TOTAL DES GAINS NETS (PERTES NETTES) RECONNUS EN RÉSULTAT</b>                                   | <b>(337)</b> | <b>(152)</b> |
| Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres                                 | (6)          | (10)         |
| <b>TOTAL DES GAINS NETS (PERTES NETTES) RECONNUS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>               | <b>(6)</b>   | <b>(10)</b>  |

## 9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.



### 9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

| (en millions d'euros)                              | Au<br>31/12/2025 | Part non<br>courante | Part<br>courante | Au<br>31/12/2024 | Part non<br>courante | Part<br>courante |
|----------------------------------------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|
| Emprunts obligataires                              | 7 925            | 7 177                | 748              | 7 726            | 7 226                | 500              |
| Emprunts bancaires <sup>(1)</sup>                  | 1 485            | 1 094                | 391              | 1 893            | 1 268                | 625              |
| Dettes de location                                 | 225              | 202                  | 23               | 168              | 149                  | 19               |
| Autres emprunts et dettes assimilées               | 159              | 153                  | 6                | 175              | 168                  | 7                |
| Intérêts courus non échus                          | 194              | 75                   | 119              | 180              | 76                   | 104              |
| <b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b> | <b>9 988</b>     | <b>8 701</b>         | <b>1 287</b>     | <b>10 142</b>    | <b>8 887</b>         | <b>1 255</b>     |
| Instruments financiers dérivés passif              | 599              | 27                   | 572              | 530              | -                    | 530              |
| <b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>        | <b>10 587</b>    | <b>8 728</b>         | <b>1 859</b>     | <b>10 672</b>    | <b>8 887</b>         | <b>1 785</b>     |

<sup>1</sup> La part courante des emprunts bancaires intègre des emprunts bancaires des sociétés concessionnaires n'ayant pas respecté les conditions matérielles des conventions de financement, notamment pour TAV Tunisia dont la dette bancaire est présentée dans la part courante pour son intégralité (cf. note 9.5.3).

La variation des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2025 s'établit comme suit :

| (en millions d'euros)                                                                | Au 31/12/2024 | Augmentation/<br>souscription <sup>(1)</sup> | Rembour-<br>sement <sup>(1)</sup> | Variation<br>monétaire | Variation<br>non<br>monétaire | Variation<br>de change | Variation<br>de juste<br>valeur | Variation de<br>périmètre et<br>ajustement<br>d'allocation<br>du prix<br>d'acquisition | Autres<br>variations | Au 31/12/2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------|
| Emprunts obligataires                                                                | 7 726         | 981                                          | (750)                             | 231                    | 14                            | (46)                   | -                               | -                                                                                      | -                    | 7 925         |
| Emprunts bancaires                                                                   | 1 893         | 116                                          | (462)                             | (346)                  | -                             | (61)                   | -                               | (2)                                                                                    | 1                    | 1 485         |
| Autres emprunts et dettes assimilées                                                 | 175           | 9                                            | (10)                              | (1)                    | -                             | (15)                   | 3                               | (3)                                                                                    | -                    | 159           |
| <b>TOTAL DETTES LONG TERME</b>                                                       | <b>9 794</b>  | <b>1 106</b>                                 | <b>(1 222)</b>                    | <b>(116)</b>           | <b>14</b>                     | <b>(122)</b>           | <b>3</b>                        | <b>(5)</b>                                                                             | <b>1</b>             | <b>9 569</b>  |
| Dettes de location                                                                   | 168           | -                                            | (30)                              | (30)                   | 103                           | (10)                   | -                               | (6)                                                                                    | -                    | 225           |
| <b>Emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus</b> | <b>9 962</b>  | <b>1 106</b>                                 | <b>(1 252)</b>                    | <b>(146)</b>           | <b>117</b>                    | <b>(132)</b>           | <b>3</b>                        | <b>(11)</b>                                                                            | <b>1</b>             | <b>9 794</b>  |
| Intérêts courus non échus                                                            | 180           | -                                            | -                                 | -                      | 26                            | (11)                   | -                               | -                                                                                      | (1)                  | 194           |
| Instruments financiers dérivés passif                                                | 530           | -                                            | -                                 | -                      | -                             | -                      | 69                              | -                                                                                      | -                    | 599           |
| <b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>                                          | <b>10 672</b> | <b>1 106</b>                                 | <b>(1 252)</b>                    | <b>(146)</b>           | <b>143</b>                    | <b>(143)</b>           | <b>72</b>                       | <b>(11)</b>                                                                            | <b>-</b>             | <b>10 587</b> |

<sup>1</sup> Les augmentations/souscriptions et remboursements d'emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés respectivement en « Encaissements provenant des emprunts à long terme » et « Remboursement des emprunts à long terme ».

L'endettement brut du Groupe ADP a diminué de 55 millions d'euros sur l'année 2025. Cette variation s'explique principalement par :

- ♦ la souscription de nouveaux emprunts pour 1 106 millions d'euros, dont un emprunt obligataire chez ADP SA d'un montant de 1 milliard d'euros ;
- ♦ le remboursement d'emprunts pour -1 222 millions d'euros, dont le remboursement chez ADP SA d'emprunts obligataires pour un montant de 750 millions d'euros et d'autres emprunts pour 242 millions d'euros ;

- ♦ un effet de change favorable pour -143 millions d'euros, dont - 106 millions d'euros au titre des emprunts bancaires et obligataires libellés en USD de TAV Airports et AIG ;
- ♦ la variation de juste valeur des options d'achat d'instruments financiers accordés relatives aux FCCB pour 41 millions d'euros ;
- ♦ et une augmentation des dettes de location chez TAV OS New-York pour 51 millions d'euros présentée en variation non monétaire.

## 9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

| (en millions d'euros)                                                     | Au<br>31/12/2025 | Part non<br>courante | Part<br>courante | Au<br>31/12/2024 | Part non<br>courante | Part<br>courante |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|
| <b>Emprunts et dettes financières</b>                                     | <b>10 587</b>    | <b>8 728</b>         | <b>1 859</b>     | <b>10 672</b>    | <b>8 887</b>         | <b>1 785</b>     |
| Dette liée à l'option de vente des minoritaires <sup>(1)</sup>            | 91               | -                    | 91               | 61               | 61                   | -                |
| <b>Endettement financier brut</b>                                         | <b>10 678</b>    | <b>8 728</b>         | <b>1 950</b>     | <b>10 733</b>    | <b>8 948</b>         | <b>1 785</b>     |
| Instruments financiers dérivés actif <sup>(2)</sup>                       | 35               | 35                   | -                | 65               | 65                   | -                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(3)</sup>                    | 1 892            | -                    | 1 892            | 1 958            | -                    | 1 958            |
| Liquidités soumises à restriction <sup>(4)</sup>                          | 125              | -                    | 125              | 138              | -                    | 138              |
| <b>Endettement financier net</b>                                          | <b>8 625</b>     | <b>8 692</b>         | <b>(67)</b>      | <b>8 572</b>     | <b>8 883</b>         | <b>(311)</b>     |
| <b>Endettement financier net ajusté <sup>(5)</sup></b>                    | <b>8 057</b>     | <b>8 124</b>         | <b>(67)</b>      | <b>8 050</b>     | <b>8 361</b>         | <b>(311)</b>     |
| <b>ENDETTÉMENT FINANCIER NET/CAPITAUX PROPRES (GEARING)</b>               | <b>160 %</b>     |                      |                  | <b>156 %</b>     |                      |                  |
| <b>ENDETTÉMENT FINANCIER NET AJUSTÉ/CAPITAUX PROPRES (GEARING AJUSTÉ)</b> | <b>149 %</b>     |                      |                  | <b>146 %</b>     |                      |                  |

1 Principalement Almaty.

2 Les instruments financiers dérivés actif concernent principalement des instruments dérivés actifs de taux ainsi que l'option de vente sur les obligations FCCB mises en place dans le cadre de la fusion entre GIL & GAL.

3 Dont 149 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

4 Les liquidités soumises à restriction concernent principalement TAV Airports. Certaines filiales (TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Ankara - « les emprunteurs ») ont ouvert des comptes dits de « projet » ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHMI, dépenses opérationnelles, impôts...).

5 Cf. Glossaire.

La variation de l'endettement financier net au 31 décembre 2025 se présente ainsi :

| (en millions d'euros)                                             | 2025         | 2024         |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Endettement financier net en début de période</b>              | <b>8 572</b> | <b>7 934</b> |
| Variation de la trésorerie                                        | 67           | 396          |
| Émissions / (remboursements) d'emprunts                           | (146)        | 144          |
| Autres variations                                                 | 132          | 98           |
| Dont (dettes)/excédents repris lors de regroupement d'entreprises | (10)         | 70           |
| <b>Variation de l'endettement financier net</b>                   | <b>53</b>    | <b>638</b>   |
| <b>Endettement financier net en fin de période</b>                | <b>8 625</b> | <b>8 572</b> |

## 9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

| (en millions d'euros) | Devise | Échéances<br>inférieures<br>à 1 an | Échéances<br>entre 1 et 5 ans | Échéances<br>supérieures<br>à 5 ans | Valeur<br>comptable<br>au bilan au<br>31/12/2025 | Juste valeur au<br>31/12/2025 * |
|-----------------------|--------|------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| Emprunts obligataires | EUR    | 748                                | 3 325                         | 3 511                               | 7 584                                            | 7 610                           |
| Emprunts obligataires | USD    | -                                  | 341                           | -                                   | 341                                              | 390                             |
| Emprunts bancaires    | EUR    | 377                                | 380                           | 361                                 | 1 118                                            | 1 293                           |
| Emprunts bancaires    | USD    | 14                                 | 110                           | 243                                 | 367                                              | 469                             |
| <b>TOTAL</b>          |        | <b>1 139</b>                       | <b>4 156</b>                  | <b>4 115</b>                        | <b>9 410</b>                                     | <b>9 762</b>                    |

\* La juste valeur (mark-to-market, ou MtM) est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide d'une courbe de rendement à coupon zéro.

Les caractéristiques des dettes financières les plus significatives du groupe sont détaillées ci-dessous :

| (en millions d'euros)        | Devise | Valeur nominale en devise | Échéance <sup>(1)</sup> | Taux d'intérêt contractuel <sup>(2)</sup> | Taux fixe/Taux variable | Capital restant dû | Valeur comptable au bilan au 31/12/2025 | Juste valeur au 31/12/2025 |
|------------------------------|--------|---------------------------|-------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------------------------|----------------------------|
| <b>AÉROPORTS DE PARIS SA</b> |        |                           |                         |                                           |                         |                    |                                         |                            |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 1 500                     | 2030                    | 2,750 %                                   | Fixe                    | 1 500              | 1 486                                   | 1 546                      |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 1 000                     | 2026                    | 2,125 %                                   | Fixe                    | 750                | 749                                     | 754                        |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 800                       | 2034                    | 1,125 %                                   | Fixe                    | 800                | 792                                     | 703                        |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 750                       | 2032                    | 1,500 %                                   | Fixe                    | 750                | 742                                     | 703                        |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 750                       | 2029                    | 1,000 %                                   | Fixe                    | 750                | 743                                     | 728                        |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 600                       | 2028                    | 2,750 %                                   | Fixe                    | 600                | 598                                     | 616                        |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                       | 2033                    | 3,500 %                                   | Fixe                    | 500                | 493                                     | 538                        |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                       | 2027                    | 1,000 %                                   | Fixe                    | 500                | 499                                     | 488                        |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                       | 2031                    | 3,375 %                                   | Fixe                    | 500                | 498                                     | 530                        |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                       | 2038                    | 2,125 %                                   | Fixe                    | 500                | 496                                     | 453                        |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                       | 2036                    | 3,750 %                                   | Fixe                    | 500                | 491                                     | 551                        |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 250                       | 2038                    | EUR3M+0,3520%                             | Variable                | 163                | 163                                     | 166                        |
| <b>TAV AIRPORTS</b>          |        |                           |                         |                                           |                         |                    |                                         |                            |
| Emprunt obligataire          | USD    | 400                       | 2028                    | 8,500 %                                   | Fixe                    | 341                | 341                                     | 390                        |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 234                       | 2034                    | EUR6M+3,000%                              | Variable                | 234                | 234                                     | 270                        |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 189                       | 2032                    | EUR6M+5,500%                              | Variable                | 159                | 156                                     | 192                        |
| Emprunt bancaire             | USD    | 165                       | 2036                    | SOFR+4,500%                               | Variable                | 134                | 130                                     | 168                        |
| Emprunt bancaire             | USD    | 161                       | 2036                    | SOFR+4,500%                               | Variable                | 134                | 130                                     | 169                        |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 170                       | 2037                    | EUR6M+3,500%                              | Variable                | 170                | 168                                     | 206                        |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 85                        | 2037                    | EUR6M+4,2000%                             | Variable                | 85                 | 84                                      | 107                        |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 154                       | 2031                    | EUR6M+4,500%                              | Variable                | 86                 | 86                                      | 98                         |
| <b>TOTAL</b>                 |        |                           |                         |                                           |                         |                    | <b>9 079</b>                            | <b>9 376</b>               |

1 La différence entre la valeur nominale initiale et le capital restant dû est liée à l'amortissement de certains emprunts.

2 Pour les autres emprunts contractés par ADP SA et les emprunts bancaires contractés par TAV Airports, le taux d'intérêt présenté correspond au taux d'intérêt tel que défini contractuellement. À titre indicatif au 31 décembre 2025, les indices se situent aux niveaux suivants : EUR3M 2,026; EUR6M 2,107 ; SOFR 3,87.

## 9.5 Instruments financiers

### Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés, constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêts et de devises (*interest rates swaps* et *cross currency swaps*) adossés à des prêts bancaires et obligataires pour gérer les risques de hausse des taux d'intérêts et de variation de change.

Les *swaps* de taux d'intérêts sont évalués au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, une évaluation et une comptabilisation conforme aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 sont opérées :

- ◆ si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission

de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;

- ◆ si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- ◆ une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable afin d'assurer la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soule correspondant à leur juste valeur.

### Juste valeur des instruments financiers

#### Méthode de calcul de la juste valeur

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier :

- ◆ flux futurs actualisés pour les emprunts obligataires et bancaires ;
- ◆ prix cotés sur un marché organisé pour les titres de participation cotés et non consolidés ;
- ◆ valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

La juste valeur des contrats de vente à terme de devises correspond à la différence entre les montants de devises convertis aux cours contractuellement fixés pour chaque échéance et les montants de ces devises convertis aux taux forward constatés à la clôture pour ces mêmes échéances.

La juste valeur d'un instrument financier doit refléter les risques de non-performance : le risque de crédit de la contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) et le risque de crédit propre du groupe (*Debit Valuation Adjustment* - DVA). Pour les instruments dérivés, le groupe a choisi de déterminer la CVA en utilisant un modèle mixte incluant des données de marché - utilisation des spreads CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties - et des données statistiques historiques.

## 9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

|                                                             | Au<br>31/12/2025 | Ventilation par catégories d'instruments financiers |                                                                                           |                                                      |                                                 |                |                                 |                   |
|-------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------|---------------------------------|-------------------|
|                                                             |                  | Juste valeur                                        |                                                                                           |                                                      |                                                 |                | Instr. dérivés<br>de couverture |                   |
|                                                             |                  | Option<br>JV <sup>(1)</sup>                         | Trading<br>instrument de<br>dette ou<br>dérivés<br>à la JV par<br>résultat <sup>(2)</sup> | Instr.<br>de cap.<br>propres<br>- JV par<br>résultat | Instr.<br>de cap.<br>propres<br>- JV par<br>OCI | Coût<br>amorti | de juste<br>valeur              | de flux<br>futurs |
|                                                             |                  |                                                     |                                                                                           |                                                      |                                                 |                |                                 |                   |
| (en millions d'euros)                                       |                  |                                                     |                                                                                           |                                                      |                                                 |                |                                 |                   |
| Autres actifs financiers non courants                       | 1 696            | -                                                   | 927                                                                                       | 116                                                  | -                                               | 621            | -                               | 32                |
| Clients et comptes rattachés                                | 1 122            | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 1 122          | -                               | -                 |
| Autres créances <sup>(3)</sup>                              | 164              | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 164            | -                               | -                 |
| Autres actifs financiers courants                           | 151              | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 151            | -                               | -                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                     | 1 892            | 1 892                                               | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | -              | -                               | -                 |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>                          | <b>5 025</b>     | <b>1 892</b>                                        | <b>927</b>                                                                                | <b>116</b>                                           | <b>-</b>                                        | <b>2 058</b>   | <b>-</b>                        | <b>32</b>         |
| Emprunts et dettes financières à long terme                 | 8 728            | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 8 701          | -                               | 27                |
| Fournisseurs et comptes rattachés                           | 812              | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 812            | -                               | -                 |
| Autres dettes et autres passifs non courants <sup>(3)</sup> | 1 927            | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 1 927          | -                               | -                 |
| Emprunts et dettes financières à court terme                | 1 859            | -                                                   | 571                                                                                       | -                                                    | -                                               | 1 287          | -                               | 1                 |
| <b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>                         | <b>13 326</b>    | <b>-</b>                                            | <b>571</b>                                                                                | <b>-</b>                                             | <b>-</b>                                        | <b>12 727</b>  | <b>-</b>                        | <b>28</b>         |

<sup>1</sup> Identifié comme tel dès le départ.

<sup>2</sup> Classé comme détenu à des fins de transaction. Le prêt obligataire accordé à GIL et l'option de vente associée sont présentés sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants », tandis que l'option d'achat associée à la transaction est présentée sous la rubrique « Emprunts à court terme ».

<sup>3</sup> Les autres créances et dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens de la norme IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les dettes ou créances fiscales et sociales.

Le groupe ne comptabilise aucun instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres.

## 9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

### Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- ◆ niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les valeurs liquidatives sont communiquées par les sociétés de gestion ;
- ◆ niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché

observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations comptabilisées sont fournies par les contreparties bancaires du groupe. Les valorisations sont révisées par le département trésorerie Groupe sur la base des informations fournies par Reuters/Bloomberg ;

- ◆ niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau est utilisé pour les titres participatifs émis par TAV Tunisie, pour le prêt octroyé à GMR Airports ainsi que les instruments dérivés associés.

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2025 et 2024 :

|                                                                  | Au 31/12/2025      |                 | Niveau 1                                | Niveau 2                                     | Niveau 3                                         |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| (en millions d'euros)                                            | Valeur<br>au bilan | Juste<br>valeur | Prix cotés sur<br>des marchés<br>actifs | Prix basés sur<br>des données<br>observables | Prix basés sur<br>des données<br>non observables |
| ACTIF                                                            |                    |                 |                                         |                                              |                                                  |
| Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat      | 116                | 116             | -                                       | 116                                          | -                                                |
| Prêts et créances hors créances de location financement bailleur | 1 580              | 1 580           | -                                       | 656                                          | 924                                              |
| Clients et comptes rattachés                                     | 1 122              | 1 122           | -                                       | 1 122                                        | -                                                |
| Instruments dérivés                                              | 35                 | 35              | -                                       | 32                                           | 3                                                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                          | 1 892              | 1 892           | 1 892                                   | -                                            | -                                                |
| PASSIF                                                           |                    |                 |                                         |                                              |                                                  |
| Emprunts obligataires                                            | 7 925              | 8 000           | -                                       | 8 000                                        | -                                                |
| Emprunts bancaires                                               | 1 485              | 1 762           | -                                       | 1 762                                        | -                                                |
| Dettes de location                                               | 225                | 225             | -                                       | 225                                          | -                                                |
| Autres emprunts et dettes assimilées                             | 159                | 159             | -                                       | 141                                          | 18                                               |
| Intérêts courus non échus                                        | 194                | 194             | -                                       | 194                                          | -                                                |
| Instruments dérivés                                              | 599                | 599             | -                                       | 28                                           | 571                                              |
| Autres passifs non courants                                      | 1 023              | 1 023           | -                                       | 1 023                                        | -                                                |
| Autres dettes et produits constatés d'avance                     | 1 419              | 1 419           | -                                       | 1 419                                        | -                                                |

|                                                                  | Au 31/12/2024      |                 | Niveau 1<br>Prix cotés sur<br>des marchés<br>actifs | Niveau 2<br>Prix basés sur<br>des données<br>observables | Niveau 3<br>Prix basés sur<br>des données<br>non observables |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| (en millions d'euros)                                            | Valeur<br>au bilan | Juste<br>valeur |                                                     |                                                          |                                                              |
| ACTIF                                                            |                    |                 |                                                     |                                                          |                                                              |
| Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat      | 145                | 145             | -                                                   | 145                                                      | -                                                            |
| Prêts et créances hors créances de location financement bailleur | 1 594              | 1 594           | -                                                   | 680                                                      | 914                                                          |
| Clients et comptes rattachés                                     | 1 049              | 1 049           | -                                                   | 1 049                                                    | -                                                            |
| Instruments dérivés                                              | 65                 | 65              | -                                                   | 58                                                       | 7                                                            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                          | 1 958              | 1 958           | 1 958                                               | -                                                        | -                                                            |
| PASSIF                                                           |                    |                 |                                                     |                                                          |                                                              |
| Emprunts obligataires                                            | 7 726              | 7 827           | -                                                   | 7 827                                                    | -                                                            |
| Emprunts bancaires                                               | 1 893              | 2 228           | -                                                   | 2 228                                                    | -                                                            |
| Dettes de location                                               | 168                | 168             | -                                                   | 168                                                      | -                                                            |
| Autres emprunts et dettes assimilées                             | 175                | 175             | -                                                   | 160                                                      | 15                                                           |
| Intérêts courus non échus                                        | 180                | 180             | -                                                   | 180                                                      | -                                                            |
| Instruments dérivés                                              | 530                | 530             | -                                                   | -                                                        | 530                                                          |
| Autres passifs non courants                                      | 812                | 812             | -                                                   | 812                                                      | -                                                            |
| Autres dettes et produits constatés d'avance                     | 1 355              | 1 355           | -                                                   | 1 355                                                    | -                                                            |

### 9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

#### RISQUES DE TAUX

En complément de sa capacité d'autofinancement, le groupe a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement. L'exposition au risque de taux d'intérêt du groupe provient essentiellement de son endettement financier et, dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux. Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché. La gestion de ce risque repose sur le recours à une dette à taux variable et à la mise en place d'opérations d'échange de taux d'intérêt (*swaps*).

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêts en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du groupe est que 50 % à 100 % de sa dette soit à taux fixe. Dans cet objectif, le groupe met en place des *swaps* de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces *swaps* sont affectés à la couverture des emprunts.

Le groupe souscrit des *swaps* de taux d'intérêt dont les principales caractéristiques sont exactement identiques à celles de l'élément couvert. Par conséquent la relation de couverture est réputée être 100 % efficace. Si des changements de circonstances affectent les caractéristiques de l'élément couvert de façon à ce qu'elles ne soient plus exactement identiques à celles de l'instrument de couverture, le groupe utilise alors la méthode du dérivé hypothétique pour évaluer le montant de l'inefficacité.

L'inefficacité de la relation de couverture peut être causée par :

- ♦ un ajustement de valeur des *swaps* de taux d'intérêt non suivi par l'élément ; et
- ♦ des différences dans les caractéristiques des *swaps* de taux et celles des emprunts couverts.

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

| (en millions d'euros)                              | Au 31/12/2025    |                  |              | Au 31/12/2024    |                  |              |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|--------------|------------------|------------------|--------------|
|                                                    | Avant couverture | Après couverture | %            | Avant couverture | Après couverture | %            |
| Taux fixe                                          | 8 580            | 8 907            | 89 %         | 8 698            | 9 152            | 90 %         |
| Taux variable                                      | 1 408            | 1 081            | 11 %         | 1 445            | 991              | 10 %         |
| <b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b> | <b>9 988</b>     | <b>9 988</b>     | <b>100 %</b> | <b>10 142</b>    | <b>10 143</b>    | <b>100 %</b> |

Au 31 décembre 2025, le groupe détient des instruments financiers dérivés de taux (*swaps*) pour une juste valeur de 32 millions d'euros à l'actif dans les autres actifs financiers et une juste valeur nulle au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés s'analysent ainsi :

| (en millions d'euros)                                 | Échéances inférieures à 1 an | Échéances entre 1 et 5 ans | Échéances supérieures à 5 ans | Au 31/12/2025 | Juste valeur |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------|--------------|
| Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie | 20                           | -                          | 307                           | 327           | 32           |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>20</b>                    | <b>-</b>                   | <b>307</b>                    | <b>327</b>    | <b>32</b>    |

Le groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de *swaps* prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe adossés à son financement à taux variable. Les relations de

couverture sont qualifiées de « couvertures de flux de trésorerie ». Au 31 décembre 2025, ces relations de couverture sont portées par les entités TAV Airports.

Au 31 décembre 2025, les instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (ou *cash-flow hedge* (CFH)) ont les caractéristiques suivantes :

|                                       |                        |                               |                        |      | Ratio de<br>couverture <sup>(1)</sup> | Variation de juste<br>valeur inscrite en<br>capitaux propres<br>au 31/12/2025<br>(part efficace) |
|---------------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élément couvert                       |                        | Instrument de couverture      |                        |      |                                       |                                                                                                  |
| Type                                  | Valeur nominale<br>EUR | Type                          | Valeur nominale<br>EUR |      |                                       |                                                                                                  |
| TAV Airports                          |                        |                               |                        |      |                                       |                                                                                                  |
| Emprunts bancaires à<br>taux variable | 581                    | Swap de taux<br>d'intérêt CFH | 327                    | 56 % | 32                                    | (10)                                                                                             |

<sup>1</sup> Ratio entre la valeur nominale des instruments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts.



Aucune inefficacité n'a été générée au 31 décembre 2025 par les *swaps* de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2025, l'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt s'établit comme suit :

Le test est réalisé pour l'ensemble des dettes bancaires et obligataires des entités consolidées du groupe. L'analyse de sensibilité au risque de taux est effectuée sur l'hypothèse d'un choc de +/- 100 bps sur les courbes EUR et USD, représentant la totalité de l'encours de la dette bancaire et obligataire du groupe au 31 décembre 2025.

| (en millions d'euros)                                                                                                      | Au 31/12/2025                   |                     |                        |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
|                                                                                                                            | Impact sur les capitaux propres |                     | Impact sur le résultat |                     |
|                                                                                                                            | +100 points de base             | -100 points de base | +100 points de base    | -100 points de base |
| Sensibilité de la charge d'intérêts (intérêts en +/- sur les dettes et versements en +/- au titre des instruments dérivés) | N/A                             | N/A                 | -3,0                   | 3,1                 |
| Sensibilité de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture (1)                                       | 12,3                            | -13,5               | N/A                    | N/A                 |

1 Le sous-groupe TAV ne porte pas d'instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture.

## RISQUE DE CHANGE

Les participations à l'international exposent le groupe au risque de change. Les principaux risques de change concernent les variations de valeurs de l'euro par rapport à la livre turque (TRY), au dollar américain (USD) et à la roupie indienne (INR).

Afin de réduire son exposition aux variations de change, le groupe a mis en place une politique de couverture consistant à :

- ♦ identifier et suivre de façon continue ses principales expositions au risque de change ;

- ♦ mettre en œuvre, lorsque cela est pertinent, des mécanismes de couverture ou d'atténuation de l'impact des variations de change sur ses résultats financiers ;
- ♦ optimiser la structure de financement localement pour réduire l'exposition nette aux fluctuations monétaires ;
- ♦ adapter ses pratiques opérationnelles et financières pour tenir compte de l'environnement économique et des évolutions macroéconomiques des zones géographiques concernées.

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

| (en millions d'euros)                                       | Au<br>31/12/2025 | Euro          | TRY       | USD          | JOD        | AED      | INR      | Autres<br>devises |
|-------------------------------------------------------------|------------------|---------------|-----------|--------------|------------|----------|----------|-------------------|
| Autres actifs financiers non courants                       | 1 696            | 1 506         | 16        | 157          | -          | -        | -        | 17                |
| Actifs sur contrats                                         | -                | -             | -         | -            | -          | -        | -        | -                 |
| Clients et comptes rattachés                                | 1 122            | 964           | 21        | 36           | 57         | 3        | -        | 41                |
| Autres créances <sup>(1)</sup>                              | 164              | 117           | 15        | 6            | 1          | -        | -        | 25                |
| Autres actifs financiers courants                           | 151              | 89            | 3         | 29           | 25         | -        | -        | 5                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                     | 1 892            | 1 593         | 5         | 195          | 40         | -        | 4        | 55                |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>                          | <b>5 025</b>     | <b>4 269</b>  | <b>60</b> | <b>423</b>   | <b>123</b> | <b>3</b> | <b>4</b> | <b>143</b>        |
| Emprunts et dettes financières à long terme                 | 8 728            | 7 750         | 13        | 961          | -          | -        | 1        | 3                 |
| Passifs sur contrats                                        | -                | -             | -         | -            | -          | -        | -        | -                 |
| Fournisseurs et comptes rattachés                           | 812              | 739           | 22        | 17           | 9          | 2        | -        | 23                |
| Autres dettes et autres passifs non courants <sup>(1)</sup> | 1 927            | 1 580         | 20        | 152          | 135        | -        | -        | 40                |
| Emprunts et dettes financières à court terme                | 1 859            | 1 834         | 2         | 21           | -          | -        | -        | 2                 |
| <b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>                         | <b>13 326</b>    | <b>11 903</b> | <b>57</b> | <b>1 151</b> | <b>144</b> | <b>2</b> | <b>1</b> | <b>68</b>         |

1 Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises incluent principalement le rial d'Oman (OMR), le rial saoudien (SAR), le rial qatarien (QAR) et le tenge kazakh (KAZ).

Le groupe est exposé aux variations de la roupie indienne par rapport à l'euro. En particulier, concernant la valorisation des obligations FCCB émises en euros comptabilisées en

roupies dans les comptes de GMR Airports Limited une dépréciation de la roupie indienne par rapport à l'euro de 10 % se traduirait par une baisse de 9 millions d'euros de la quote-part de résultat des mises en équivalence dans les comptes du groupe.

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

|                                      | Au 31/12/2025    |             | Au 31/12/2024    |             |
|--------------------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
|                                      | Cours de clôture | Cours moyen | Cours de clôture | Cours moyen |
| Dirham des Émirats arabes unis (AED) | 0,23182          | 0,24150     | 0,26292          | 0,25167     |
| Peso chilien (CLP)                   | 0,00094          | 0,00093     | 0,00097          | 0,00098     |
| Dinar jordanien (JOD)                | 1,20340          | 1,25225     | 1,36401          | 1,30459     |
| Roupie indienne (INR)                | 0,00948          | 0,01019     | 0,01128          | 0,01105     |
| Tengé kazakh (KZT)                   | 0,00168          | 0,00170     | 0,00184          | 0,00197     |
| Dollar des États-Unis (USD)          | 0,85201          | 0,88488     | 0,96572          | 0,92436     |
| Livre turque (TRY)                   | 0,01989          | 0,02237     | 0,02722          | 0,02818     |

L'endettement financier du Groupe ADP ne génère pas de risque de change du fait des éléments listés ci-après :

- ◆ l'ensemble de la dette d'ADP SA étant libellé en euros, celle-ci ne génère pas de risque de change ;
- ◆ l'endettement du groupe TAV, libellé en euros et en dollars, peut être remboursé sans risque de change du fait de revenus majoritairement perçus dans ces mêmes devises. Le groupe TAV a également un emprunt obligataire de 400 millions de dollars ramené en euros via un cross currency swap.

L'activité internationale du groupe expose néanmoins ce dernier à des fluctuations des taux de change, pouvant influencer sa performance financière. Plusieurs sources spécifiques de risque de change ont été identifiées, notamment dans le cadre de relations avec des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation minoritaire, ou via l'exposition de certaines filiales à des devises locales instables. Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- ◆ Avances en USD à une filiale :

Le groupe a consenti des avances en dollars américains (USD) à une de ses filiales dont la tenue de comptes est en dinar jordanien (JOD) dans le cadre d'un financement intragroupe. La filiale ayant une parité JOD/USD fixe, ces avances génèrent un risque de change lors de la réévaluation en euros chez l'entité prêteuse.

- ◆ Obligation convertible en EUR accordée à une société mise en équivalence exposée à l'INR :

Des obligations émises en euros (EUR) ont été souscrites auprès d'une société dans laquelle le groupe détient une participation minoritaire, mais dont l'activité est principalement libellée en roupies indiennes (INR). La variation du taux de change EUR/INR peut alors influencer indirectement la quote-part de résultat du groupe dans cette entité mise en équivalence.

- ◆ Dépôts obligatoires en TRY réalisés par une filiale en Turquie :

Une filiale turque du groupe est soumise à l'obligation de maintenir des dépôts réglementaires en livres turques (TRY). Ces dépôts, exposés à un risque de change, peuvent faire l'objet de pertes de valeur en cas de dépréciation de la TRY, ce qui impacterait le résultat financier consolidé du groupe.

- ◆ Dépréciation de la TRY non compensée par l'hyperinflation :

En Turquie, la dépréciation rapide de la livre turque peut affecter les états financiers du groupe de plusieurs manières. Lorsque les filiales turques sont consolidées, cette dépréciation génère un effet négatif sur le résultat de change. Lorsque ces entités sont mises en équivalence, l'impact se traduit par une baisse de la quote-part de résultat dans les comptes consolidés. Dans les deux cas, si l'inflation constatée ne compense pas suffisamment la dépréciation de la devise, une perte nette peut en résulter.

En résumé, la gestion du risque de change constitue un enjeu majeur pour la préservation des résultats financiers du groupe. Une attention particulière est portée à l'évaluation et au suivi des expositions dans les zones géographiques les plus volatiles, notamment en ce qui concerne les avances intra-groupes, les sociétés mises en équivalence, et les filiales opérant dans des environnements macroéconomiques instables.

Le groupe surveille de façon continue ses expositions aux risques de change et met en œuvre, lorsque cela est pertinent, des mécanismes de couverture ou d'atténuation, notamment dans les pays présentant une forte volatilité monétaire.

Au 31 décembre 2025, le groupe détient des instruments financiers dérivés de change pour une juste valeur nulle à l'actif et une juste valeur 27 millions d'euros au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés de change qualifiés s'analysent ainsi :

| (en millions d'euros)                                 | Échéances inférieures à 1 an | Échéances entre 1 et 5 ans | Échéances supérieures à 5 ans | Au 31/12/2025 | Juste valeur |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------|--------------|
| Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie |                              | 367                        |                               | 367           | (27)         |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>-</b>                     | <b>367</b>                 | <b>-</b>                      | <b>367</b>    | <b>(27)</b>  |

Au 31 décembre 2025, les instruments dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie (ou *cash-flow hedge* (CFH)) ont les caractéristiques suivantes :

|                     | Élément couvert            |                     | Instrument de couverture  |                     | Ratio de couverture <sup>(1)</sup> | Juste valeur au 31/12/2025 | Variation de juste valeur inscrite en capitaux propres au 31/12/2025 (part efficace) |
|---------------------|----------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Type                       | Valeur nominale EUR | Type                      | Valeur nominale EUR |                                    |                            |                                                                                      |
| <b>TAV Airports</b> | <b>Emprunt obligataire</b> | <b>341</b>          | <b>Swap de devise CFH</b> | <b>367</b>          | <b>108 %</b>                       | <b>(27)</b>                | <b>(38)</b>                                                                          |

<sup>1</sup> Rapport entre le nominal des instruments de couverture et celui des éléments couverts.

Aucune inefficacité n'a été générée au 31 décembre 2025 par les *swaps* de devises.

## RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond aux difficultés que le groupe éprouve à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Le risque de liquidité du groupe doit être apprécié au regard :

- ◆ de sa trésorerie et de ses éventuelles lignes de crédit confirmées non utilisées :
  - ◆ la trésorerie du groupe est suivie quotidiennement. Le budget prévisionnel pluriannuel de trésorerie est recalculé mensuellement et un reporting prévisionnel est transmis mensuellement à la Direction générale faisant état de ses engagements financiers (échéances de dettes et d'intérêts, engagements hors bilan, clauses de remboursement anticipé),
  - ◆ les échéanciers des passifs financiers sont présentés ci-dessous. Les engagements hors bilan sont présentés en note 15 ;
- ◆ de sa capacité à lever des financements pour financer les projets d'investissements : les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris et en dollars américains à la Bourse d'Istanbul ;

◆ Le groupe est soumis à des clauses de remboursement anticipé qui pourrait conduire à la matérialisation d'un risque de liquidité ;

◆ pour l'emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), une clause de concertation pouvant éventuellement conduire à une demande de remboursement anticipé est incluse dans le contrat, en cas d'abaissement de la notation du groupe à un niveau inférieur ou égal à BBB par l'agence spécialisée Standard & Poor's (ou toute note équivalente émise par une agence de notation comparable) et en cas de perte de la majorité du capital social et des droits de vote par l'État,

◆ les emprunts obligataires émis depuis 2008 stipulent qu'en cas de changement de contrôle de la Société et d'une notation inférieure ou égale à BBB- au moment du changement de contrôle, chaque porteur d'obligation peut exiger le remboursement ou le rachat par l'émetteur de tout ou partie des obligations qu'il détient à leur valeur nominale.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                                       | Montant au bilan 31/12/2025 | Total des échéances contractuelles 31/12/2025 | 0 - 1 an     | 1 - 5 ans    | Plus de 5 ans |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Emprunts obligataires                                       | 7 925                       | 7 991                                         | 750          | 3 691        | 3 550         |
| Emprunts bancaires                                          | 1 485                       | 1 500                                         | 393          | 497          | 610           |
| Dettes de location                                          | 225                         | 224                                           | 23           | 119          | 82            |
| Autres emprunts et dettes assimilées                        | 159                         | 159                                           | 6            | 132          | 21            |
| Intérêts sur emprunts                                       | 194                         | 1 789                                         | 297          | 979          | 513           |
| <b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>          | <b>9 988</b>                | <b>11 663</b>                                 | <b>1 469</b> | <b>5 418</b> | <b>4 776</b>  |
| Fournisseurs et comptes rattachés                           | 812                         | 812                                           | 812          | -            | -             |
| Autres dettes et autres passifs non courants <sup>(1)</sup> | 1 927                       | 1 927                                         | 1 006        | 467          | 454           |
| <b>Dettes en coût amorti</b>                                | <b>12 727</b>               | <b>14 402</b>                                 | <b>3 287</b> | <b>5 885</b> | <b>5 230</b>  |
| Décassements                                                | -                           | 26                                            | -            | 26           | -             |
| Encaissements                                               | -                           | (41)                                          | (8)          | (22)         | (11)          |
| <b>Swaps de couverture</b>                                  | <b>28</b>                   | <b>(15)</b>                                   | <b>(8)</b>   | <b>4</b>     | <b>(11)</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                | <b>12 755</b>               | <b>14 387</b>                                 | <b>3 279</b> | <b>5 889</b> | <b>5 219</b>  |

<sup>1</sup> Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

## COVENANTS

Dans le cadre de leurs contrats de financement, certaines entités du Groupe ADP sont soumises à des obligations de respect de certains ratios financiers (filiales) ou niveau de rating (Aéroports de Paris SA), Sont notamment concernées, Extime Duty Free Paris, ainsi que des concessions opérées par des sociétés de gestion aéroportuaires desquelles TAV Airports est actionnaire.

En cas de manquement durable à ces obligations de respect de ratios, les prêteurs peuvent imposer des conditions de

défaut pouvant entraîner un remboursement anticipé avec recours limité vis-à-vis des actionnaires. Les contrats assortis de tels engagements représentent 18 % du montant total des emprunts du groupe au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les ratios sont respectés à l'exception des concessions d'Almaty International Airport (AIA), TAV Kazakhstan et TAV Macedonia, qui ont obtenu un waiver auprès de leurs prêteurs, et TAV Tunisie (cf. note 9.4.1)

Les dettes comptabilisées au bilan comprenant des covenants s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                 | Nominal restant dû au 31/12/2025 | Montant soumis à des covenants | Montant en % |
|---------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------|
| <b>ADP</b>                            | <b>7 819</b>                     | <b>163</b>                     | <b>2 %</b>   |
| <b>Extime Duty Free Paris</b>         | <b>44</b>                        | <b>32</b>                      | <b>73 %</b>  |
| <b>Extime Travel Essentials Paris</b> | <b>5</b>                         | <b>-</b>                       | <b>- %</b>   |
| <b>Paris Experience Group</b>         | <b>2</b>                         | <b>-</b>                       | <b>- %</b>   |
| <b>Extime Média</b>                   | <b>4</b>                         | <b>-</b>                       | <b>- %</b>   |
| <b>TAV Airports</b>                   | <b>1 614</b>                     | <b>1 496</b>                   | <b>93 %</b>  |
| TAV Holding                           | 354                              | 341                            | 96 %         |
| TAV Ankara-Esenboga                   | 300                              | 255                            | 85 %         |
| TAV Tunisie                           | 234                              | 234                            | 100 %        |
| Almaty International Airport          | 192                              | 192                            | 100 %        |
| TAV Kazakhstan                        | 174                              | 174                            | 100 %        |
| TAV Izmir                             | 159                              | 159                            | 100 %        |
| TAV Bodrum                            | 86                               | 86                             | 100 %        |
| TAV Macedonia                         | 55                               | 55                             | 100 %        |
| Autres                                | 60                               | -                              | - %          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>9 488</b>                     | <b>1 691</b>                   | <b>18 %</b>  |

Le tableau ci-dessous détaille, pour les financements significatifs du Groupe ADP, les covenants financiers associés, leur méthode de calcul et leur état (atteinte ou bris) lors du dernier test effectué.

Le bris de ces covenants peut entraîner un cas de défaut et déclencher un remboursement anticipé de la dette.

| Covenants significatifs                                | Engagement à respecter                                                                       | Date d'évaluation et dernier ratio | Respect de l'engagement au 31/12/2025 ou waiver obtenu |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| ADP SA (BEI 163M€)                                     | Notation supérieure à BB+                                                                    | N/A                                | Oui                                                    |
| TAV Tunisie (234M€)                                    | DSCR défini contractuellement <sup>(1)</sup><br>LLCR défini contractuellement <sup>(2)</sup> | Septembre et mars                  | Non - restructuration en cours de négociation          |
| Almaty International Airport et TAV Kazakhstan (366M€) | DSCR défini contractuellement                                                                | Juin et décembre                   | Oui                                                    |
| Izmir (159M€)                                          | DSCR défini contractuellement<br>LLCR défini contractuellement                               | Juin et décembre                   | Oui                                                    |
| Bodrum (86M€)                                          | DSCR défini contractuellement<br>LLCR défini contractuellement                               | Juin et décembre                   | Oui                                                    |

1 Le DSCR (Debt Service Coverage Ratio) est calculé comme (i) les flux de trésorerie disponibles pour le service de la dette (CFADS ou « Cash-flow available for Debt Service ») sur la période considérée divisés par (ii) le service de la dette sur cette même période.

2 Le LLCR (Loan Life Coverage Ratio) est calculé comme (a) la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles pour le service de la dette jusqu'à la date de maturité (CFADS) à cette date de calcul divisée par (b) la somme totale des prêts en cours à cette même date.

## 9.5.4 Échéanciers

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

| (en millions d'euros)                                                 | Au 31/12/2025 | 0 - 1 an     | 1 - 5 ans  | Plus de 5 ans |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|------------|---------------|
| Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence | 1 020         | 19           | 10         | 991           |
| Créances de location financement bailleur                             | 116           | 1            | 5          | 110           |
| Autres actifs financiers                                              | 560           | 133          | 298        | 129           |
| Clients et comptes rattachés <sup>(1)</sup>                           | 1 122         | 1 122        | -          | -             |
| Autres créances <sup>(2)</sup>                                        | 164           | 164          | -          | -             |
| <b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>                                              | <b>2 982</b>  | <b>1 439</b> | <b>313</b> | <b>1 230</b>  |

1 Les clients et comptes rattachés comprennent la créance de la DGAC de 405 millions d'euros.

2 Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens de l'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Les créances et comptes courants sur des entreprises mises en équivalence à échéance de plus de cinq ans concernent principalement ADP SA pour 924 millions d'euros. Ce montant correspond au prêt accordé à GIL.

## RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

| (en millions d'euros)                   | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|
| Instruments de capitaux propres         | 116           | 145           |
| Prêts et créances à moins d'un an       | 1 439         | 1 490         |
| Prêts et créances à plus d'un an        | 1 543         | 1 477         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 892         | 1 958         |
| Instruments dérivés actif               | 35            | 65            |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>5 025</b>  | <b>5 135</b>  |

Des prêts accordés à des participations à l'international ont été dépréciés dans le cadre des tests de dépréciation menés sur les sociétés consolidées par mise en équivalence à hauteur de 272 millions d'euros au titre des exercices précédents et ont fait l'objet de dépréciations et reprises se compensant sur l'exercice 2025 (cf. note 4.9.1).

Le Groupe ADP pourrait être amené à apporter un soutien financier à ces sociétés de gestion aéroportuaires dans lesquelles il est actionnaire. Par ailleurs, en cas d'échec des négociations visant à rééquilibrer la situation de certaines de ses concessions à l'international, le groupe pourrait être amené à prendre des arbitrages allant jusqu'à se désengager du projet.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

| (en millions d'euros)                                  | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Air France                                             | 139           | 127           |
| Easy Jet                                               | 9             | 9             |
| Federal Express Corporation                            | 24            | 15            |
| Turkish Airlines                                       | 12            | 12            |
| Autres compagnies aériennes                            | 52            | 63            |
| <b>Sous-total compagnies aériennes</b>                 | <b>236</b>    | <b>226</b>    |
| Direction Générale de l'Aviation Civile <sup>(1)</sup> | 405           | 393           |
| Autres clients et comptes rattachés                    | 481           | 430           |
| Autres prêts et créances à moins d'un an               | 317           | 441           |
| <b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES À MOINS D'UN AN</b>         | <b>1 439</b>  | <b>1 490</b>  |

1 Les avances de l'agence France Trésor sont présentées au passif pour un montant de 187 millions d'euros en 2025.

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

| (en millions d'euros)                                                            | Au 31/12/2025 |              |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
|                                                                                  | Valeur brute  | Valeur nette |
| Créances non échues                                                              | 991           | 946          |
| Créances échues :                                                                |               |              |
| depuis 1 à 30 jours                                                              | 68            | 57           |
| depuis 31 à 90 jours                                                             | 39            | 35           |
| depuis 91 à 180 jours                                                            | 18            | 15           |
| depuis 181 à 360 jours                                                           | 33            | 31           |
| depuis plus de 360 jours                                                         | 408           | 355          |
| <b>PRÊTS ET CRÉANCES COURANTS (SELON ÉCHÉANCIER - CF. § RISQUE DE LIQUIDITÉ)</b> | <b>1 557</b>  | <b>1 439</b> |

Les créances échues à plus de 360 jours concernent principalement ADP SA pour la créance DGAC d'un montant de 342 millions d'euros (sur une créance totale de 405 millions d'euros) partiellement compensée par l'avance de l'Agence France Trésor d'un montant de 187 millions d'euros. Bien que les encours soient importants, ils ne font l'objet d'aucune dépréciation d'une part, en raison de la nature juridique du débiteur, d'autre part, en l'absence de contestation de la créance.

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 4.4.

## COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les contrats d'instruments dérivés du groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent, notamment des événements de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 31 décembre 2025 :

| (en millions d'euros)                                  | Valeurs brutes<br>comptables<br>avant<br>compensation<br>(a) | Montants bruts<br>compensés<br>comptablement<br>(b) | Montants nets<br>présentés<br>au bilan<br>(c) = (a) - (b) | Effet des autres accords<br>de compensation<br>(ne répondant pas aux critères<br>de compensation d'IAS 32) (d) |                                    |                               |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
|                                                        |                                                              |                                                     |                                                           | Instruments<br>financiers                                                                                      | Juste valeur<br>des<br>collatéraux | Exposition<br>nette (c) - (d) |
| Dérivés : swap de taux                                 | 32                                                           | -                                                   | 32                                                        | -                                                                                                              | -                                  | 32                            |
| Options de ventes d'instruments<br>financiers détenues | 3                                                            | -                                                   | 3                                                         | -                                                                                                              | -                                  | 3                             |
| <b>TOTAL DES DÉRIVÉS ACTIF</b>                         | <b>35</b>                                                    | <b>-</b>                                            | <b>35</b>                                                 | <b>-</b>                                                                                                       | <b>-</b>                           | <b>35</b>                     |
| Dérivés : swap de change                               | (27)                                                         | -                                                   | (27)                                                      | -                                                                                                              | -                                  | (27)                          |
| Options d'achats d'instruments<br>financiers accordées | (571)                                                        | -                                                   | (571)                                                     | -                                                                                                              | -                                  | (571)                         |
| Instruments dérivés sur matières<br>premières          | (1)                                                          | -                                                   | (1)                                                       | -                                                                                                              | -                                  | (1)                           |
| <b>TOTAL DES DÉRIVÉS PASSIF</b>                        | <b>(599)</b>                                                 | <b>-</b>                                            | <b>(599)</b>                                              | <b>-</b>                                                                                                       | <b>-</b>                           | <b>(599)</b>                  |

## 9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                                                                                   | Au 31/12/2025 | Part non<br>courante | Part<br>courante |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|------------------|
| <b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat</b>                                      | <b>116</b>    | <b>116</b>           | <b>-</b>         |
| <b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>                                 | <b>1 580</b>  | <b>1 430</b>         | <b>150</b>       |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>                     | 1 020         | 1 001                | 19               |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) <sup>(1)</sup> | 1 294         | 1 275                | 19               |
| Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence <sup>(2)</sup>               | (274)         | (274)                | -                |
| Autres actifs financiers <sup>(3)</sup>                                                                 | 560           | 429                  | 131              |
| <b>Créances de location financement bailleur</b>                                                        | <b>116</b>    | <b>115</b>           | <b>1</b>         |
| <b>Instruments financiers dérivés</b>                                                                   | <b>35</b>     | <b>35</b>            | <b>-</b>         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                            | <b>1 847</b>  | <b>1 696</b>         | <b>151</b>       |

1 Principalement GMR.

2 Les dépréciations des créances & comptes courants concernent principalement Nuevo Pudahuel pour 211 millions d'euros, Ravalina Airports pour 29 millions d'euros et Tibah Airports pour 34 millions d'euros.

3 Les autres actifs financiers incluent depuis juin 2025 la créance financière liée au contrat avec Exolum pour 184 millions d'euros (cf. Notes 2.1.3 et 8.2).



| (en millions d'euros)                                                                                   | Au 31/12/2024 | Part non courante | Part courante |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|---------------|
| <b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat</b>                                      | <b>145</b>    | <b>145</b>        | <b>-</b>      |
| <b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>                                 | <b>1 594</b>  | <b>1 363</b>      | <b>231</b>    |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>                     | 1 002         | 980               | 22            |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) <sup>(1)</sup> | 1 276         | 1 254             | 22            |
| Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence                              | (274)         | (274)             | -             |
| Autres actifs financiers                                                                                | 592           | 383               | 209           |
| <b>Créances de location financement bailleur</b>                                                        | <b>118</b>    | <b>115</b>        | <b>3</b>      |
| <b>Instruments financiers dérivés</b>                                                                   | <b>65</b>     | <b>65</b>         | <b>-</b>      |
| <b>TOTAL</b>                                                                                            | <b>1 922</b>  | <b>1 688</b>      | <b>234</b>    |

1 Principalement GMR.

## NOTE 10 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de dépréciation d'un écart d'acquisition, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

Au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024 les autres produits et charges opérationnels non courants qui s'élèvent à 6 millions d'euros (9 millions d'euros 31 décembre 2024) sont constitués de reprises des provisions pour plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), les mesures PACT et RCC.

## NOTE 11 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La notion d'impôt sur le résultat couvre les impôts nationaux ou étrangers dus sur la base des bénéfices imposables ainsi que les impôts de distribution dus par les filiales et entreprises mises en équivalence. Le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

L'impôt sur le résultat comprend :

- ◆ la charge ou le produit d'impôt exigible ; et
- ◆ la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible correspond au montant des impôts et contributions sur le bénéfice payables ou récupérables auprès des administrations fiscales au titre du résultat imposable d'un exercice. Il est porté respectivement dans les passifs ou actifs courants du bilan.

En fonction des juridictions, cet impôt est calculé par entité ou au niveau du groupe fiscal. En France, le groupe d'intégration fiscale formé par la société mère Aéroports de Paris SA comprend désormais 31 filiales françaises détenues, directement ou indirectement, à plus de 95 % avec l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des sociétés du groupe Paris Experience Group.

L'impôt différé correspond à la charge ou au produit d'impôt futur de la Société. Il est déterminé selon l'approche bilancielle. Cette méthode consiste à appliquer aux différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les taux d'impôt votés ou quasi-votés applicables à la période de retournement de la différence temporelle.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est hautement probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables ou les crédits d'impôts pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les réaliser.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés ainsi déterminés sont enregistrés en contrepartie du résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

### 11.1 Taux d'impôt

Conformément aux dispositions de l'article 219 du code général des impôts, le taux d'impôt courant appliqué au 31 décembre 2025 par le groupe s'élève à 25 % sur les bénéfices taxables des sociétés françaises (25,83 % en incluant la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30 %).

## 11.2 Contribution exceptionnelle

Au 31 décembre 2025, le montant de la contribution exceptionnelle s'élève à 92 millions d'euros (46 millions d'euros correspondant à la composante liée à l'impôt courant 2024 et 46 millions d'euros correspondant à la composante relative à l'impôt courant 2025 déterminé sur les résultats arrêtés au 31 décembre 2025).

## 11.3 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

| (en millions d'euros)            | 2025         | 2024         |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Charge d'impôt exigible          | (366)        | (287)        |
| Produit/(charge) d'impôt différé | (32)         | (39)         |
| <b>IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS</b>  | <b>(398)</b> | <b>(326)</b> |

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

Par la décision de décembre 2025 du Parlement Turc, l'application de la comptabilité d'hyperinflation aux états financiers locaux en Turquie a été suspendue pour les années 2025, 2026, 2027. La réduction des impôts différés passifs afférente à la comptabilisation de l'hyperinflation n'a donc pas été constatée cette année.

Dans un contexte de dévaluation de la livre Turque, le Parlement a également accordé la possibilité de procéder à une réévaluation des immobilisations corporelles en utilisant un taux de réévaluation prédéfini de 25,5 %.

Le droit à réévaluation a été utilisé pour certaines sociétés. Les impacts globaux sur les impôts différés ne sont pas significatifs aux bornes du Groupe.

## 11.4 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge/produit réel d'impôt se présente ainsi :

| (en millions d'euros)                                                            | 2025         | 2024         |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat net des activités poursuivies                                           | 425          | 516          |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence                      | 165          | 292          |
| Charge/(Produit) d'impôt sur les résultats                                       | 398          | 326          |
| <b>Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence</b> | <b>988</b>   | <b>1 134</b> |
| Taux théorique d'imposition en vigueur en France                                 | 25,83 %      | 25,83 %      |
| <b>(Charge)/Produit d'impôt théorique</b>                                        | <b>(255)</b> | <b>(293)</b> |
| Incidence sur l'impôt théorique des :                                            |              |              |
| Différentiel de taux sur résultat et retenue à la source                         | 9            | 11           |
| Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période       | 11           | 24           |
| Reports déficitaires non reconnus au titre de la période                         | (26)         | (51)         |
| Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables                   | (14)         | -            |
| Crédits d'impôt et avoirs fiscaux                                                | 4            | 10           |
| Mesures d'incitation à l'investissement applicables en Turquie                   | -            | 14           |
| Ajustements au titre des périodes antérieures                                    | 2            | (5)          |
| Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés                           | (92)         | -            |
| Taxe sur les infrastructures longue distance                                     | (35)         | (34)         |
| Autres ajustements                                                               | (2)          | (2)          |
| <b>(Charge)/Produit réel d'impôt sur les résultats</b>                           | <b>(398)</b> | <b>(326)</b> |
| Taux effectif d'impôt                                                            | 40,24 %      | 28,78 %      |

## 11.5 Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégorie

| (en millions d'euros)                                                             | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Au titre des différences temporelles déductibles</b>                           |               |               |
| Engagements sociaux                                                               | 109           | 111           |
| Déficits reportables - autres entités                                             | 44            | 22            |
| Provisions et charges à payer                                                     | 15            | 12            |
| Location-financement                                                              | 2             | 2             |
| Mesures d'incitation à l'investissement                                           | 36            | 37            |
| Dettes relatives au contrat de location IFRS 16                                   | 41            | 39            |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation                                        | 23            | 30            |
| Autres                                                                            | 158           | 91            |
| <b>Au titre des différences temporelles imposables</b>                            |               |               |
| Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées                     | (389)         | (375)         |
| Immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'exploitation aéroportuaire | (222)         | (133)         |
| Écarts d'évaluation sur titres                                                    | (107)         | (149)         |
| Prêts et emprunts                                                                 | (6)           | (6)           |
| Instruments dérivés                                                               | (5)           | (20)          |
| Droits d'utilisation au titre de contrat de location IFRS 16                      | (39)          | (36)          |
| Autres                                                                            | (82)          | (71)          |
| <b>ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔT DIFFÉRÉS NETS</b>                                     | <b>(424)</b>  | <b>(446)</b>  |

Les variations présentées en « Autres » au titre des différences temporelles déductibles et les variations des différences temporelles imposables sur immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'exploitation aéroportuaires sont principalement liées à la mise en service de la concession d'Ankara (comptabilisation du droit d'opérer les aéroports en concession et des loyers de concession) pour respectivement + 71 et - 78 millions d'euros.

## 11.6 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

| (en millions d'euros)                                                                 | Actif     | Passif     | Montant net <sup>(1)</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|----------------------------|
| <b>Au 01/01/2025</b>                                                                  | <b>73</b> | <b>519</b> | <b>(446)</b>               |
| Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux        | (1)       | 1          | (2)                        |
| Montant porté directement en capitaux propres au titre des variations de juste valeur | 10        | (2)        | 12                         |
| Montants comptabilisés au titre de la période                                         | 2         | 34         | (32)                       |
| Écarts de conversion                                                                  | (3)       | (15)       | 12                         |
| Variation de périmètre et ajustement d'allocation du prix d'acquisition               | 16        | (16)       | 32                         |
| <b>Au 31/12/2025</b>                                                                  | <b>97</b> | <b>521</b> | <b>(424)</b>               |

<sup>1</sup> Les montants d'impôt différé actif et passif sont présentés net aux bornes de chaque entité imposable (IAS 12.74).

## 11.7 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

| (en millions d'euros)                                   | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Actifs d'impôt exigible</b>                          |               |               |
| Autres entités consolidées                              | 36            | 30            |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>36</b>     | <b>30</b>     |
| <b>Passifs d'impôt exigible</b>                         |               |               |
| Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées | 3             | 7             |
| Autres entités consolidées                              | 10            | 9             |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>13</b>     | <b>16</b>     |

Les actifs et passifs éventuels d'impôt sont mentionnés en note 15.

## 11.8 Déficits fiscaux reportables non activés

Au 31 décembre 2025, le montant des déficits fiscaux reportables non activés s'élève à 580 millions d'euros et est ventilé par échéance. Cette non-activation résulte de l'existence de différences temporelles qui vont donner lieu à taxation dans le futur ainsi que de la durée légale d'utilisation des pertes fiscales dans les différentes juridictions concernées, combinée aux perspectives de profits telles qu'elles résultent des prévisions à horizon 5 ans.

| (en millions d'euros) | Au<br>31/12/2025 | Prescriptible<br>en N+1 | Prescriptible<br>en N+2 | Prescriptible<br>en N+3 | Prescriptible<br>en N+4 | Prescriptible<br>en N+5 | Imprescriptible |
|-----------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| <b>TOTAL</b>          | <b>580</b>       | <b>93</b>               | <b>18</b>               | <b>151</b>              | <b>152</b>              | <b>137</b>              | <b>29</b>       |
| Dont Turquie          | 313              | 3                       | 1                       | 141                     | 84                      | 84                      | -               |
| Dont Tunisie          | 101              | 79                      | 13                      | 6                       | 3                       | -                       | -               |
| Dont Kazakhstan       | 70               | -                       | -                       | -                       | 60                      | 10                      | -               |
| Dont Jordanie         | 31               | -                       | -                       | -                       | -                       | 31                      | -               |
| Dont France           | 10               | -                       | -                       | -                       | -                       | -                       | 10              |
| Dont États-Unis       | 18               | -                       | -                       | -                       | -                       | -                       | 18              |

## 11.9 Pilier 2

Concernant le dispositif Pilier 2, le périmètre a été mis à jour au 31 décembre 2025 et le calcul des mesures de sauvegarde a été réalisé sur la base des données du CBCR au 31 décembre 2025. À ce stade aucun impact n'a été constaté de sorte que le Groupe ADP ne comptabilisera pas d'impôt complémentaire au 31 décembre 2025.

## NOTE 12 TRÉSORERIE ET FLUX DE TRÉSORERIE

### 12.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

| (en millions d'euros)                      | Au 31/12/2025 | Au 31/12/2024 |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs mobilières de placement            | 415           | 553           |
| Disponibilités                             | 507           | 476           |
| Dépôts à terme                             | 970           | 929           |
| <b>Trésorerie active <sup>(1)</sup></b>    | <b>1 892</b>  | <b>1 958</b>  |
| Concours bancaires courants <sup>(2)</sup> | (4)           | (3)           |
| <b>Trésorerie nette</b>                    | <b>1 888</b>  | <b>1 955</b>  |

1 Dont 149 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

2 Figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP a principalement investi dans des dépôts à terme et des fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV) libellés en euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le groupe incluses dans les disponibilités correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

## 12.2 Flux de trésorerie

### 12.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

| (en millions d'euros)                                             | 2025         | 2024         |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Résultat opérationnel</b>                                      | <b>1 160</b> | <b>994</b>   |
| Charges (produits) sans effet sur la trésorerie                   | 1 116        | 959          |
| Charges financières nettes hors coût de l'endettement             | (49)         | (7)          |
| <b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>      | <b>2 227</b> | <b>1 946</b> |
| Variation du besoin en fonds de roulement                         | (219)        | (139)        |
| Impôts sur le résultat payés                                      | (370)        | (283)        |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b> | <b>1 638</b> | <b>1 524</b> |

### CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

| (en millions d'euros)                                                | 2025         | 2024       |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|------------|
| Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions | 982          | 745        |
| Résultat des entreprises mises en équivalence                        | 165          | 292        |
| Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés        | -            | 8          |
| Autres                                                               | (31)         | (86)       |
| <b>Charges (produits) sans effet sur la trésorerie</b>               | <b>1 116</b> | <b>959</b> |

### VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

| (en millions d'euros)                            | 2025         | 2024         |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Stocks                                           | (16)         | (20)         |
| Clients et autres débiteurs                      | (83)         | (48)         |
| Fournisseurs et autres créditeurs                | (120)        | (71)         |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b> | <b>(219)</b> | <b>(139)</b> |

La variation du besoin en fonds de roulement concerne principalement ADP SA, Extimé Duty Free Paris, AIG, TAV Milas Bodrum et TAV Ege.

### 12.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

| (en millions d'euros)                                                                 | 2025           | 2024           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Investissements corporels, incorporels et de placement                                | (1 265)        | (1 089)        |
| Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations                    | 47             | (80)           |
| Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise) | (12)           | (384)          |
| Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations                | -              | (18)           |
| Variation des autres actifs financiers                                                | 86             | (36)           |
| Cessions d'immobilisations corporelles                                                | 35             | 13             |
| Cessions de participations non consolidées                                            | 5              | 32             |
| Dividendes reçus                                                                      | 93             | 101            |
| <b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>                | <b>(1 011)</b> | <b>(1 461)</b> |

Les dividendes reçus proviennent principalement de la société mise en équivalence TAV Antalya, pour un montant de 72 millions d'euros au 31 décembre 2025 (68 millions d'euros au 31 décembre 2024), ainsi que de titres non consolidés détenus par ADP SA pour un total de 11 millions d'euros.

## INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements réalisés par le Groupe ADP sont classés au sein d'une nomenclature, composée des sept programmes d'investissements suivants :

- ◆ **rénovation et qualité** : investissements courants visant à rénover le patrimoine, en vue de réduire sa vétusté ou d'en apporter une amélioration qualitative, ainsi que les investissements liés aux commerces ;
- ◆ **développement des capacités** : investissements visant à accroître la capacité des actifs ;
- ◆ **frais d'études et de suivi de travaux (FEST)** : frais de conception et de suivi de travaux nécessaires à la réalisation d'un actif ;

- ◆ **développement immobilier** : investissements visant à développer le foncier côté ville, ainsi que les activités de fret et de maintenance aéronautique ;
- ◆ **restructuration** : investissements visant à reconfigurer la disposition du patrimoine existant ;
- ◆ **sûreté** : investissements financés par la Taxe de sûreté et de sécurité, soit principalement les investissements relatifs à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire ;
- ◆ **autres.**

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

| (en millions d'euros)                                           | Notes | 2025           | 2024           |
|-----------------------------------------------------------------|-------|----------------|----------------|
| Investissements incorporels                                     | 6     | (75)           | (48)           |
| Investissements corporels et de placement (hors droits d'usage) | 6     | (1 190)        | (1 041)        |
| <b>Investissements corporels, incorporels et de placement</b>   |       | <b>(1 265)</b> | <b>(1 089)</b> |

Le détail de ces investissements par programme s'établit ainsi :

| (en millions d'euros)                                | 2025           | 2024           |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Rénovation et qualité                                | (422)          | (315)          |
| Investissements de capacité                          | (252)          | (294)          |
| Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST) | (127)          | (109)          |
| Développement immobilier                             | (140)          | (75)           |
| Investissements de restructuration                   | (164)          | (151)          |
| Sûreté                                               | (40)           | (66)           |
| Autres                                               | (120)          | (79)           |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>(1 265)</b> | <b>(1 089)</b> |

Les principaux investissements au 31 décembre 2025 concernent ADP SA pour 906 millions d'euros et le sous-groupe TAV pour 214 millions d'euros et sont les suivants :

◆ pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :

- ◆ le projet qui consiste à réhabiliter la piste 1 et l'ensemble des taxiways associés. Les travaux comprennent une opération de maintenance de la couche de roulement de la piste 1 avec une réhabilitation et mise en conformité des voies de circulation avion,
- ◆ le projet d'autonomisation, de traitement de la vétusté et de mise en conformité du hangar avion Fedex H4,
- ◆ le projet de prolongation de la canalisation de rejet des eaux pluviales jusqu'à la Marne à Paris-Charles de Gaulle,
- ◆ la refonte du process des eaux pluviales sur l'ensemble du bassin versant Seine,
- ◆ la poursuite de l'électrification de la flotte d'équipements au sol (GSE) et l'équipement des postes d'avions en PCA au niveau du Terminal 3,
- ◆ la réhabilitation et la rénovation structurelle du Parc CD,
- ◆ la création d'une installation géothermique en CTFE,
- ◆ le projet de piste cyclable qui consiste à développer les circulations douces autour de la plateforme,
- ◆ le projet Tri-Correspondance-Nord (TCN) qui consiste à mutualiser les installations de tri bagages correspondances courtes au standard 3 des terminaux 2A, 2C et 2D,

- ◆ le projet qui vise à réhabiliter la voie Delta au droit du carrefour D3/Y1,
- ◆ la création d'un PARIF à l'Ouest de la plateforme en remplacement du PARIF 14 et du PIF SSLIA,
- ◆ le projet qui consiste à créer une nouvelle frontière arrivée via la construction d'un nouveau bâtiment et le réaménagement des infrastructures associées renforçant ainsi la qualité de service du Hub Air France au T2E pour les clients haut de gamme,
- ◆ le déploiement du centre opérationnel CDG au sein du bâtiment ALTAI,
- ◆ le projet de rafraîchissement de la salle d'embarquement du terminal 2A,
- ◆ le projet de création d'une frontière DPAF sous la voie A3 ;
- ◆ pour l'aéroport de Paris-Orly :
  - ◆ la restructuration des postes G08 et de l'extension des aires Golf Nord afin de répondre en partie aux déficits identifiés de postes avions de la plateforme,
  - ◆ la fourniture, l'installation et le raccordement de PCA (Preconditioned Air) sur les postes avions de Paris-Orly,
  - ◆ la continuité des travaux de revalorisation du parking P2 pour en faire le parking de référence de Paris-Orly avec notamment le déploiement massif de bornes de rechargement électrique ainsi que le réaménagement du niveau loueurs au niveau -1,



- ◆ le projet de refonte du process départ International à Paris-Orly, qui prévoit la création d'une rue commerçante baptisée « La rue parisienne » ainsi que la création d'un walkthrough,
- ◆ la poursuite de travaux sur la revalorisation et l'électrification du parking P2,
- ◆ le projet qui consiste en la création d'un parking à niveau et d'un PARIF ainsi que des installations annexes associées (chéneaux d'entrée, parking complémentaire PCZASR pour flotte captive...),
- ◆ le projet qui vise à réaménager le viaduc de départ pour une utilisation dédiée aux professionnelles (taxis et VTC),
- ◆ le projet de rénovation des infrastructures aéronautiques de la voie W2 au droit des postes Alpha 52 - Delta 06 à Delta 12,
- ◆ l'installation d'un deuxième poste d'alimentation électrique 225 kV qui sera alimenté depuis une nouvelle alimentation RTE 225 kV issue du poste de Chevilly (augmentation de la capacité),
- ◆ le projet d'aménagement de la terrasse du 6<sup>ème</sup> étage d'Orly 4,
- ◆ les études et les travaux d'infrastructures et de balisage pour la rénovation de la piste 4 et de ses voies associées,
- ◆ le projet « Ambition portes E » qui consiste à réaménager l'ensemble de la salle d'embarquement (portes E12, E14, E19 et E20),
- ◆ la création des hydrants des Aire Golf 8 à 10 par SMCA,
- ◆ le projet d'aménagement et de développement Orlyparc Ouest - Parc Othello,
- ◆ le réaménagement du viaduc de départ d'Orly 1 2 et 3 ;
- ◆ pour l'aéroport de Paris-Le Bourget et les aérodromes d'aviation générale, les principaux investissements ont porté sur la rénovation de la piste 12-30 de Pontoise Corneilles-en-vexins, la reconfiguration de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux ainsi que plusieurs opérations de traitement de la vétusté ;
- ◆ pour TAV Airports :
  - ◆ les travaux de modernisation et d'extension de l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan,
  - ◆ des investissements initiés dans le cadre du renouvellement de certains équipements de manutention au sol. (Ground support equipment - GSE),
  - ◆ les travaux liés à la construction du nouveau siège social.

Aéroports de Paris SA a par ailleurs réalisé sur l'année 2025 des investissements pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plateformes, notamment informatiques.

## INVESTISSEMENTS FINANCIERS, CESSIONS ET ACQUISITIONS DE FILIALES ET PARTICIPATIONS (NETTE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE)

| (en millions d'euros)                                                                 | 2025 | 2024  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|
| Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise) | (12) | (384) |
| Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations                | -    | (18)  |

Au 31 décembre 2025, les flux relatifs aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations ainsi qu'aux cessions de filiales et participations s'expliquent principalement par :

- ◆ le versements sur fonds souscrits pour 14 millions d'euros.

En 2024, les flux relatifs aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations ainsi qu'aux cessions de filiales et participations s'expliquaient principalement par :

- ◆ l'acquisition des sous-groupes Extime PS et Paris Experience Group pour 342 millions d'euros ;
- ◆ le versements sur fonds souscrits pour 23 millions d'euros ;
- ◆ l'acquisition de 50 % des titres Extime Travel Essentials pour 9 millions d'euros ;

- ◆ la cession d'ADP Ingénierie pour - 18 millions d'euros.

### VARIATION DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La variation des autres actifs financiers correspond principalement à la variation des comptes bancaires en devises soumis à restriction.

### PRODUITS PROVENANT DES CESSIONS DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

En 2024, les produits provenant des cessions de participations non consolidées correspondaient à la cession de 50 % des titres Extime Travel Essentials pour 32 millions d'euros.

## 12.2.3 Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement

| (en millions d'euros)                                            | 2025         | 2024         |
|------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Encaissements provenant des emprunts à long terme                | 1 106        | 1 111        |
| Remboursement des emprunts à long terme                          | (1 222)      | (939)        |
| Remboursement des dettes de location                             | (30)         | (28)         |
| Subventions reçues au cours de la période                        | 4            | 8            |
| Emission d'actions ou autres instruments de capitaux propres     | (7)          | -            |
| Acquisitions/cessions nettes d'actions propres                   | (2)          | -            |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère            | (296)        | (377)        |
| Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales             | (9)          | (25)         |
| Variation des autres passifs financiers                          | -            | (24)         |
| Intérêts payés                                                   | (295)        | (298)        |
| Intérêts reçus                                                   | 86           | 114          |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b> | <b>(665)</b> | <b>(458)</b> |

## DIVIDENDES VERSÉS

Le détail des dividendes versés aux actionnaires de la société mère est disponible en note 7.1.5.

## ENCAISSEMENTS ET REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (INTÉRÊTS COMPRIS)

Les encaissements (1 106 millions d'euros) et remboursements (-1 222 millions d'euros) des emprunts à long terme ainsi que les intérêts payés et reçus au 31 décembre 2025 sont détaillés en note 9.4.1.

## NOTE 13 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ◆ ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- ◆ l'État, les établissements publics et les sociétés participations de l'État ; et
- ◆ ses principaux dirigeants et actionnaires.

Les transactions avec les parties liées s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                     | Entreprises associées<br>ou contrôlées<br>conjointement |      | État ou participations<br>de l'État |       | Autres parties liées |      | Total groupe |       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------|-------------------------------------|-------|----------------------|------|--------------|-------|
|                                           | 2025                                                    | 2024 | 2025                                | 2024  | 2025                 | 2024 | 2025         | 2024  |
| Chiffre d'affaires                        | 149                                                     | 137  | 1 557                               | 1 474 | 295                  | 235  | 2 001        | 1 846 |
| Charges externes (y/c achats immobilisés) | 147                                                     | 146  | 32                                  | 31    | 367                  | 366  | 546          | 543   |
| Actifs financiers                         | 89                                                      | 95   | -                                   | -     | -                    | -    | 89           | 95    |
| Autres actifs <sup>(1)</sup>              | 21                                                      | 17   | 548                                 | 532   | 47                   | 27   | 616          | 576   |
| Passifs financiers                        | -                                                       | -    | -                                   | -     | 107                  | 130  | 107          | 130   |
| Autres passifs <sup>(1)</sup>             | 72                                                      | 82   | 243                                 | 286   | 282                  | 293  | 597          | 661   |

1 Cf. 13.2.1 commentaire « Relations avec l'état français ».

### 13.1 Relations avec les Entreprises associées ou contrôlées conjointement

#### 13.1.1 Relations avec les joint-ventures commerciales

Dans le cadre du développement des activités commerciales sur les plateformes aéroportuaires, Aéroports de Paris SA, et Extime Food & Beverage Paris ont conclu des conventions permettant à ces sociétés d'exploiter des commerces au sein des aéroports Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle.

Les transactions entre Aéroports de Paris SA et ces sociétés concernent essentiellement :

- ◆ les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris SA ; et
- ◆ la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.

De la même manière, TAV Airports et la société ATU ont conclu des conventions permettant à celle-ci d'exploiter les commerces au sein de ses plateformes aéroportuaires.

### 13.2 Relations avec l'État et les sociétés participations de l'État

#### 13.2.1 Relations avec l'État français

L'État français détient 50,6 % du capital d'Aéroports de Paris SA et 58,6 % des droits de vote au 31 décembre 2025.

L'État exerce sur Aéroports de Paris SA un contrôle en tant qu'actionnaire majoritaire et en application des missions de service public qui lui ont été confiées qui figurent au cahier des charges annexé au Décret n°2005-828 du 20 juillet 2005.

Des conventions sont en outre conclues régulièrement avec l'État.

Les conventions significatives sont présentées ci-dessous :

- ◆ la relation avec la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs constituent des missions de service public dont la mise en œuvre a été déléguée à Aéroports de Paris SA. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la Taxe de sûreté et de sécurité prélevée auprès des compagnies aériennes. En 2025, les revenus liés à la

sûreté et à la sécurité aéroportuaires s'élèvent à 537 millions d'euros (529 millions en 2024). Au 31 décembre 2025, le montant de la créance vis-à-vis de la DGAC atteint 405 millions d'euros et l'avance de l'Agence France Trésor présentée au sein du poste « Autres dettes et produits constatés d'avance » s'élève à 187 millions d'euros ;

- ◆ la convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des Services de navigation aérienne (« DSNA »). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans renouvelée pour la même période jusqu'au 31 décembre 2036 ;
- ◆ un protocole cadre conclu avec l'État représenté par sa Direction de l'Immobilier fixant les conditions financières et juridiques appliquées aux occupations d'emprises notamment

par la Douane, la Police et la Direction Générale de l'aviation civile et la Gendarmerie des Transports Aériens signé le 18 décembre 2024 ayant pour objet de fixer le montant des loyers versés par l'Etat en contrepartie de l'occupation d'emprises sur les aéroports gérés par Aéroports de Paris. Aéroports de Paris et chaque ministère concerné s'engagent à conclure un protocole particulier durant l'année 2025. Deux protocoles ayant pour objet de fixer les conditions spécifiques ont ainsi été conclus le 15 décembre 2025 avec le ministère de l'Intérieur et le 6 janvier 2026 avec le ministère de l'Action et des Comptes Publics ;

- ♦ trois conventions conclues les 11 décembre 2020, 15 novembre 2021 et 18 juillet 2022 pour les années 2020, 2021 et 2022 fixant les modalités de remboursement de l'avance faite par l'Agence France Trésor au titre des missions de sécurité, sûreté du transport aérien, et le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs conclue entre Aéroports de Paris SA, l'Agence France Trésor (AFT) et la DGAC pour une durée de 10 ans. Le montant des avances du Trésor versées à Aéroports de Paris SA s'élève à 121,8 millions d'euros pour 2020, 118,9 millions, montants d'euros pour 2021 et 15 millions d'euros pour 2022, montant inclus dans l'assiette des produits lors de leur versement et dans l'assiette des coûts lors de leur remboursement pour le calcul de la taxe de sûreté et de sécurité conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2009 sur le calcul de la taxe de sûreté et de sécurité.

### 13.2.2 Relations avec SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations, établissements publics

Les conventions suivantes ont été conclues avec ces deux entités :

- ♦ statuts de la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express signés le 5 octobre 2018 ;
- ♦ pacte d'actionnaires en date du 8 février 2019 concernant la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express ;
- ♦ convention d'apports en fonds propres des actionnaires au capital de la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express : contrat conclu le 11 février 2019 entre ces trois entités, la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express, l'État français et BNP Paribas, en application duquel, notamment, Aéroports de Paris s'est engagée, sous certaines conditions, à mettre à disposition un maximum de près de 142 millions d'euros en apport en fonds propres à la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express, modifié par avenants du 13 octobre 2022 et du 5 décembre 2024.

### 13.2.3 Relations avec la société gestionnaire d'infrastructure CDG Express

Aéroports de Paris et la société gestionnaire d'infrastructure CDG Express ont conclu les contrats significatifs suivants :

- ♦ Contrat de conception et construction conclu le 8 février 2019 par lequel Aéroports de Paris assure les travaux de réalisation de la liaison ferroviaire sur son emprise pour un montant de 205 millions d'euros. À fin 2025, près de

1,7 milliards d'euros avaient été engagés pour la réalisation des travaux sur l'ensemble du tracé de Paris-gare de l'Est jusqu'à l'aéroport. Des réalisations structurantes ont été menées en 2023, avec : la finalisation des quais en gare de l'est et la pose des premiers kilomètres de rail ; la mise en service de voies de retournement à la Plaine, après celles du Bourget en 2022, au bénéfice des voyageurs du quotidien, le percement du tunnel sous cap 18 et la finalisation du tunnel sous les pistes à Paris-Charles de Gaulle. Un premier report de la mise en service de fin 2023 à fin 2025 avait été décidé par le Gouvernement en 2019, le Gouvernement a acté une nouvelle reprogrammation de l'ensemble des chantiers décalant la mise en service du CDG Express à début 2027.

- ♦ Contrat de crédit conclu entre Aéroports de Paris et la Société Gestionnaire de l'infrastructure CDG Express le 21 février 2019 fixant prévoyant les conditions de versement d'une avance remboursable à la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express. Cette avance consiste en un contrat de crédit non revolving de 150 millions d'euros pour assurer le paiement des sommes dues au titre du Crédit de l'État dans des cas de trafic dégradés si les revenus d'exploitation de la liaison sont insuffisants pour payer le service de la dette à l'État et les frais et commissions qui y sont associés. Si l'avance a été utilisée, aucun dividende ne pourra être versé aux actionnaires aussi longtemps que l'avance n'aura pas été totalement remboursée. L'encours de l'avance a vocation à être remboursé en toutes hypothèses, y compris en cas de résiliation et de déchéance. Une clause de rendez-vous interviendra tous les 5 ans afin de définir les conditions de maintien total ou partiel de cette avance en fonction des résultats du projet. Compte tenu de ces éléments, le taux d'intérêt lié au remboursement de l'avance est de 3,6 %.

### 13.2.4 Relations avec la Société du Grand Paris

Une gare de métro accueille les lignes de métro 14 et 18 à l'aéroport Paris-Orly. La mise en service de la ligne 14 a eu lieu le 24 juin 2024 et celle de la ligne 18 est prévue pour 2027. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation de cette gare. Aéroports de Paris SA a été désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux qui se sont achevés en 2024. Des évolutions du programme ont donné lieu à la signature de plusieurs avenants. Le montant du financement des travaux par la SGP du projet est de 291 millions d'euros HT se décomposant en travaux du projet de la gare, qui reste intégralement financé par la SGP (porté à 187,6 millions d'euros HT), l'indemnité Parking (inchangée à 62,4 millions d'euros HT) et les honoraires d'Aéroports de Paris pour la gare (portés à 41 millions d'euros).

### 13.2.5 Relations avec Air France-KLM

Les transactions avec Air France-KLM concernent principalement :

- ♦ la facturation des redevances aéronautiques et accessoires ; et
- ♦ des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.

## 13.3 Relations avec les principaux dirigeants et actionnaires

### 13.3.1 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants chez Aéroports de Paris SA sont : le Président-directeur général, la Directrice générale déléguée, les membres du comité exécutif (11 au 31 décembre 2025 - 3 partis en cours d'année) et les administrateurs nommés par l'assemblée générale et par l'État (12 administrateurs éligibles et 4 censeurs). La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à

8,3 millions d'euros en 2025 contre 8,7 millions d'euros en 2024. Cette rémunération comprend les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales correspondantes, les avantages postérieurs à l'emploi, et la rémunération des administrateurs. La diminution est liée à celle du nombre de membres du Comité exécutif.

Le détail des rémunérations est présenté dans le tableau suivant :

| (en milliers d'euros)              | 2025         | 2024         |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Rémunération des dirigeants</b> | <b>8 340</b> | <b>8 712</b> |
| Salaires et traitements            | 5 576        | 5 814        |
| Charges sociales                   | 2 155        | 2 311        |
| <b>Total avantages court terme</b> | <b>7 731</b> | <b>8 125</b> |
| Avantages postérieurs à l'emploi   | 164          | 135          |
| Rémunération des administrateurs   | 445          | 452          |

## NOTE 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 14.1 Paiements minimaux futurs

Les paiements minimaux futurs à recevoir du Groupe ADP en tant que bailleur sur les contrats de location existants au 31 décembre 2025 se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros)                | Total au<br>31/12/2025 | 0 - 1 an | 1 - 5 ans | Plus de 5 ans |
|--------------------------------------|------------------------|----------|-----------|---------------|
| Paiements minimaux futurs à recevoir | 3 507                  | 371      | 1 056     | 2 080         |

### 14.2 Carnet de commandes

| (en millions d'euros) | Total au<br>31/12/2025 | 0 - 1 an | 1 - 5 ans | Plus de 5 ans |
|-----------------------|------------------------|----------|-----------|---------------|
| Carnet de commandes   | 51                     | 4        | 14        | 33            |

Pour la présentation de son carnet de commandes, le groupe a choisi d'appliquer la simplification proposée par IFRS 15 de ne pas intégrer les contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois.

Ainsi, les revenus futurs présentés dans le carnet de commandes du groupe s'élèvent à 51 millions d'euros au 31 décembre 2025 et sont issus des contrats présentant les caractéristiques suivantes :

- ♦ signés à la date de clôture avec des tiers (hors groupe) ;
- ♦ dont l'exécution a commencé à la date de clôture, ou, si le contrat est totalement inexécuté, ne pouvant être résilié par le client sans paiement d'une pénalité ;
- ♦ d'une durée supérieure à 1 an.

Le carnet de commandes correspond au chiffre d'affaires futur rattachable aux prestations restant à exécuter à la date de reporting au titre des contrats décrits ci-dessus. Il comprend les revenus correspondant aux seules commandes fermes des clients.

À ce titre, sont exclues des carnets de commandes les redevances aéronautiques et spécialisées, ces prestations ne correspondant pas à des commandes fermes (elles ne sont contractualisées qu'à l'utilisation des services par le client) et les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire, ces revenus étant validés chaque année par la DGAC et dépendants des coûts engagés.

### 14.3 Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros)                                                   | Au 31/12/2025 | Dont ADP SA | Dont sous groupe TAV | Au 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|----------------------|---------------|
| <b>Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe</b>        | -             | -           | -                    | 1             |
| <b>Engagements d'acquisition de titres de participation</b>             | -             | -           | -                    | 1             |
| <b>Engagements hors bilan donnés liés au financement</b>                | 77            | 77          | -                    | 88            |
| Garanties de passif données                                             | 23            | 23          | -                    | 22            |
| Autres                                                                  | 54            | 54          | -                    | 66            |
| <b>Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles</b> | 1 074         | 628         | 412                  | 2 090         |
| Avals, cautions                                                         | 307           | 2           | 302                  | 1 419         |
| DHMI                                                                    | 115           |             | 115                  | 115           |
| Tunisian Government                                                     | 16            |             | 16                   | 16            |
| Saudi Arabian Government                                                | 6             |             | 6                    | 7             |
| Fraport Antalya                                                         | -             |             | -                    | 1 097         |
| TAV Kazakhstan (Almaty)                                                 | 42            |             | 42                   | 48            |
| Garanties à première demande                                            | 183           | 155         | -                    | 192           |
| CDG Express                                                             | 150           | 150         |                      | 150           |
| Engagements d'acquisitions d'immobilisations                            | 444           | 333         | 110                  | 337           |
| ORY Extension aires avion Golf (G08, G09 et G10)                        | 9             | 9           |                      | 27            |
| CDG Rénovation Parc CD                                                  | 6             | 6           |                      | 15            |
| ORY P2 ESPLANADE                                                        | 15            | 15          |                      | 28            |
| ORY Equipements ACU                                                     | 13            | 13          |                      | 14            |
| ORLY - DCL_ORY - OL4 - RPD                                              | 27            | 27          |                      | 3             |
| Contrats EPC                                                            | 110           |             | 110                  | 8             |
| Autres                                                                  | 140           | 138         | -                    | 142           |
| GI CDG Express                                                          | 138           | 138         |                      | 138           |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>                                         | <b>1 151</b>  | <b>705</b>  | <b>412</b>           | <b>2 179</b>  |
| <b>Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles</b>  | 224           | 123         | 73                   | 197           |
| Avals, cautions                                                         | 142           | 46          | 73                   | 115           |
| Garanties à première demande                                            | 82            | 77          | -                    | 79            |
| Autres                                                                  | -             | -           | -                    | 3             |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>                                          | <b>224</b>    | <b>123</b>  | <b>73</b>            | <b>197</b>    |

#### Aéroports de Paris SA

Les cautions accordées et les garanties à premières demandes correspondent principalement à une garantie de paiement à première demande au bénéfice du GI CDG Express (150 millions d'euros), ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA pour le compte d'Aéroports de Paris International au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Par rapport au 31 décembre 2024 (329 millions d'euros), les engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations sont en hausse de 4 millions d'euros.

Les principaux investissements réalisés au cours de la période ayant contribué à la hausse du montant des engagements hors bilan sont les suivants :

- ♦ la refonte du Process Départ International à Orly 4 via la création d'une rue commerçante baptisée « la rue parisienne » ainsi que la création d'un walkthrough ;
- ♦ la revalorisation, l'électrification et la mise en conformité du parking P2 pour en faire le parking de référence de Paris-Orly (Déploiement massif de bornes de rechargement électrique ; sauvegarde et réparation de la structure du futur parking P2, amélioration de la sécurité incendie, reprise d'étanchéité et réaménagement du niveau Arrivée Esplanade ORY 12 et du viaduc Départ) ;

- ♦ l'extension des aires avions Golf de l'aéroport Paris-Orly, avec la création de nouveaux postes avions mixtes G08, G09 et G10 à Paris-Orly ;
- ♦ la fourniture, l'installation et le raccordement de PCA (Pré Conditioned Air) sur les postes avions de Paris-Orly ;
- ♦ l'investissement permettant la rénovation structurelle du Parc CD à Paris-Charles de Gaulle. Ce projet comprend deux volets. Tout d'abord, une rénovation structurelle des 2 niveaux inférieurs ainsi que la reprise de l'étanchéité de l'esplanade, puis un second volet sur la réhabilitation technique et la revalorisation des 2 niveaux inférieurs du Parc.

Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5. En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

Les autres engagements donnés comprennent principalement le montant des apports en capital à réaliser par Aéroports de Paris SA au titre du financement du projet CDG Express pour un montant de 138 millions d'euros. Ce projet est en effet financé en partie par un contrat de crédit relais fonds propres qui devra être remboursé à la mise en service par les associés du Gestionnaire d'Infrastructure (GI). Pour rappel, Aéroports de Paris SA détient 33 % du GI.

Les autres engagements donnés liés au financement comprennent également l'engagement de versements restants sur les fonds d'investissements pour 54 millions d'euros.

Par ailleurs, une garantie de passif de 23 millions d'euros a été accordée à la société Artelia dans le cadre de la cession d'ADP Ingénierie.

### TAV Airports

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élèvent au 31 décembre 2025 à 412 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- ♦ accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque « DHMI » ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;
- ♦ issues des opérations et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.

La majorité des lettres de garantie accordées à des tiers comprennent les garanties accordées aux douanes, aux prêteurs et à certains clients.

### PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES AU DHMI

- ♦ TAV Ege et TAV Milas Bodrum sont tenus de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 37 millions d'euros et 43 millions d'euros respectivement au DHMI.
- ♦ TAV Ankara est tenue de donner une lettre de garantie de 30 millions d'euros au DHMI.

### PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES À GACA (GENERAL AUTHORITY OF CIVIL AVIATION) EN ARABIE SAOUDITE

Le groupe est tenu au 31 décembre 2025 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions de dollars (équivalent à 6 millions d'euros) à GACA conformément à l'accord BTO (*Building Transfer Operating*) signé avec GACA en Arabie saoudite.

### PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES À OACA (OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AÉROPORTS) EN TUNISIE

Le groupe est tenu au 31 décembre 2025 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 9 millions d'euros au ministère de la Propriété de l'État et des Affaires foncières ainsi

qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions d'euros conformément à l'accord BTO (*Building Transfer Operating*) signé avec OACA en Tunisie.

### PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES ET REÇUES PAR ALMATY

Garantie ENS : une période de 12 mois est prévue pour résoudre, le cas échéant, les problèmes d'infraction environnementale ou sociale. Si les problèmes ne sont pas résolus dans ce délai, le groupe sera obligé de refinancer le prêt auprès d'un autre groupe bancaire. Il faut noter que cette situation est très peu probable, étant donné que tous les prêteurs sont des institutions telles que la SFI et la BERD, et que le gouvernement s'est engagé à suivre toutes les politiques environnementales et sociales des prêteurs dans le cadre de l'accord de soutien du gouvernement.

Le groupe est tenu de financer les déficits de l'AIA à hauteur de 50 millions de dollars américains jusqu'au 30 juin 2025 ou jusqu'à la date d'achèvement financier, selon la dernière éventualité. La date d'achèvement financier est définie comme un certain taux de couverture de la dette minimum et un certain nombre de paiements de principal effectués. Le groupe a fourni une lettre de crédit d'un montant de 50 millions de dollars américains pour couvrir cette obligation.

Garantie d'achèvement EPC : cette garantie est déclenchée en cas de dépassement des coûts EPC (engineering procurement and Construction).

Ancien contrat EPC : Le coût de l'ancien contrat EPC était de 197 millions de dollars américains. Par ailleurs, le groupe avait reçu une garantie de performance de 5 % (10 millions de dollars) qui couvrait les obligations du constructeur dans le cadre de ce contrat EPC. Le montant restant sur ce contrat EPC est nul au 31 décembre 2025.

Le groupe a signé un nouveau contrat EPC d'un coût total de 144 millions de dollars. Une garantie de paiement anticipé de 10 % (14 millions de dollars) et une garantie de performance de 10 % (14 millions de dollars) ont été reçues du constructeur. Le montant restant sur ce contrat EPC est de 110 millions d'euros au 31 décembre 2025.

### PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES ET REÇUES PAR ANTALYA

Le groupe TAV s'est porté garant de 50 % de l'emprunt bancaire utilisé pour le financement du paiement initial pour un montant de 1 097 millions d'euros. Ce paiement initial correspond à la quote-part du groupe TAV dans les avances de 25 % payées pour le renouvellement de la concession Antalya, dont le montant net des redevances à horizon 2052 s'élève à 5,4 milliards d'euros. Cette garantie n'existe plus à fin 2025 en raison du refinancement de l'emprunt bancaire précédent.

### PRINCIPALES GARANTIES DONNÉES POUR ANKARA

Le groupe a signé un EPC avec une coentreprise formée par TAV Construction et Sera concernant des investissements supplémentaires pour l'augmentation de la capacité de l'aéroport d'Ankara-Esenboğa.

Le montant restant de ce contrat EPC est nul au 31 décembre 2025.



## NOTE 15 PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

- ◆ soit **des obligations potentielles** résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- ◆ soit **des obligations actuelles** résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que :
  - ◆ il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations, ou
  - ◆ le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état

d'avancement des procédures et des arguments de défense du groupe, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Le principal litige et arbitrage constituant un passif éventuel est un contentieux pendant devant les tribunaux turcs concernant le taux de retenue à la source appliqué aux dividendes versés par une filiale turque.

## NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### Extension de la concession de l'aéroport de Tbilissi

Le 15 janvier 2026, TAV Airports a signé un contrat de prolongation de la durée de concession pour l'aéroport de Tbilissi avec le gouvernement géorgien. La nouvelle date de fin de concession est prévue pour le 31 décembre 2031 (précédemment janvier 2027). Un investissement de 150 millions de dollars est prévu sur la période. 30 % des redevances pour services passagers (PSC) seront versés aux autorités géorgiennes pendant la période de prolongation.

### Adoption de la loi de finances 2026 en France

La loi de finances 2026, adoptée le 2 février 2026 par l'Assemblée nationale, reconduit une contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les bénéfices des grandes entreprises. Le groupe ADP anticipe à ce titre une charge en 2026 du même ordre de grandeur que celle constatée en 2025.

NOTE 17 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants des honoraires de commissaires aux comptes enregistrés sont les suivants :

| (en milliers d'euros)                                                                        | Au 31/12/2025 |              | Au 31/12/2024 |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
|                                                                                              | DELOITTE      | EY           | DELOITTE      | EY           |
| Société mère                                                                                 | 998           | 849          | 990           | 883          |
| Filiales intégrées globalement                                                               | 1 698         | 244          | 1 510         | 240          |
| <b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b> | <b>2 696</b>  | <b>1 093</b> | <b>2 500</b>  | <b>1 123</b> |
| Société mère                                                                                 | 268           | 268          | 265           | 295          |
| <b>Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)</b>                        | <b>268</b>    | <b>268</b>   | <b>265</b>    | <b>295</b>   |
| Société mère                                                                                 | 59            | 61           | 83            | 190          |
| Filiales intégrées globalement                                                               | 189           | 25           | 99            | 28           |
| <b>Missions et prestations autres</b>                                                        | <b>248</b>    | <b>86</b>    | <b>182</b>    | <b>218</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                                                 | <b>3 212</b>  | <b>1 447</b> | <b>2 947</b>  | <b>1 636</b> |

Au 31 décembre 2025, les autres missions et prestations concernent principalement :

- ♦ l'émission de lettres de confort ;
- ♦ des attestations diverses et des diligences sur des projets de transactions.

## NOTE 18 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

Les principales évolutions de périmètre et changements de dénomination sociale de sociétés du groupe en 2025 sont présentés en note 3.2.1.

Au 31 décembre 2025, la liste des principales filiales et participations du périmètre de consolidation s'établit comme suit :

| Entités                                                           | Adresse                                                                                                                     | Pays       | % d'intérêt | % de contrôle |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|---------------|
| Aéroports de Paris SA (Multi activités)                           | 1 rue de France - 93290 Tremblay-en-France                                                                                  | France     | MÈRE        | MÈRE          |
| <b>FILIALES (intégrées globalement)</b>                           |                                                                                                                             |            |             |               |
| <b>Commerces et services:</b>                                     |                                                                                                                             |            |             |               |
| Extime Duty Free Paris                                            | Roissypôle - Le Dôme - 3 rue de la Haye - 93 290 Tremblay-en-France                                                         | France     | 51 %        | 51 %          |
| Extime Média                                                      | 17 rue Soyer - 92 200 Neuilly sur Seine                                                                                     | France     | 50 %        | 50 %          |
| Extime Travel Essentials Paris                                    | 55 rue Deguingand - 92 300 Levallois Perret                                                                                 | France     | 50 %        | 50 %          |
| Extime JC Decaux Jordan                                           | Office 204, 2nd floor, Al Sharajah Street, Building 8, Abdoun - Amman, Jordanie                                             | Jordanie   | 50 %        | 100 %         |
| Extime Food & Beverage                                            | 1 rue de France - 93 290 Tremblay-en-France                                                                                 | France     | 100 %       | 100 %         |
| Campus Extime                                                     | Le Dôme 3 rue de La Haye - 93 290 Tremblay-en-France                                                                        | France     | 100 %       | 100 %         |
| Extime PS                                                         | c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, DE 19801                                                  | États-Unis | 100 %       | 100 %         |
| Paris Experience Group                                            | 194 rue de Rivoli - 75 001 Paris                                                                                            | France     | 100 %       | 100 %         |
| SIA Présidence                                                    | 3 place de Londres - bâtiment Uranus - Continental Square 1 - Aéroport Roissy Charles de Gaulle - 93 290 Tremblay-en-France | France     | 100 %       | 100 %         |
| <b>Immobilier:</b>                                                |                                                                                                                             |            |             |               |
| ADP Immobilier                                                    | 1 rue de France - 93290 Tremblay-en-France                                                                                  | France     | 100 %       | 100 %         |
| <b>International et développements aéroportuaires:</b>            |                                                                                                                             |            |             |               |
| ADP International                                                 | 1 rue de France - 93 290 Tremblay-en-France                                                                                 | France     | 100 %       | 100 %         |
| Airport International Group P.S.C                                 | P.O. Box 39052 Amman 11104                                                                                                  | Jordanie   | 51 %        | 51 %          |
| <i>Sous palier TAV :</i>                                          |                                                                                                                             |            |             |               |
| TAV Havalimanları Holding A.Ş. (TAV Airports Holding)             | Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul                                   | Turquie    | 46 %        | 46 %          |
| Almaty International Airport JSC <sup>(1)</sup>                   | Mailina street no.2 Turksibskiy district 050039 Almaty                                                                      | Kazakhstan | 46 %        | 100 %         |
| Venus Trading LLP <sup>(1)</sup>                                  | Mailina street no.2 Turksibskiy district 050039 Almaty                                                                      | Kazakhstan | 46 %        | 100 %         |
| TAV Tunisie SA (TAV Tunisia)                                      | Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeubles « Horizon », Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac, 1053 Tunis                   | Tunisie    | 46 %        | 100 %         |
| TAV Milas Bodrum Terminal İşletmeciliği A.Ş. (TAV Milas Bodrum)   | Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul                                   | Turquie    | 46 %        | 100 %         |
| TAV Ege Terminal Yatırım Yapım ve İşletme A.Ş. (TAV Ege)          | Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul                                   | Turquie    | 46 %        | 100 %         |
| TAV Gazipaşa Alanya Havalimanı İşletmeciliği A.Ş. (TAV Gazipaşa") | Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul                                   | Turquie    | 46 %        | 100 %         |
| BTA Havalimanları Yiyecek ve İçecek Hizmetleri A.Ş. (BTA)         | Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:2 (2.kat) Sarıyer/İstanbul                                   | Turquie    | 46 %        | 100 %         |
| Havaş Havaalanları Yer Hizmetleri A.Ş. (HAVAŞ)                    | Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:4 (4.kat) Sarıyer/İstanbul                                   | Turquie    | 46 %        | 100 %         |
| TAV İşletme Hizmetleri A.Ş. (TAV Operations Services)             | Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:4 (4.kat) Sarıyer/İstanbul                                   | Turquie    | 46 %        | 100 %         |
| TAV Bilişim Hizmetleri A.Ş. (TAV Technology)                      | Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:3 (3.kat) Sarıyer/İstanbul                                   | Turquie    | 46 %        | 100 %         |
| TAV Akademi Eğitim ve Danışmanlık Hizmetleri A.Ş. (TAV Academy)   | Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul                                   | Turquie    | 46 %        | 100 %         |
| <b>Autres activités:</b>                                          |                                                                                                                             |            |             |               |
| Hub One                                                           | 2 place de Londres - 93 290 Tremblay-en-France                                                                              | France     | 100 %       | 100 %         |
| ADP Invest                                                        | 1 rue de France - 93 290 Tremblay-en-France                                                                                 | France     | 100 %       | 100 %         |

<sup>1</sup> Le groupe TAV détient 85% d'intérêt de Almaty International Airport JSC et Venus Trading LLP et dispose d'un contrat d'option d'achat et de vente sur les 15% restants. L'analyse de ce contrat conduit à retenir 100% d'intérêt.

| Entités                                                                                  | Adresse                                                                                                            | Pays            | % d'intérêt | % de contrôle |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|---------------|
| <b>CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence)</b>                    |                                                                                                                    |                 |             |               |
| <b>Commerces et services:</b>                                                            |                                                                                                                    |                 |             |               |
| Extime Food and Beverage Paris                                                           | Parc d'activité Roméo - Bâtiment A12-A16 Rue de la Soie 94 390 Orly                                                | France          | 50 %        | 50 %          |
| <b>Immobilier:</b>                                                                       |                                                                                                                    |                 |             |               |
| SCI Cœur d'Orly Bureaux                                                                  | 30 avenue Kleber 75 016 Paris                                                                                      | France          | 50 %        | 50 %          |
| SCI Heka Le Bourget                                                                      | 151 boulevard Haussmann - 75 008 Paris                                                                             | France          | 40 %        | 40 %          |
| SAS Chenue Le Bourget                                                                    | 151 boulevard Haussmann - 75 008 Paris                                                                             | France          | 40 %        | 40 %          |
| <b>International et développements aéroportuaires:</b>                                   |                                                                                                                    |                 |             |               |
| <i>Sous palier TAV :</i>                                                                 |                                                                                                                    |                 |             |               |
| Tibah Airports Development Company CJSC (Tibah Development)                              | Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 21291, AlMadinah Al Munawarah 41475                             | Arabie saoudite | 12 %        | 26 %          |
| Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (SCNP)                                          | Aeropuerto Internacional Arturo Merino Benítez de Santiago, Rotonda Oriente, 4° piso, comuna de Pudahuel, Santiago | Chili           | 45 %        | 45 %          |
| GMR Airports Limited                                                                     | Unit No. 12, 18th floor, Tower A, Building No 5, DLF Cyber City DLF Phase III Gurugram-122002, Haryana, India      | Inde            | 46 %        | 46 %          |
| Ravinala Airports                                                                        | Escalier C, Zone Tana Water Front - Ambodivona 101 Antananarivo                                                    | Madagascar      | 35 %        | 35 %          |
| Fraport IC İçtaş Antalya Havalimanı Terminal Yatırım ve İşletmeciliği A.Ş. (TAV Antalya) | Antalya Havalimanı 1. Dış Hatlar Terminali 07230 Antalya                                                           | Turquie         | 23 %        | 50 %          |
| ATU Turizm İşletmeciliği A.Ş. (ATU)                                                      | Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul                                                            | Turquie         | 23 %        | 50 %          |
| TGS Yer Hizmetleri A.Ş. (TGS)                                                            | İstanbul Dünya Ticaret Merkezi A3 Blok Kat:6 Yeşilköy Bakırköy /İstanbul                                           | Turquie         | 23 %        | 50 %          |
| <b>Autres activités:</b>                                                                 |                                                                                                                    |                 |             |               |
| Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express                                                | 1 rue de France - 93 290 Tremblay-en-France                                                                        | France          | 33 %        | 33 %          |

Dans le cadre de son développement, le groupe est amené à prendre des participations dans des sociétés d'aéroports ou à créer des filiales dédiées à l'exercice de ses activités en France et à l'étranger, et, en particulier, à l'exécution de contrats de prestations de services. Ces entités représentent individuellement moins de 1 % de chacun des agrégats (chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat de la période). Les principales participations du groupe sont les suivantes :

| Entités                                                                                                               | Activités                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Pays            | % de détention | Détenue par           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|
| <b>PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (sans activité ou activité non significative)</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                 |                |                       |
| <b>International et développements aéroportuaires :</b>                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                 |                |                       |
| Matar                                                                                                                 | Contrat d'exploitation du terminal Hadj à Djeddah                                                                                                                                                                                                                                                     | Arabie saoudite | 5 %            | ADP International     |
| Lanzajet                                                                                                              | Développeur/producteur de carburant d'aviation durable                                                                                                                                                                                                                                                | États-Unis      | N/A            | ADP International     |
| ADP Airport Services (ADPAS)                                                                                          | En vue d'exploitation aéroportuaire                                                                                                                                                                                                                                                                   | France          | 100 %          | ADP International     |
| <b>Autres activités:</b>                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                 |                |                       |
| OnePark                                                                                                               | Éditeur de logiciel de distribution de places de parking                                                                                                                                                                                                                                              | France          | 1 %            | ADP Invest            |
| FL WH Holdco                                                                                                          | Fabricant & opérateur de dirigeables                                                                                                                                                                                                                                                                  | France          | 7 %            | Aéroports de Paris SA |
| Outsight                                                                                                              | Solution d'exploitation de la donnée spatiale par la technologie Lidar                                                                                                                                                                                                                                | France          | 7 %            | ADP Invest            |
| Welcome to the Jungle                                                                                                 | Plateforme hybride spécialisée dans le recrutement et la marque employeur                                                                                                                                                                                                                             | France          | 2 %            | ADP Invest            |
| WaltR                                                                                                                 | Outil basé sur l'imagerie sol et spatiale, permettant de suivre les émissions polluantes et de gaz à effet de serre                                                                                                                                                                                   | France          | 8,7 %          | ADP Invest            |
| WeMaintain                                                                                                            | Évolue sur le marché des équipements mécaniques des infrastructures (ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants)                                                                                                                                                                            | France          | 2 %            | ADP Invest            |
| Skyports                                                                                                              | Exploitant de vertiports                                                                                                                                                                                                                                                                              | Angleterre      | 3,5 %          | ADP Invest            |
| Ellona                                                                                                                | Développement de solutions de mesure et d'identification des nuisances                                                                                                                                                                                                                                | France          | 5 %            | ADP Invest            |
| AllTheWay                                                                                                             | Service de simplification et digitalisation de la gestion des bagages                                                                                                                                                                                                                                 | France          | 11 %           | ADP Invest            |
| <b>PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (Fonds d'investissement) <sup>(1)</sup></b>       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                 |                |                       |
| ELAIA Delta Fund                                                                                                      | Portefeuille de participations dans des entreprises de l'économie numérique et le BtoB                                                                                                                                                                                                                | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| Cathay Innovation                                                                                                     | Portefeuille de participations avec un fort potentiel de développement en Europe, en Chine et aux États-Unis                                                                                                                                                                                          | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| Cathay Innovation II                                                                                                  | Portefeuille de participations avec un fort potentiel de développement en Europe, en Chine et aux États-Unis                                                                                                                                                                                          | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| Cathay Innovation III                                                                                                 | Portefeuille de participations avec un fort potentiel de développement en Europe, en Chine et aux États-Unis                                                                                                                                                                                          | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| XAnge Capital II                                                                                                      | Portefeuille de participations dans des entreprises des secteurs d'activité Internet, services mobiles, logiciel et infrastructure, services bancaires innovants                                                                                                                                      | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| XAnge Capital IV                                                                                                      | Portefeuille de participations dans des entreprises des secteurs d'activité SaaS et intelligence artificielle, consumer, retail et commerce, mobilité et énergie, finance, digital healthcare, open thesis                                                                                            | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| White Star Capital II France S.L.P.                                                                                   | Fonds institutionnel de capital risque investissant dans des entreprises évoluant dans le secteur des nouvelles technologies entre l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest                                                                                                                          | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| White Star Capital IV France S.L.P.                                                                                   | Fonds institutionnel de capital risque investissant dans des entreprises évoluant dans le secteur de la santé numérique, technologie financière, avenir du travail, automatisation industrielle, automatisation des processus métier, infra, protection de la donnée, outils de développement durable | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| LAC1                                                                                                                  | Fonds multisectoriel spécialisé dans le Public Equity en France (sociétés cotées)                                                                                                                                                                                                                     | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| Solar Impulse                                                                                                         | Fond d'investissement visant à accélérer la décarbonation, avec un fort angle industriel                                                                                                                                                                                                              | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |
| Clean H2                                                                                                              | Fonds d'investissement spécialisé dans l'hydrogène propre                                                                                                                                                                                                                                             | France          | N/A            | Aéroports de Paris SA |

<sup>1</sup> Classification IFRS 9 : Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.